

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE CONCERNANT LA DEMANDE RELATIVE AU
DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES
COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO

DOSSIER : R-3867-2013 PHASE 1

RÉGISSEURS : **M. LAURENT PILOTTO, président**
 M. PIERRE MÉTHÉ
 Mme LOUISE PELLETIER

AUDIENCE DU 17 AVRIL 2015

VOLUME 5

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
procureur de Gaz Métro;

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels du gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉE);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me PIERRE D. GRENIER
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me RAPHAËL LESCOP
procureur de Union des municipalités du Québec
(UMQ).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE ROÉÉ	13
PAUL L. CHERNICK	13
BERTRAND SCHEPPER	13
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	14
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	44
INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL	62
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	69
RÉINTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	72
PREUVE DE SÉ/AQLPA	89
JACQUES FONTAINE	89
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	90
PREUVE UC	106
MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE	106
INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	106
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	118
PREUVE FCEI	120
ANTOINE GOSSELIN	121
JEAN-FRANÇOIS BLAIN	121

INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	121
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	172
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	175
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	179
PREUVE DE L'UMQ	184
PIERRE PRÉVOST	184
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	205

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0116 : Engagement No. 5	7
B-0117 : Engagement No. 8	7
B-0118 : Document préparé par Gaz Métro	12
C-FCEI-0034 : Document de présentation du panel de la FCEI	121

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce dix-septième
2 (17e) jour du mois d'avril :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix-sept (17)
8 avril deux mille quinze (2015), dossier R-3867-
9 2013, Phase 1. Poursuite de l'audience du seize
10 (16) avril deux mille quinze (2015).

11 LE PRÉSIDENT :

12 Bonjour à tous. Me Sigouin-Plasse est-ce que, je
13 vous ai attrapé juste avant que vous vous assoyiez.

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Bonjour.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Bonjour. Avez-vous des nouvelles pour nous?

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Sur les engagements?

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Vous allez certainement m'entendre sur des
24 engagements, oui, et je crois que vous avez déjà à
25 votre disposition...

1 LE PRÉSIDENT :
2 C'est vrai?
3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
4 ... deux engagements, les réponses à l'engagement
5 numéro 5 qui a été coté, Monsieur le Président, B-
6 0106.
7 LA GREFFIÈRE :
8 B-0116, pardon.
9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
10 116. J'ai dit, qu'est-ce que j'ai dit?
11 LA GREFFIÈRE :
12 6.
13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
14 6? Oh boy. Non, 116, on est rendus un peu plus loin
15 dans le dossier. Et donc ça, c'est l'engagement
16 numéro 5 et l'engagement numéro 8, B-0117.
17
18 B-0116 : Engagement No. 5
19
20 B-0117 : Engagement No. 8
21
22 Pour ce qui est de l'engagement B-9, Monsieur le
23 Président, qui est le dernier engagement qui est
24 issu de la discussion à la toute fin de
25 l'administration de la preuve de Gaz Métro, là où

1 vous nous avez invités à définir ou donner des
2 informations sur les champs, bon, on a évidemment
3 communiqué l'information à l'interne, ça implique
4 beaucoup de gens, ça déborde les simples gens, pas
5 les simples gens mais - ça commence bien mal comme
6 journée - les personnes...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Les simples gens qui ne sont pas dans les affaires
9 réglementaires vous voulez dire.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Alors les personnes qui étaient ici avec nous au
12 cours des dernières jours, donc ça implique plus de
13 gens parce que, évidemment, vous nous interpellez
14 sur différentes banques de données, donc il faut
15 qu'on ramasse toutes ces personnes-là autour d'une
16 même table, il y en a qui sont disponibles,
17 d'autres qui ne sont pas là donc, bref, c'est un
18 peu plus compliqué.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Dites-moi pas que vous allez être obligés d'appeler
21 chez SAP?

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Je présume que non. Je présume que non. Mais tout
24 ça pour vous dire, évidemment, on va rassembler
25 tous ces gens-là autour d'une table, on va vous

1 donner l'information, ça ne fait pas de doute, mais
2 c'est au niveau des délais. Il se peut qu'on ne
3 puisse pas vous les fournir, fournir réponse à
4 l'engagement avant qu'on ajourne à la fin de
5 l'administration de la preuve orale alors il se
6 peut que ça vienne au courant de la semaine
7 prochaine.

8 Alors c'est la réalité à laquelle on est
9 confrontés. À moins que je ne me trompe, c'est des
10 données pour lesquelles la Régie voulait être
11 éclairée. Vous, vous désiriez être éclairés sur les
12 champs et tout ça. Je n'anticipais pas de la part
13 des intervenants un contre-interrogatoire
14 spécifique là-dessus. Moi, je n'y voyais pas de
15 problématique à ce que je vous les communique la
16 semaine prochaine. Mes confrères ou peut-être
17 maître Cardinal verraient les choses d'une façon
18 différente, mais je voulais quand même vous
19 communiquer l'information.

20 Évidemment, c'est difficile pour nous de
21 vous revenir puis, l'important dans tout ça,
22 Monsieur le Président, puis le message que je veux
23 vous passer c'est, évidemment, on veut vous
24 transmettre... Vous nous avez dit « On veut être
25 rassurés. » puis on veut vous rassurer de la bonne

1 façon en vous transmettant de l'information qui est
2 bien colligée alors ça prend un peu plus de temps.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Et vous m'avez bien compris : l'objectif c'est
5 d'être rassurés, donc...

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Oui, c'est ça.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Enfin, je ne le sais pas, je vais les laisser les
10 autres procureurs se prononcer mais moi, a priori,
11 je ne vois pas de problème si on avait ça mardi ou
12 mercredi de la semaine prochaine. Enfin, je dis...

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Parfait. Excellent.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Mais peut-être qu'il y en a qui ont d'autres
17 visions.

18 M. PIERRE MÉTHÉ :

19 Qu'ils se manifestent maintenant.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui, qu'ils se manifestent maintenant mais oui,
22 c'est un engagement pour satisfaire la curiosité de
23 la Régie et pour nous aider à être rassurés, donc
24 voilà.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 C'est bon.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Ça devrait être bon.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Alors, je n'ai pas d'autre chose à vous déposer

7 puis, sauf erreur, il s'agissait, l'engagement 9,

8 il s'agit du dernier engagement à déposer donc,

9 sinon, on aurait complété le dépôt des engagements

10 pour la preuve de Gaz Métro.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Madame la Greffière, est-ce que vous confirmez?

13 LA GREFFIÈRE :

14 Oui, je confirme.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bon. Merci.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Maintenant, donc, vous m'invitez à procéder au, on

19 est rendus au contre-interrogatoire de monsieur

20 Chernick.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Je pense qu'on est rendus là.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 On est rendus là.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Gertler, hier, vous aviez terminé vos
3 dernières questions.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Oui, merci Monsieur le Président.

6 LE PRÉSIDENT :

7 O.K. Merci. Oui. Donc, effectivement, on est rendus
8 au contre-interrogatoire de Gaz Métro.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Parfait. J'ai remis, Monsieur le Président, une
11 copie d'un document sur lequel je vais me
12 concentrer pour les fins du contre-interrogatoire.
13 C'est un document sur lequel nous avons travaillé
14 jusqu'à tard hier soir. Moi, je ne peux pas en
15 témoigner mais je peux vous dire qu'il y a des gens
16 près de moi qui pourraient en témoigner, n'est-ce
17 pas? Et je l'ai remis à mon collègue, maître
18 Gertler, avant pour que monsieur Chernick puisse en
19 prendre connaissance avant qu'on commence le
20 contre-interrogatoire. Alors, il s'agit donc du
21 document qui sera coté B-0118, Madame la Greffière.

22

23 B-0118 : Document préparé par Gaz Métro

24

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Avant qu'on commence, avez-vous une idée à peu près
3 du temps dont vous aurez besoin?

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Je ne voudrais pas m'avancer, Monsieur le
6 Président, autrement que de vous dire on va rentrer
7 dans l'heure qu'on s'était fixés. Oui.

8 LE PRÉSIDENT :

9 C'est correct.

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Sinon plus vite.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Non, non, c'est un ordre de grandeur.

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Si on passe à travers le document que je vous
16 dépose à l'instant, rapidement, ça sera rapidement,
17 moins qu'une heure.

18 (9 h 08)

19 LE PRÉSIDENT :

20 C'est correct, merci.

21

22 PREUVE ROÉÉ

23

24 PAUL L. CHERNICK,

25 BERTRAND SCHEPPER,

1 SOUS LE MÊME SERMENT

2

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 On avait préparé, Monsieur le Président, un format
5 électronique pour qu'on puisse suivre mais on va y
6 aller en fonction de ce qu'on a entre les mains, le
7 bon vieux papier, pour qu'on puisse passer à
8 travers les quelques questions.

9 Q. **[1]** D'abord, bonjour, Monsieur Chernick.

10 Mr. PAUL L. CHERNICK :

11 A. Good morning.

12 Q. **[2]** Good morning. Donc Hugo Sigouin, pour Gaz
13 Métro. J'aurai, comme je viens de l'annoncer à la
14 Formation, et comme je l'ai indiqué à votre avocat
15 il y a quelques instants, pour les fins du contre-
16 interrogatoire, j'ai quelques questions, et nous
17 allons passer à travers ce document-là ensemble,
18 évidemment, et l'objectif étant, il y a beaucoup
19 d'informations, j'en conviens, peut-être voudrez-
20 vous valider certaines des données.

21 Je vais m'efforcer de vous, de pointer d'où
22 proviennent chacune des données pour cheminer à
23 travers le document en question, éventuellement
24 vous demander si vous êtes d'accord avec ce
25 cheminement-là et, évidemment, je n'en ai aucun

1 doute, là, vous verrez à commenter ou à corriger,
2 le cas échéant, l'objectif étant, évidemment, pour
3 nous, pour Gaz Métro, de bien comprendre les
4 implications concrètes des propositions, de la
5 proposition que vous faites à la Régie dans le
6 cadre du présent dossier.

7 LE PRÉSIDENT :
8 Maître Sigouin-Plasse?

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
10 Oui?

11 LE PRÉSIDENT :
12 Ralentissez un peu.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
14 Ah! oui, pour la traduction, c'est ça?

15 LE PRÉSIDENT :
16 Oui, oui, oui.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
18 Désolé.

19 A. They are doing a very good job.

20 Q. **[3]** Excellent. Alors, merci, Monsieur le Président.
21 Puis essentiellement, Monsieur Chernick, l'exercice
22 découle, si je vais à la page 16 de votre
23 présentation, puis maintenant, peut-être qu'on peut
24 remettre la présentation de monsieur Chernick à
25 l'écran, considérant que la version électronique de

1 la B-0118 n'est pas très utile, là.

2 Essentiellement, à la page 16, vous divisez
3 votre modèle, ou votre méthode, en deux aspects,
4 vous avez trois bullets qui sont là; évidemment, ce
5 sur quoi je vais me concentrer au cours des
6 prochaines minutes, c'est plus sur le troisième,
7 donc c'est-à-dire ce que vous définissez comme
8 étant :

9 Where larger pipes are installed,
10 trenching, cost of actual pipe
11 allocated on demand.

12 Donc c'est là-dessus, c'est sur cette prémisse-là
13 que nous avons travaillé suivant votre témoignage
14 d'hier et notre compréhension de votre preuve et de
15 vos propositions et c'est à partir de ce segment-là
16 de votre preuve que nous avons bâti la pièce 0118.
17 Ça va jusqu'à présent?

18 Alors vous avez donc, je vous amène à la
19 pièce 0118 et vous avez des informations, peut-être
20 que c'est important de garder pas trop loin de nous
21 le Table 2, qui est à la page 20 de votre rapport,
22 donc ROEÉ-0039, puisque les... ça va...

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 It's okay. Mr. Chernick, would you like to have a
25 paper copy of that table, would that help you,

1 or...

2 A. No, that's fine, I've got...

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Okay. I see how many pieces of paper you have.

5 many... C'est à quelle page?

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 20, la page 20. Tout le monde y est, ça va?

8 Q. **[4]** Donc, essentiellement, de la façon dont se
9 compose ce document-là, que nous avons confectionné
10 pour les fins du contre-interrogatoire, B-0118,
11 vous avez schématiquement, à gauche, des hypothèses
12 de développement de réseaux, qui partent tous, il y
13 a trois scénarios, il y a quatre scénarios, pardon,
14 qui partent tous d'une transmission, d'une conduite
15 de transmission, et dans laquelle on va dérouler,
16 permettez-moi l'expression, une conduite de
17 distribution, ou d'alimentation selon le cas, pour
18 desservir des clients. Pour chacun des quatres
19 scénarios, c'est une conduite d'un kilomètre
20 (1 km). Ça va, Monsieur Chernick, ça va?

21 A. Yes.

22 (9 h 14)

23 Q. **[5]** O.K., parfait. Alors pour le premier scénario,
24 donc vous avez une conduite de transmission, il y a
25 un client industriel qui se manifeste, ou qui

1 désire être raccordé au réseau de Gaz Métro, et
2 pour la desserte de ce seul client industriel-là,
3 nous installons, Gaz Métro installe une conduite de
4 quatre pouces (4 po). Comme l'indique la pièce B-
5 0118, il n'y a qu'un seul client industriel, qui va
6 utiliser la totalité de la capacité de cette
7 conduite de quatre pouces (4 po) et là, on a
8 calculé, vous avez un calcul dans le carré, le
9 premier carré de la droite, qui vous dit c'est quoi
10 la capacité exactement. Donc, de trois mille cinq
11 cents mètres cubes heure (3500 m³/h) puis je vous
12 explique d'où provient ce trois mille cinq cents
13 mètres cubes heure (3500 m³/h). Vous avez le six
14 cents mètres cubes heure (600 m³/h) qui est la
15 capacité d'un deux pouces (2 po) qu'on aura
16 multiplié par cinq point sept (5,7) et le cinq
17 point sept (5,7) correspond, dans votre tableau de
18 la page 20, un, deux, trois, quatre, cinquième
19 ligne, la cinquième ligne c'est les quatre pouces
20 (4 po).

21 Est-ce que c'est exact Monsieur, je ne suis
22 pas dans l'erreur quand je dis, Monsieur Chernick,
23 que la une, deux, trois, quatre, cinquième ligne,
24 ce sont les lignes pour les conduites de quatre
25 pouces (4 po) plastique? Cent quatorze virgule

- 1 trois (114,3) millimètres, c'est quatre pouces
2 (4 po). Jusqu'à présent vous êtes d'accord avec
3 moi?
- 4 A. Yes, although the millimetres and the inches don't
5 exactly...
- 6 Q. **[6]** Yes.
- 7 A. ... correspond because some of these sizes are
8 nominal.
- 9 Q. **[7]** Yes.
- 10 A. Exterior diameter, interior diameter, but anyway,
11 roughly speaking we're talking about...
- 12 Q. **[8]** Puis je ne teste pas vos connaissances en
13 termes de conversion des données impériales et
14 métriques, prenons pour avérer que c'est
15 effectivement le quatre pouces (4 po). Alors, quand
16 je vous pointe le cinq point sept (5,7) dans le
17 calcul de la capacité, bien, c'est le cinq point
18 sept (5,7), pardon, que vous retrouvez sous la
19 colonne « Relative capacity » donc vous êtes
20 d'accord avec moi, c'est là que ça se retrouve et
21 c'est là que nous sommes allés le chercher. Ça vous
22 va?
- 23 A. Is it the five point seven (5.7)? Yes, I understand
24 what you're doing.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER:

2 Excuse me. Just for the purpose of the record, I
3 think you said originally, when you first went
4 through the example a second ago, that the three
5 thousand five hundred cubic metres per hour
6 (3,500 m³/h) was for two-inch.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Parfait, je vais corriger.

9 Q. [9] S'il y avait effectivement quelque chose de pas
10 clair, on va le reprendre, je n'ai aucun problème,
11 on prendra le temps qu'il faut pour qu'on passe à
12 travers ces données-là. Alors, là où je veux vous
13 amener à bien comprendre, Monsieur Chernick, c'est
14 le trois mille cinq cents mètres cubes par heure
15 (3500 m³/h), c'est la capacité pour le quatre
16 pouces (4 po) puis comment on en est arrivés au
17 trois mille cinq cents mètres cubes (3500 m³/h)?

18 Bien, on a pris le six cents mètres cubes
19 (600 m³) que vous avez entre parenthèses, le six
20 cents mètres cubes par heure (600 m³/h) qui est la
21 capacité d'un deux pouces (2 po) que nous avons
22 multiplié par cinq point sept (5,7) qui est votre
23 indice qui se retrouve à la ligne 5, colonne
24 « Relative capacity » pour le quatre pouces (4 po).
25 On se comprend?

1 A. Yes, that's fine and I think we can take a lot of
2 these numbers for the purpose of the example
3 without worrying about whether it's really...

4 Q. **[10]** Exactement.

5 A. ... the right number for planning.

6 Q. **[11]** Exactement. On se suit là-dessus, c'est pour
7 les fins de compréhension du système, comment ça
8 fonctionne puis on va y aller sur une base, entre
9 guillemets, d'admission mais... Puis ces données-
10 là se suivent dans la liste d'exemples qu'on va
11 reprendre puis c'est un peu le même mécanisme à
12 travers duquel on va passer à travers pour chacun
13 des trois ou quatre exemples. O.K. Ça fait que
14 jusqu'à présent ça va?

15 Toujours dans le premier scénario, donc un
16 seul client industriel sur mille (1000) mètres,
17 donc un kilomètre, vous avez six cents dollars
18 (600 \$) par mètre qui correspond, Monsieur
19 Chernick, au coût moyen... Pardon, excusez-moi, les
20 lapsus se multiplient puis... Donc, le deux cent
21 six dollars (206 \$) par mètre qui correspond au
22 coût moyen qu'on retrouve au « Table 2 » de la page
23 20, toujours pour le quatre pouces (4 po), c'est la
24 une, deux, trois, quatrième, cinquième colonne, le
25 deux cent six (206) se retrouve là.

1 Le calcul qu'on a fait, c'est que pour ce
2 client industriel là, seul sur sa conduite avec une
3 conduite de quatre pouces (4 po), vous avez un coût
4 moyen par mètre de deux cent six (206) que nous
5 avons multiplié par mille (1000) mètres pour nous
6 donner un coût total de deux cent six mille dollars
7 (206 000 \$). Ça va?

8 A. Yes, that's fine for this example. Fine.

9 Q. **[12]** Mais j'y vais de façon assez détaillée pour
10 cet exemple-là, puis peut-être aussi pour les
11 autres, mais je vous invite à me corriger dès le
12 moment où vous jugez que ce que je dis est une
13 hérésie totale.

14 Alors, ce qui nous donne, donc dans ce cas
15 d'hypothèse là, un coût maximal d'allocation alloué
16 pour le client industriel de deux cent six mille
17 dollars (206 000 \$). Est-ce exact? Est-ce que vous
18 êtes d'accord avec moi pour la desserte?

19 A. No.

20 Q. **[13]** Non?

21 A. No. I'm not sure what you mean. I don't advocate
22 identifying individual lines and assigning them to
23 individual customers or even to individual classes.
24 Mr. Knecht would like to do that, that's not my
25 approach.

- 1 Q. **[14]** O.K.
- 2 A. So...
- 3 Q. **[15]** Mais dans ce cas-ci vous avez seulement qu'un
4 client industriel...
- 5 A. Uh, huh.
- 6 Q. **[16]** O.K.? À desservir par une conduite d'un
7 kilomètre et, pour chacun des mètres de conduite,
8 ça nous coûte, il y a un coût moyen de deux cent
9 six dollars (206 \$) par mètre cube.
- 10 A. We agree.
- 11 Q. **[17]** We agree?
- 12 A. We agree about the cost.
- 13 Q. **[18]** Et pour un coût total de deux cent six mille
14 dollars (206 000 \$)?
- 15 A. Yes, we agree there.
- 16 (9 h 20)
- 17 Q. **[19]** O.K. Parfait.
- 18 A. It's your, the last line in the box that says
19 "Costs allocated to industrial", I don't know
20 whether you mean to that industrial customer or to
21 some industrial class but, first of all, I would
22 allocate some of these costs on access and,
23 secondly, we're not talking about just industrial,
24 we're talking about everyone over thirty-six
25 thousand five hundred (36,500) so we're talking

1 about a whole range of commercial, institutional,
2 industrial customers. So I'm not sure what your
3 point is here, exactly, your arithmetics seems fine
4 for the example, but this is not the way I would
5 allocate it. And I'd also like to point out that
6 you're looking at table 2, where I show the effect
7 of using just the incremental costs of going from,
8 in this case, from the eighty-eight point nine
9 millimetre (88.9 mm) pipe to a hundred and fourteen
10 point three (114.3), and only charging those
11 incremental costs as access.

12 In my presentation, I said that I
13 recommended using the values in table 1, which are
14 based on average cost, and there'd be a different
15 allocation. But in any case, I would advocate
16 allocating some of those costs. In my method, some
17 of those costs would be allocated to access and
18 charged primarily to the smaller customers, even
19 though they're not using this line, because we take
20 all of the lines, all the mains, and group them
21 together, and do not distinguish about who's on
22 which individual line. Again, Mr. Knecht would like
23 to go that way. I don't think that is really
24 practical in some cases. That maybe...

25 Q. [20] Okay.

- 1 A. ... not fair either.
- 2 Q. **[21]** O.K. Donc, mais faisons... Effectivement,
3 peut-être que j'ai, par mégarde ou en fait, mal
4 expliqué comment j'ai, j'ai mal introduit
5 l'exercice, O.K.? Puis on va prendre un pas de
6 recul. Vous avez dit, puis encore une fois,
7 corrigez-moi, que les clients industriels, votre
8 lecture, votre compréhension du développement du
9 réseau, c'est que les clients industriels sont à la
10 base de la source du réseau. Donc, il y a un besoin
11 qui se manifeste par un client industriel et là, on
12 développe un réseau en fonction de ce besoin d'un
13 client industriel. Est-ce que c'est exact, ma
14 compréhension?
- 15 A. That seems to be typical. Yes.
- 16 Q. **[22]** O.K. Parfait. Ça va. O.K. Et là, dans ce cas-
17 ci, je vous sou mets un cas qui est très théorique,
18 j'en conviens. C'est-à-dire que là, on fait table
19 rase de tout le réseau de Gaz Métro. Oubliez le
20 réseau de Gaz Métro. Puis on est dans un Québec où
21 il n'y a pas de réseau de distribution. O.K.?
22 There's no distri... Il n'y a pas de réseau de
23 distribution de gaz.
- 24 A. You only have one customer.
- 25 Q. **[23]** Only one customer. The transmission main,

1 c'est théorique, c'est hypothétique, mais on teste
2 des théories, puis on teste des méthodes. Alors
3 nous avons une transmission main, puis vous avez un
4 client, notre premier client, le chanceux, qui va
5 être le premier à se faire desservir par Gaz Métro,
6 qui se manifeste. Alors, ceci étant dit, est-ce que
7 vous comprenez un peu plus ma, le pourquoi, ou en
8 fait de l'exercice, pour ce premier cas-là? Est-ce
9 que ce seul et ce premier client-là se verrait
10 allouer un deux cent six mille dollars (206 000 \$),
11 en fonction du premier scénario que vous avez là?

12 A. Well, he's the only customer, so he's going to be
13 paying for the two hundred and six thousand
14 (206 000), because there's nobody else to pay for
15 it. This is not, this is not the same as Gaz
16 Métro's actual allocation. When you add pipe, you
17 wind up allocating it to all the existing
18 customers, in addition to the new ones. So there
19 maybe places in your example where, while, there
20 may be one reality in your example, and it goes far
21 off from where Gaz Métro actually is. But let's see
22 what happens.

23 Q. **[24]** Let's see what happens. Et j'en conviens,
24 monsieur Chernick, on est dans la théorie ici, on
25 est dans des hypothèques, puis on teste, encore là,

1 une approche, des méthodes, sur la base d'une
2 hypothèse que je vous soumets, avec toutes les
3 différences que ça peut avoir par rapport à la
4 réalité concrète que nous vivons chez Gaz Métro à
5 l'heure actuelle. Et heureusement pour nous, nous
6 n'avons pas qu'un seul client industriel.

7 Donc, maintenant, je chemine vers le
8 deuxième, la deuxième option. Donc, ce client
9 industriel-là se manifeste toujours. Et maintenant,
10 plutôt que de lui installer une conduite de quatre
11 pouces (4 po) qui, on se rappellera, la conduite de
12 quatre pouces nous permet de desservir le client et
13 de lui livrer toute la capacité nécessaire pour lui
14 seul, dans la deuxième option, j'installe une
15 conduite de six pouces (6 po). Je n'ai toujours
16 qu'un seul client industriel. Mais là, maintenant,
17 compte tenu que c'est une conduite de six pouces
18 (6 po), j'ai une capacité totale de neuf mille cinq
19 cents mètres cubes par heure (9 500 m³/h). O.K.?

20 Puis le même calcul ou la formule a été
21 utilisée, c'est-à-dire que j'ai utilisé, nous avons
22 utilisé six cent mètres cubes à heure (600 m³/h),
23 que nous avons multiplié par l'indice quinze point
24 neuf (15,9) qui, dans ce cas-ci, se retrouve à la
25 sixième ligne de votre page 20. Vous avez à la,

1 encore une fois, une, deux, trois, quatre, cinq,
2 sixième colonne, le quinze point neuf (15.9). Donc,
3 nous avons multiplié le six cent mètres cubes
4 (600 m³) par quinze point neuf (15,9), pour nous
5 donner la capacité de cette conduite de six pouces
6 (6 po), en mètres cubes/heure (m³/h). Ça va?
7 (9 h 26)

8 Mr. PAUL L. CHERNICK :

9 A. Yes, your calculations look correct.

10 Q. **[25]** Are correct, okay. Donc ça nous, ça met à
11 notre disposition une capacité excédentaire, la
12 capacité excédentaire de six mille mètres
13 cubes/heure (6 000 m³/h), parce qu'on a, je vous
14 soumetts, là, puis vous pourriez ne pas être
15 d'accord mais, on dit on a un client industriel,
16 effectivement, qui se manifeste mais il y a très
17 certainement, sur ce tronçon-là que je développe,
18 des futurs clients qui vont se manifester, et
19 puisque j'ai une obligation de desservir, bien,
20 j'aurai de la capacité additionnelle pour les
21 desservir.

22 Donc c'est un petit peu la logique derrière
23 ce deuxième scénario-là. Donc je me retrouve avec
24 une capacité excédentaire de six mille mètres
25 cubes/heure (6 000 m³/h), ça va?

1 A. Yes.

2 Q. **[26]** Yes, okay. Et encore une fois, je me rapporte,
3 j'utilise, pour calculer le coût de cette conduite-
4 là de six pouces (6 po), j'utilise le coût moyen de
5 deux cent vingt-neuf dollars par mètre (229 \$/m),
6 qu'on retrouve cette fois-ci sous la ligne six
7 pouces (6 po) de votre page 20, à la cinquième
8 colonne, vous avez le deux cent vingt-neuf dollars
9 par mètre (229 \$/m), que je multiplie par mille
10 mètres (1 000 m), qui est, je vous rappelle, la
11 distance couverte par la nouvelle conduite, ce qui
12 m'amène à deux cent vingt-neuf mille dollars
13 (229 000 \$). Ça va, pour le coût de la conduite?

14 A. That's fine.

15 Q. **[27]** That's fine, okay. Et là, on note, à la pièce
16 B-0118, qu'il y a un coût incrémental, en fait, la
17 différence, le vingt-trois mille dollars
18 (23 000 \$), c'est la différence entre ce que coûte
19 le six pouces (6 po) ici et le quatre pouces (4 po)
20 que ça m'aurait coûté dans le premier scénario, qui
21 était à deux cent six mille (206 000 \$), donc je me
22 retrouve avec un coût incrémental, je ne suis pas
23 certain que la traduction est bonne, là, mais donc
24 c'est vingt-trois mille dollars (23 000 \$).

25 A. Yes.

- 1 Q. **[28]** Incremental cost. O.K., on s'entend, parfait.
2 Donc dans ce scénario, avec des capacités
3 excédentaires, n'est-il pas exact que le maximum
4 des coûts qui devrait être alloué à ce client
5 industriel-là est de deux cent vingt-neuf mille
6 dollars (229 000 \$)?
- 7 A. Yes. Again, we're talking about a system that only
8 has one customer, so that is how it would be
9 allocated.
- 10 Q. **[29]** We agree, one customer, with a two-inch (2")
11 pipe, with excess capacity?
- 12 A. With six-inch pipe.
- 13 Q. **[30]** Six-inch pipe.
- 14 A. Too many numbers.
- 15 Q. **[31]** Une chance que je suis entouré de gens pour me
16 ramener à l'ordre, merci. Merci, Monsieur Chernick.
- 17 A. Oh! you may have the opportunity to correct me as
18 well.
- 19 Q. **[32]** Ah! Je ne serais pas en mesure, j'en suis
20 convaincu mais... Donc on comprend, Monsieur
21 Chernick, que c'est pour ça qu'on parle ici de coût
22 maximal qui pourrait être alloué à ce client
23 industriel-là, ça serait de deux cent vingt-neuf
24 mille dollars (229 000 \$), ça va?
- 25 A. Yes.

1 Q. [33] Okay, good. Donc on chemine, on va un peu plus
2 loin et là, le scénario qui avait été envisagé par
3 Gaz Métro se réalise, c'est-à-dire qu'on a enfoui
4 une conduite de six pouces (6 po) et là, en raison
5 ou grâce à la capacité excédentaire de cette
6 conduite-là, il y a des petits clients qui se
7 manifestent et qui peuvent être raccordés à la
8 conduite en question d'un kilomètre (1 km) qui,
9 dans ce scénario, ce troisième scénario de la B-
10 0118, donc qui est une conduite de six pouces
11 (6 po).

12 Alors vous avez, puis c'est ce qu'on
13 indique dans les hypothèses, vous avez un six
14 pouces (6 po) qui est déjà installé, vous avez un
15 client industriel en bout de ligne, vous avez des
16 petits clients qui se sont ajoutés, et nous avons
17 calculé que le coût minimum qui devrait être alloué
18 au client industriel est le deux cent vingt-six
19 mille sept cent dix dollars (226 710 \$).

20 Prenant, puis là, l'important, c'est, puis
21 là, vous avez peut-être une raison de me
22 questionner, vous me regardez en disant : « Oui,
23 d'où ça vient? », mais c'est qu'on a calculé, en
24 fonction de ce que vous nous proposez, c'est qu'on
25 alloue seulement la capacité, ou l'accès, pardon,

1 l'accès aux petits clients qui se sont rajoutés sur
2 cette ligne-là et le maximum des coûts qui pourrait
3 être alloué à ces petits clients-là est de deux
4 mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (2 290 \$).

5 Et là, vous avez un indice, là, qui vous
6 ramène en bas de page, qui explique le comment nous
7 sommes arrivés à ce deux cent quatre-vingt-dix
8 dollars (290 \$) là d'allocation maximale pour ces
9 clients, petits clients qui s'ajoutent sur le
10 scénario que nous vous soumettons. Pardon... deux
11 mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (2 290 \$)
12 donc qui serait, de façon maximale, alloué à ces
13 petits clients.

14 (9 h 31)

15 Est-ce que notre calcul est bon en fonction
16 de ce que nous vous rapportons en bas de page, là,
17 qui est notre compréhension de l'allocation,
18 toujours dans ce scénario théorique, de
19 l'allocation qui serait allouée à ces, j'allais
20 dire « ces jeunes clients », ces petits clients qui
21 s'ajoutent sur la conduite, est-ce que vous êtes
22 d'accord avec moi?

23 A. That would be the implication of using the approach
24 in Table 2. As I have noted in my presentation, I
25 recommended that the Board use the average cost

1 approach from Table 1.

2 Q. **[34]** Okay.

3 A. But, yes, if you use Table 2, you would allocate a
4 very small portion of line to those customers.

5 Q. **[35]** Okay. C'est bon, on reviendra là-dessus. Ce
6 qui m'amène à, ce qui m'amène, Monsieur Chernick,
7 au troisième et dernier, quatrième et dernier
8 exemple, où là, à ce moment-là, je n'ai pas de
9 client industriel, toujours dans un scénario où je
10 développe mon réseau chez Gaz Métro. Et là, j'ai
11 des clients, petits clients, qui, un réseau, un
12 secteur résidentiel qui veut se développer, et pour
13 la desserte de ces clients-là, je n'ai plus besoin
14 d'un quatre pouces (4 po), je n'ai plus besoin d'un
15 six pouces (6 po), mais plutôt un deux pouces
16 (2 po), pour desservir ces clients, ces petits
17 clients-là. Ça va?

18 Alors là, pour calculer l'allocation,
19 toujours dans ce scénario théorique-là, je me
20 ramène à la page 20, à votre tableau de la page 20,
21 sous la ligne, la troisième ligne, qui à ce moment-
22 là est le deux pouces (2 po), le soixante virgule
23 trois millimètres (60,3 mm) correspondant à deux
24 pouces (2 po), on va prendre ça pour avéré,
25 Monsieur Chernick.

1 Donc vous avez le coût moyen par mètre, qui
2 est à cent soixante et onze dollars par mètre
3 (171 \$/m), que je multiplie, que nous multiplions
4 par mille mètres (1 000 m), ça nous donne un coût
5 de cent soixante et onze mille dollars (171 000 \$).
6 Nous en concluons, Monsieur Chernick, que pour,
7 dans ce scénario-là, nous devrions allouer, à ces
8 petits clients, cent soixante et onze mille dollars
9 (171 000 \$). Est-ce que c'est raisonnable comme
10 conclusion?

11 A. Well, if you actually only had those five small
12 customers, and by small, you mean under thirty-six
13 thousand five hundred (36,500), I don't think they
14 would pay the hundred and seventy-one thousand
15 (\$171,000) to connect to the gas system, and they
16 would live with whatever fuel supply they have
17 otherwise.

18 That would be about thirty-four thousand
19 dollars (\$34,000) per customer for the main, plus
20 the cost of the service and other costs, so they
21 probably, they wouldn't, they would be unlikely to
22 do it. But if they wanted to do it, that is what
23 you would charge them, because you would be
24 building a two-inch line just for them.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Juste un instant, Monsieur Chernick... Excusez-moi,
3 Monsieur le Président, ça ne sera pas long, là, je
4 veux seulement m'assurer d'une chose.

5 Q. **[36]** Je veux m'assurer seulement qu'on comprenne
6 bien, Monsieur Chernick, si je reviens au troisième
7 scénario, quand je vous dis que le maximum de coûts
8 qui va être alloué aux petits clients, qui est à
9 deux mille deux cent quatre-vingt-dix dollars
10 (2 290 \$), ce qu'on prend, ce qu'on pose comme
11 hypothèse, c'est que c'est le maximum de la
12 capacité, ou en fait je m'aligne avec une mauvaise
13 question, je vais retourner voir mon collègue pour
14 ne pas que j'induisse, ou que j'induisse qui que ce
15 soit en erreur...

16 L'élément qu'on veut faire ressortir,
17 Monsieur Chernick, c'est que, dans le scénario 3,
18 c'est, on prend pour avéré, on prend pour acquis
19 que les clients qui se rajoutent sur la conduite,
20 les petits clients qui se rajoutent sur la
21 conduite, vont utiliser cent pour cent (100 %) la
22 capacité excédentaire qu'il y a sur la conduite de
23 six pouces (6 po), qui je vous rappelle être une
24 capacité excédentaire de six mille mètres
25 cubes/heure (6 000 m³/h).

1 Donc si on prend, selon ce scénario-là, le
2 scénario selon lequel ils utilisent toute la
3 capacité excédentaire, notre conclusion à laquelle
4 on en vient, c'est que, pour ces clients-là, qui
5 utilisent, petits clients qui utilisent toute la
6 capacité excédentaire du six pouces (6 po), bien,
7 ils vont se voir allouer un deux mille deux cent
8 quatre-vingt-dix dollars (2 290 \$). On est d'accord
9 là-dessus?

10 A. It would be if you use Table 2, but I do not
11 recommend using the calculations in Table 2, I
12 recommend using, that the Board use the
13 calculations in Table 1.

14 Q. **[37]** Okay.

15 A. Which would allocate, to those customers, fourteen
16 thousand four hundred and forty dollars (\$14,440).
17 (9 h 37)

18 Q. **[38]** C'est bon. O.K.

19 A. And I think you're right that using table 2 really
20 gives the small customers an advantage, perhaps an
21 unfair advantage, because it's charging them only
22 for the incremental cost, and not an average, their
23 share of the average cost of that larger line.

24 Q. **[39]** O.K. Parfait. C'est bon. Ça ne sera pas long,
25 Monsieur le Président. Je vous remercie Monsieur

1 Chernick. On va pouvoir mettre de côté le tableau,
2 en fait, la pièce B-118.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maître Sigouin-Plasse?

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Ah? Oui?

7 LE PRÉSIDENT :

8 Q. [40] Pour mon information, Mr.Chernick, vous avez
9 mentionné quatorze mille dollars (14 000 \$).
10 Comment vous arrivez à ce chiffre?

11 A. If you look at table 1, I'm looking at the
12 spreadsheet from which I got table 1, and the text
13 itself. So it's... I have to keep hopping back and
14 forth.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER:

16 Just for the transcript, to make it easier, we're
17 talking about table 1 in CROÉÉ-B-0040, okay, at
18 page 18.

19 A. And you see there, next to the, in the line four
20 hundred and sixty-eight point three millimetres
21 (468.3 mm); that's what we're calling this six inch
22 line, that the access related share is about six
23 percent (6 %), and, exactly six point three percent
24 (6.3 %) I think. I didn't show all the digits here.
25 And when you multiply that by the two hundred and

1 twenty-nine thousand (229,000), than, you get the
2 fourteen thousand four hundred (14,400).

3 LE PRÉSIDENT:

4 Thank you.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Q. **[41]** Ce ne sera pas long Monsieur le Président. Là-
7 dessus, j'ai peut-être une question à éclaircir.
8 Monsieur le Président, donc, juste aller au bout de
9 la correction, ou en fait plutôt la nuance
10 qu'apporte monsieur Chernick. Donc, le chiffre
11 auquel vous arrivez sur le troisième exemple, donc,
12 maximal cost attached small, ce n'est plus, donc,
13 deux mille deux cent quatre-vingt-dix (2 290), mais
14 plutôt... rappelez-moi le chiffre auquel vous
15 parvenez?

16 A. Fourteen thousand four hundred and forty (14,440).

17 Q. **[42]** O.K. Donc, ces clients-là se voient, se
18 verraient allouer quatorze mille quatre cent
19 quarante dollars (14 440). Et si je considère que
20 le coût maximal de la conduite de six pouces
21 (6 po)... Excusez-moi. Attendez. On va faire des
22 vérifications de calculs avant que j'aie plus
23 loin dans ma ligne de questions. Ce n'est pas moi
24 qui fais les calculs. Bien écoutez, nous, on
25 vous... Attendez une minute, là. Oui. Donc... Non

1 mais je vous ai, une fois qu'on va avoir passé à
2 travers ça, ça va être rapide, je vous rassure.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Non. C'est correct. Mon collègue, il rit de moi
5 parce que j'avais fait le calcul sur Excel.

6 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Ah oui? Je n'ai pas...

8 M. PIERRE MÉTHÉ :

9 Je n'ai pas ri. Pour les notes sténographiques,
10 j'ai ma calculatrice.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Bon. Alors n'ayant pas de fichier Excel devant moi,
13 mais j'ai des gens qui ont des calculatrices, on me
14 suggère des résultats que je veux soumettre à
15 monsieur Chernick. Alors vous nous dites, donc,
16 quatorze mille quatre cent quarante (14 440) pour
17 le coût maximal alloué aux petits clients, O.K., en
18 fonction du table 1. Là-dessus, vous êtes d'accord
19 avec moi, Monsieur Chernick. Et là...

20 A. Yes.

21 Q. **[43]** ... ce que je veux établir comme coût, donc le
22 coût minimal alloué à l'industriel en fonction du,
23 en fait du Table 1, ne serait plus deux cent vingt-
24 six mille sept cent dix (226 710), mais plutôt deux
25 cent quatorze mille cinq cent soixante (214 560).

1 Est-ce que c'est exact?

2 A. That's correct.

3 (9 h 43)

4 Q. **[44]** That's correct. Okay. C'est bon. Excellent.
5 O.K. Deux cent quatorze mille cinq cent soixante
6 (214 560). Bon. Parfait. O.K. À votre page 22 de
7 votre présentation, Monsieur Chernick, suis-je dans
8 l'erreur si pour le deuxième bullet principal,
9 deuxième puce principale, vous parlez « allocate
10 supply mains on demand », vous référez à la Table 2
11 puis là on revisitait votre preuve hier et on se
12 demandait si vous n'auriez pas dû référer à la
13 Table 3, mais je vous invite à nous remettre à
14 l'ordre si c'était réellement la Table 2 à laquelle
15 vous faisiez référence, là. On était sous
16 l'impression que peut-être c'est à la Table 3 que
17 vous vouliez faire référence.

18 A. I told you you would have the opportunity to
19 correct me, and here you are correcting me on a
20 number. Yes, you're right, that should say "Table
21 3". My apologies.

22 Q. **[45]** Okay, good.

23 A. It's the simplest numbers that are sometimes
24 hardest to keep straight.

25 Q. **[46]** Ensuite de ça, quelques questions Monsieur

1 Chernick sur... je vous invite à aller à la page 17
2 de votre rapport. And now I'll switch in English.
3 Is the formula you used here -- at page 17 there's
4 a formula at line 3 for estimating the access-
5 related costs, so we're at line 3 -- taking into
6 account the main's pressure?

7 A. This formula... what I've done here is simplified
8 the formula to show only the parts that vary with
9 the diameter of the pipe. In response to my
10 question 10, Gaz Métro cited this formula, and
11 others, and said if everything is the same in terms
12 of the temperature of the gas, the pressure and so
13 on, then you only have to look at the diameter. And
14 these are very complicated formulas, but for a
15 first approximation, you don't need to worry about
16 what the pressure is, what the temperature is, even
17 what the length is, because we're only concerned
18 here about the relative capacity of one pipe versus
19 another. And that was Gaz Métro's response. And I
20 thought, this makes sense, let's keep this as
21 simple as possible. And they didn't give me any
22 details about how they... what they assumed about
23 the other input values, and they seemed largely
24 irrelevant for this issue of allocation, which
25 depends upon the relative capacity of one size of

1 pipe or the next.

2 Q. **[47]** Okay.

3 A. So I basically followed Dr. Overcast's approach of
4 just looking at relative capacity.

5 Q. **[48]** Is the amount of access from a main based
6 solely on pipe diameter?

7 A. I'm not sure what you mean. The number of customers
8 or the number of connections that can access them?

9 Q. **[49]** The amount of access, so...

10 A. Are you asking about a formula that...

11 Q. **[50]** No, no, as a general meaning, is the amount...
12 I may ask you again. Is the amount of access on a
13 pipe solely based on the diameter? Maybe you cannot
14 answer that question, I'll switch the...

15 A. I guess I don't really understand what you mean by
16 the amount of access.

17 Q. **[51]** Let's ask another one then. Isn't it true
18 that... well, you would also answer that, I would
19 say, for the next one. If the inlet pressure, okay
20 increases on a pipe segment, and the same minimum
21 pressure is used as before, isn't it true that the
22 amount of available access...

23 A. Oh...

24 Q. **[52]** ... is there... do you mean... increases as
25 well?

1 A. I think you mean capacity. As the company has used
2 the term "access", means the number of connections
3 to the mains, and perhaps even the number of
4 customers using the main. And what you're talking
5 about there is the capacity. The capacity of a main
6 varies with its length, with the inlet pressure,
7 with the minimum pressure, and to some extent, with
8 other factors, the roughness of the pipe and so on.

9 Q. [53] Okay. Thank you Mr. Chernick.

10 R. Hum hum.

11 Q. [54] C'était les questions que j'avais à poser
12 au... à monsieur Chernick. Je vous remercie
13 monsieur le Président, merci monsieur Chernick.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci maître Sigouin-Plasse. Alors, selon ce que
16 j'ai au calendrier, Maître Sarault.

17 Me GUY SARAULT :

18 Bon matin Monsieur le Président.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Bonjour Maître Sarault. Vous aviez annoncé une
21 heure, est-ce qu'on maintient...

22 Me GUY SARAULT :

23 Ah, oui, oui, absolument, je le maintiens, puis ça
24 devrait peut-être être moins que ça. Très beaucoup
25 moins que ça.

1 LE PRÉSIDENT :

2 O.K. Merci.

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

4 Q. **[55]** Good morning Mr Chernick, Monsieur Schepper.

5 R. Good morning.

6 Q. **[56]** Hi, my name is Guy Sarault, I represent the
7 large industrial users and they're mostly in rates
8 D4 and D5. I was listening carefully to your
9 answers to maître Sigouin-Plasse earlier on and I
10 take it, from your testimony, that your actual
11 recommendation to the board can be found in Table 1
12 of your expert report at page 18?

13 R. Yes.

14 Q. **[57]** Looking at the figures, am I correct in
15 understanding that for both plastic and steel
16 mains, your recommendation is that the access
17 component would be one hundred percent (100 %) of
18 the cost of the main.

19 R. For the mains up to...

20 Q. **[58]** Six...

21 R. Sixteen millimetres (16 mm), yes.

22 Q. **[59]** Sixteen (16), which is a two-inch pipe?

23 R. That's right.

24 Q. **[60]** Correct. So for all pipes of two-inch in
25 diameter and lower, the access component is one

1 hundred percent (100 %)?

2 R. That's correct.

3 (9 h 52)

4 Q. **[61]** Which means that the demand component is zero?

5 R. That's correct. Or, to look at it in another way,
6 as Gaz Métro has suggested, for the smaller
7 customers whom Gaz Métro suggests are the only ones
8 using these pipes that we are grouping together the
9 access and the demand that can be served through
10 those pipes.

11 Q. **[62]** Okay. Turning now to the larger pipes, which
12 are of greater interest to my clients, am I correct
13 in suggesting that when you talk about one sixty-
14 eight point three (168.3) diameter, those are the
15 six-inch (6") pipes?

16 A. Yes.

17 Q. **[63]** Okay, the larger ones. And am I correct in
18 understanding that the access component for both
19 plastic and steel pipes of six inches (6") in
20 diameter, your proposal is that the access
21 component would be of the order of six point three
22 percent (6.3%)?

23 A. Yes.

24 Q. **[64]** Leaving ninety-three point seven percent
25 (93.7%) demand?

1 A. Yes.

2 Q. **[65]** And if I go a notch further, the bigger the
3 pipes are, the lesser is the access component. Is
4 that correct?

5 A. As a percentage of the...

6 Q. **[66]** Total cost.

7 A. ... pipe cost per meter, yes, that's true. The
8 access cost per meter is the same and, therefore,
9 the cost as a fraction of the total goes down. Or
10 the portion of the capacity being allocated as
11 access is the same and, therefore, the percentage
12 goes down.

13 Q. **[67]** I would like to bring you now to page 5, slide
14 number 5 of Mr. Knecht's Power Point presentation,
15 which is Exhibit ACIG-0038. At page 5, sorry. Take
16 your time.

17 A. Yes, I have that.

18 Q. **[68]** You have page 5 in front of you?

19 A. Yes.

20 Q. **[69]** In this table, Mr. Knecht suggest that if the
21 allocation of distribution and supply mains costs
22 to D4 and D5 was based one hundred percent (100%)
23 on demand, the result would be fifty-four point
24 four percent (54.4%), which corresponds to their
25 contribution to the design they demand, « capacité

1 attribuée », as we say in French.

2 A. Yes.

3 Q. **[70]** Do you agree with that?

4 A. I believe he took that number correctly from Gaz
5 Métro's tables, yes.

6 Q. **[71]** Okay. I would like now to turn to page 6 of
7 his presentation, which is for steel mains cost,
8 but I believe that Mr. Knecht said yesterday that
9 it could equally apply to plastic mains. And for
10 the smaller pipes, I'm looking at his
11 interpretation of your proposal, he refers to Table
12 4, but I just gave you the figures for Table 1,
13 which is your actual recommendation, just to avoid
14 any misunderstanding as to what you're actually
15 proposing.

16 And for the steel mains of a diameter lower
17 than one hundred (100), we see that the demand
18 component would correspond to zero (0). Is this
19 accurate as per your Table 1?

20 A. Yes, I followed Gaz Métro's structure in that way.

21 Q. **[72]** And for larger pipes of one hundred
22 millimetres (100 mm) in diameter or more, we see
23 that the blue squares, which correspond to your
24 recommendation, are all between sixty-five (65) and
25 seventy percent (70%).

- 1 A. Yes. Again, this is from the incremental approach
2 used in Tables D-2... excuse me, the classes are D.
3 In Table 2 for the distribution mains alone, and
4 Table 4 for distribution and supply. And as I
5 recommended yesterday, and it was clarified very
6 helpfully by Gaz Métro today, I'm recommending the
7 use of Table 1 or Table 3, depending upon whether
8 the supply mains are grouped in with the
9 distribution mains.
- 10 Q. **[73]** I see that the squares at page 6 of
11 Mr. Knecht's presentation are actually a little
12 lower than the results we just discussed when
13 talking about Table 1, correct, for the demand
14 component?
- 15 A. I don't have calculations for the D4/D5 class in
16 Table 1.
- 17 Q. **[74]** No, but we agree that for the bigger pipes,
18 which are the ones that they use, the figures that
19 I mentioned were very high, it was ninety percent
20 (90%)...
- 21 A. Yes.
- 22 Q. **[75]** ... or more in certain cases.
- 23 A. Yes.
- 24 (9 h 58)
- 25 Q. **[76]** So am I correct in suggesting to you that your

1 proposal as to the assignment of the demand
2 component to the large users is actually above
3 their actual contribution to demand, which is fifty
4 four percent (54%), if the allocation was to be
5 made on the basis of demand alone, one hundred
6 percent (100%), as shown at page 5 of Mr. Knecht's
7 presentation.

8 A. No, that's not correct.

9 Q. [77] So I'm not correct when I suggest that seventy
10 percent (70%) is higher than fifty-four (54)?

11 A. Well, you're looking there at a particular size of
12 pipe, you're not looking at all the pipes. Because,
13 remember, they're not being allocated any cost of
14 the smaller pipes, that's all being treated as
15 access. I haven't done the equivalent of
16 Mr. Knecht's slide 6 for my recommendation, and I
17 haven't really tried to work through how these
18 numbers flow to the individual classes. I haven't
19 been looking at the results in that way, so I can't
20 get into the details of how you could walk from my
21 Table 1 or Table 3 to something similar to his
22 slide 6.

23 If you pull out individual components of
24 the cost, you can say, yes, this is very heavily on
25 one class or one group of classes, and another

1 component is very heavily on another group. And
2 that's what he's showing.

3 Q. **[78]** You remember yesterday that, at the request of
4 your counsel, we filed as undertaking number 10 an
5 exhibit, an Excel spreadsheet, which has been
6 quoted as C-ACIG-0039, providing the calculations
7 making the link between your table, tables, and the
8 table at page 6 of Dr. Knecht's presentation. Did
9 you have a chance to take a look at those
10 calculations?

11 A. I did.

12 Q. **[79]** Do you dispute them?

13 A. No, there are a couple of numbers that I haven't
14 really checked that might move the blue squares
15 closer to sixty percent (60%) than seventy percent
16 (70%), but it's not... I don't think it's material
17 for our discussion purposes. And he may be right
18 that that's the percentage of those size mains
19 whose costs would be allocated to D4 and D5.

20 Q. **[80]** I'd now like to turn to your presentation.
21 Nice paper, by the way.

22 A. My client selected it. You can thank Mr. Gertler.

23 Q. **[81]** At page 4, you talk about the focus on average
24 cost specifically, and the second bullet, you say,
25 and I quote:

1 "Geographic cost variations
2 usually excluded from
3 allocation. Charging more for
4 classes concentrated in high-
5 cost areas -- Knecht position --
6 generally a bad idea."

7 Can I suggest that Dr. Knecht does not
8 recommend to charge higher in the rates, but rather
9 to allocate more to certain classes? Because
10 there's a difference between allocation of costs
11 and actual rates, and the word "charging" implies
12 that the rates would be higher.

13 A. Well, there's two things that you may be asking
14 about there. First of all, he made it quite clear
15 that he didn't think that a particular customer on
16 a particular tariff should be charged a higher rate
17 for being in one part of the province rather than
18 another.

19 Q. **[82]** Correct.

20 A. Or he wasn't... he was...

21 Q. **[83]** He said that he...

22 A. He, at least, was not advocating that, he was maybe
23 neutral, but he...

24 Q. **[84]** Well, can I suggest to you that he even said
25 that the rates could be postage stamp.

1 A. Yes, he certainly said that about the rates. I'm
2 talking here about the allocation to the classes.
3 And you're correct that you could allocate costs to
4 classes based on where the customers in those
5 classes are located. And then, in actually
6 determining how the revenue requirement was split
7 up, you could ignore your allocation because you
8 included a geographic factor that you didn't really
9 believe in. I think that would be a big waste of
10 time.

11 And I am assuming that the Board would like
12 to have the allocation give them information that's
13 useful. They may not use all of it for a number of
14 reasons, they may not believe that the data are
15 reliable enough to push as far as the cost
16 allocation study would suggest in a particular
17 direction, or they may want to protect a certain
18 class from rates rising too quickly. There are a
19 number of reasons for not using the results exactly
20 as they come out, but you would want the analysis
21 to reflect. There are a number of reasons for not
22 using the results exactly as they come out, but you
23 would want the analysis to reflect what the Board
24 would find useful in making decisions about how the
25 revenue requirements will be split among classes.

1 (10 h 04)

2 So while you are right that you don't have
3 to use the cost allocation study for any purpose
4 whatsoever, if you are going to do one, I would
5 think you would want to do it in the most
6 reasonable way that you could.

7 Me GUY SARAULT :

8 Q. [85] Would you agree with me if I were to suggest
9 that cost allocation should not be driven by rate
10 design considerations?

11 A. I am not talking about rate design, I am talking
12 about the total dollars being charged to a class,
13 and however you design the rates within that class,
14 if you have two fairly similar rate classes, that
15 differ maybe in terms of load factor, or some other
16 designation, I really haven't looked at how Gaz
17 Métro gets its many many different rate classes, if
18 you look at two similar classes, and one of them is
19 being allocated much more cost because the
20 customers in that class tend to be in an area that
21 has higher costs, maybe because it is newer, maybe
22 because the soil is rockier, some other reason,
23 maybe because it is still being built out and the
24 density is somewhat lower, then you wind up
25 charging more for a very similar service across

1 classes, and that doesn't strike me as being an
2 appropriate approach.

3 Again, you don't have to pay any attention
4 to the cost of service study, but if you are using
5 it to divide up revenue requirement among classes,
6 and you are not charging essentially the same
7 amount per, across the territory, across the
8 province, then you are going to wind up with
9 different rates, or you may wind up with different
10 rates for very similar services.

11 Q. **[86]** Anyways, the only point I wanted to make is
12 that there is a nuance between saying, charging
13 more in the rates and allocating more in the cost
14 of service study.

15 A. It is true, you don't have to pay any attention to
16 what the cost of service study says.

17 Q. **[87]** Okay, thank you. And now I would like to turn
18 to page 13; it is your critique of the minimum
19 system theory. And the first item of your critique
20 is that small customers do not get economies of
21 scale.

22 A. That is correct.

23 Q. **[88]** That is correct? I don't know if you had the
24 chance to hear, or be briefed about what Dr.
25 Overcast explained on this issue in particular, but

1 he testified that, for purposes of his
2 recommendation, he would use the total costs of the
3 two-inch distribution pipes, divided by the total
4 number of customers -- is that your understanding?

5 A. And this is in terms of how he would set a
6 customer, customer...

7 Q. [89] The access component for the two-inch minimum
8 system.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Excuse me, is there a place in the... okay...
11 Maître Gertler, pour le ROEÉ. I just want to know,
12 is there a place in the transcript you want to
13 refer to the, I am not sure he did hear that
14 testimony, is there somewhere you want to refer
15 him...

16 Me GUY SARAULT :

17 Well, let's, I'll make it my own suggestion then.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Okay, regardless of...

20 A. Okay. That, are you talking about for cost
21 allocation among the classes under the... well, I
22 guess it would be for all classes, for figuring out
23 how much is going to be allocated to the D1 under
24 three thousand six hundred and fifty (3,650) as
25 opposed to the next D1...

1 Me GUY SARAULT :

2 Q. [90] To all customers, without distinction.

3 A. Uh-huh.

4 Q. [91] What my understanding of Gaz Métro's proposal,
5 and Dr. Overcast's recommendation, is that, for
6 purposes of calculating the access component of his
7 minimum system...

8 A. Okay.

9 Q. [92] ... which is composed exclusively of two-inch
10 pipes, correct?

11 A. Uh-huh.

12 Q. [93] What he proposes to do is to take the total
13 costs of those two-inch pipes...

14 A. Uh-huh.

15 Q. [94] ... all of them, and divide it by the total
16 number of customers, Rate 1 to Rate 5 included. And
17 that gives you an average cost, and this is the
18 average cost that becomes the access component
19 charged, not charged but allocated to each
20 individual customer, pursuant to the minimum system
21 theory.

22 A. Well, you are not really allocating to each
23 individual customer, you are allocating to classes,
24 and so I would put it as, yes, he would take the
25 actual two-inch pipes, plus his hypothetical two-

1 inch pipes that he assumes would have been built
2 for if all customers were small customers and then
3 take that total cost and then you have to adjust it
4 for inflation to make it match your billing records
5 and you divide that number by the number, or your
6 multiply that for each class by the classes share
7 of the number of customers which should be the
8 class customers divided by the total number of
9 customers on the system.

10 (10 h 11)

11 So I think we're basically saying the same
12 thing, I'm trying to be a little more precise but
13 maybe I'm being pedantic.

14 Q. **[95]** Well, let me give you an example. Let's assume
15 that we have, the total cost for those minimum two-
16 inch pipes all over the franchise, let's say it's
17 one hundred million dollars (\$100 million). Okay?

18 A. Yes.

19 Q. **[96]** And we have one hundred (100) clients total,
20 regardless of the rate classes. My understanding is
21 that you divide one hundred million (\$100 million)
22 by a hundred (100) clients so each client is
23 allocated a million dollars (\$1 million), it's that
24 simple.

25 A. Well, effectively, that's sort of what you're

1 doing, but there is no calculation in the cost of
2 the service study, or I suppose you can do one but
3 it's not part of the basic cost of the service
4 study to calculate an access cost per customer. You
5 multiply the total access cost by the contribution
6 of each class to require an access. But maybe, as I
7 said, perhaps this is a very fine semantic
8 distinction and I'm not sure it's important in
9 terms of your question, so maybe we should just go
10 on and...

11 Q. **[97]** Yes, let's go on.

12 A. If you'll accept an answer of "sort of".

13 Q. **[98]** The result is an average. It's that simple.

14 A. The result is an average.

15 Q. **[99]** Okay.

16 A. Yes.

17 Q. **[100]** Now, if you look at the actual cost of
18 building an entire system, would you agree with me
19 that in certain areas it will be more expensive and
20 certain areas it will be less expensive?

21 A. That's correct.

22 Q. **[101]** Okay. So if you divide these total costs, the
23 more expensive and the less expensive all together
24 and you divide them by the number of customers, is
25 it a fact that those who actually cost more will

1 benefit of the economies of scale generated by this
2 very simple approach?

3 A. It's not economies of scale. You're just averaging
4 across different areas, so it's not a, it has
5 nothing to do with scale. It's not a matter of a
6 four-inch pipe is less expensive than the five two-
7 inch pipes that would be required to carry the same
8 amount of gas.

9 Q. **[102]** I'm not talking about the four-inch pipes.
10 I'm just talking about the two-inch pipes used for
11 purposes...

12 A. Right.

13 Q. **[103]** ... of calculating the access...

14 A. Right. So there is...

15 Q. **[104]** ... component under the minimum system
16 approach.

17 A. Right. And I'm explaining that there is no economy
18 of scale, if you're only talking about one side,
19 there is no scale.

20 Q. **[105]** Okay.

21 A. Okay?

22 Q. **[106]** This will complete my questions, I thank you.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci Maître Sarault. SÉ-AQLPA Maître Neuman, pas
25 de questions. Maître Sicard? Donc pas de questions.

1 Non, c'est juste parce que dans le calendrier, moi,
2 j'avais un petit cinq minutes pour vous, mais
3 bon... Bon, bien dans ce cas-là, on va prendre une
4 petite pause. On va être de retour à dix heures
5 trente (10 h 30) avec les questions de maître
6 Cardinal et de la formation.

7

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10

11 LE PRÉSIDENT :

12 Rebonjour. Attendez un instant Maître Cardinal.

13 Donc on m'a demandé, pour ce qui est des
14 interprètes, Maître Sigouin-Plasse, enfin, la
15 greffière vous a parlé? Madame la greffière vous a
16 parlé, non?

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Oui, effectivement nous avons eu une discussion sur
19 la pause.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Bien en fait, nous, c'est certain pour, en termes
24 de témoins anglophones, si tant est qu'il y ait une
25 contre-preuve à faire, évidemment, on peut se

1 concerter sur l'heure du lunch, là, il faudrait que
2 ça se fasse aujourd'hui, essentiellement. Puis je
3 ne veux pas créer de débat mais, évidemment, je
4 présume qu'on va avoir terminé avec les preuves
5 d'experts. S'il fallait faire une contre-preuve
6 avec un expert, il faudrait que ça se fasse
7 aujourd'hui parce que le Dr. Overcast prend l'avion
8 à quatre heures (16 h 00) donc, bref, je n'ai pas
9 de témoins anglophones lundi donc moi, pour moi, on
10 pourrait libérer les interprètes à la fin de la
11 journée.

12 (10 h 35)

13 LE PRÉSIDENT :

14 C'était ma compréhension et vous allez voir, on a
15 pas tant de questions que ça à monsieur Chernick.
16 Donc, j'envisage même la possibilité qu'on puisse
17 entendre toute la preuve aujourd'hui. C'est une
18 possibilité, mais je ne dis pas qu'on va y arriver,
19 mais on a notre journée de lundi de réservée de
20 toute façon. Mais on va jouer ça à l'oreille tout
21 au long de la journée. Donc... mais pour ce qui est
22 des interprètes, la question est réglée. Ils seront
23 libérés lundi. Enfin, on n'aura pas besoin de leurs
24 services lundi. Voilà. Donc... oui, monsieur
25 Prévost, je vois que maître Lescop n'est toujours

1 pas à vos côtés, mais...

2 M. PRÉVOST :

3 Il s'en vient.

4 LE PRÉSIDENT :

5 ... mais il s'en vient. Bon, c'est bien. Merci.

6 Alors, maître Cardinal, à vous la parole.

7 INTERROGÉ PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

8 Q. **[107]** Merci. Bonjour, monsieur Chernick.

9 A. Good morning.

10 Q. **[108]** Je vais vous référer à votre rapport, donc la
11 pièce C-ROEÉ-0040, à la page 29, à partir de la
12 ligne 3, où vous indiquez :

13 Gaz Métro's assertion that customer
14 numbers drive engineering and planning
15 expenses is nonsensical. Adding a
16 small customer requires a meter and
17 sometimes a service connection,
18 neither of which is likely to require
19 much engineering or planning. The
20 activities in this category are
21 clearly related to larger projects,
22 primarily for mains.
23 Nor are these costs related to
24 operating expenses, since they are
25 primarily incurred for capital

1 project.

2 This expense category should be
3 allocated in proportion to the total
4 investment in mains and access roads,
5 which are likely to dominate the costs
6 of system design, asset management,
7 and especially major projects.

8 Pourriez-vous donner un exemple concret de la façon
9 dont un tel facteur serais construit?

10 A. Well, one way would be to take the total cost of
11 the mains - however, those are being allocated
12 among the classes - and add in the costs of the
13 access roads and anything else that is requiring
14 much effort in this category, and just add those
15 across for each class. And then, use that composite
16 number in millions of dollars as the allocator for
17 the engineering a planning expenses. I hope that's
18 clear. It's always hard to describe a tabular
19 complication in words. Even if I wave my hands
20 around, it may be hard to indicate exactly where
21 things would go, but I hope that's clear.

22 Q. [109] Maintenant, je vous réfère toujours à votre
23 preuve mais à la page 31, à partir de la ligne 1,
24 où vous dites :

25 Gaz Métro proposes to allocate

1 customer billing and meter 1 reading
2 costs on customer number. This
3 allocation would only be correct if
4 the costs of metering and billing were
5 the same for all customers. Since D4,
6 D5, and some D3 are metered daily, the
7 metering and billing costs for those
8 customers are almost certainly higher
9 than the costs for D1 customers. The
10 cost differences should be estimated
11 and reflected in allocation of these
12 costs.

13 Concrètement, pouvez-vous... comment proposez-vous
14 de refléter ces différences?

15 A. Well, the way in which this kind of a difference is
16 usually reflected is for the utility to develop a
17 weighting factor to look at how many person-hours
18 of time are required for processing, say, a hundred
19 (100) monthly metre reads, as opposed to a hundred
20 (100) daily metre reads. And then, use that ratio
21 to weigh the number of customers. So, if you have a
22 hundred (100) customers who are read hourly, or
23 daily, and you... and they are five times as
24 expensive to deal with as the ones who are dealt
25 with on a monthly basis, and let's say you have a

1 thousand (1000) customers who are "metered"
2 monthly; so, you have aa hundred (100) who are
3 "metered" daily, a thousand (1000) who are
4 "metered" monthly. You would multiply the hundred
5 (100) times five and get five hundred (500) and the
6 one thousand times one (1,000 X 1), and get one
7 thousand (1,000), and in that case, one third (1/3)
8 of the metering and billing costs would go to the
9 customers who are billed on a daily basis, and two-
10 thirds (2/3) to those who are billed on a monthly
11 basis, or whatever the numbers turn out to be when
12 the company does the study and figures out what the
13 process is.

14 (10 h 43)

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Q. **[110]** J'aurais une question d'éclaircissement par
17 rapport à votre preuve et ce qui a été dit ce
18 matin. Dans votre preuve, à la page 18, il vous a
19 été demandé si la table 1 représentait : « Your
20 best estimate of the access-related portion of the
21 distribution mains », vous avez répondu que non et
22 que certains éléments ont été corrigés dans la
23 table 2. Ce matin...

24 A. No, that... I may have misspoken, I believe I was
25 being questioned about the results from Table 2,

1 and I said, "That is not my recommendation." It is
2 not that there is an error in Table 2, but Table 2
3 gives more of the economies of scale to the small
4 customers and says they are only responsible for a
5 little bit of the cost of expanding the pipe from,
6 say, four-inch to six-inch.

7 And after I'd completed my written
8 evidence, then I thought about what is most
9 equitable. I decided that, really, the approach
10 that I took in Table 1, which says -- take the full
11 cost of, say, a six-inch line and say what part of
12 that is, what part of the capacity of that line
13 would represent the capacity of a two-inch line,
14 and use the average cost for the six-inch line, not
15 just the incremental cost of going from four to six
16 but the average cost, to allocate to the access
17 component.

18 I think that is fairer, and so in my
19 slides, I said, "You should use Table 1." And what
20 you heard several times this morning, I think, was
21 my saying, "Well, you are using numbers from Table
22 2, and I would use Table 1." I hope that clarifies
23 the question.

24 Q. [111] Puis...

25 A. Now in the evidence, I was leaning in the other

1 direction of thinking that perhaps it was fairer,
2 and so at the bottom of page 18, I say, really, the
3 small customers are just an afterthought, that they
4 are an add-on to the system being built for the
5 large customers. And they should only pay for that
6 incremental cost. In hindsight, I developed the
7 numbers in Table 2.

8 But again, thinking about basic principles,
9 I think that the average-cost approach in Table 1
10 is fairer than the approach in Table 2, although
11 you can make arguments in both directions.

12 Q. **[112]** Puis croyez-vous toujours que la table 1
13 surestime la composante accès?

14 A. There may be portions, elements that would tend to
15 overestimate the access component, but I have not
16 been able to calculate those. Certainly, the second
17 dot point at the bottom of page 18, about the
18 distances between customers, a large industrial
19 plant, even if it is located along a main that
20 serves customers both upstream and downstream, will
21 probably take up a lot of that main, there will be
22 no other customers along that section, because you
23 have this big plant there.

24 (10 h 43)

25 Or the same thing is true if you have a

1 university campus, and they take up a kilometre of
2 the main, that is used only for that one customer,
3 and then beyond that, you may have, in the next
4 kilometre, you might have fifty (50) or sixty (60)
5 small customers. So I don't have any way of
6 correcting for that, and so Table 1 probably does
7 have some over-attribution of the length of mains
8 to smaller customers and an under-attribution to
9 the largest customers.

10 And the same thing is true on the next page
11 for that last dot point about the costs of steel
12 lines that are driven by pressure to serve higher
13 demand, I don't have any way of telling, again,
14 whether the steel lines that we see are there
15 because they're older and they haven't been
16 replaced with plastic but plastic would be just
17 fine or whether they're required for pressure so I
18 can't do any correction for that either. I think
19 table 1 is a very good starting point but
20 additional work, as I noted in my presentation,
21 additional work may be needed over the coming
22 months and years.

23 Q. **[113]** Okay. Thank you. So that was my last
24 question. Thank you.

25

1 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

2 LE PRÉSIDENT:

3 Q. [114] Mr. Chernick, good morning.

4 A. Good morning.

5 Q. [115] On your presentation, on page 4, and you had
6 a question from Mr. Sarault this morning about
7 geographic information. Do I understand... Je vais
8 le dire en français, je vais faire comme maître
9 Sigouin-Plasse, un peu d'humilité.

10 Est-ce que je comprends bien que vous nous
11 recommandez ou vous recommandez à Gaz Métro que
12 même si l'information géographique ou de
13 l'information plus précise est disponible, ce que
14 j'ai compris de ce que vous avez dit ce matin,
15 c'est que si on n'a pas l'intention d'utiliser
16 cette information-là « downstream » pour faire des
17 tarifs, ce n'est pas vraiment nécessaire, on est
18 mieux de rester avec des données moyennes. Est-ce
19 que je vous ai bien compris?

20 A. Yes. I would say for the cost of service study, it
21 makes sense to use average data across the province
22 rather than breaking it up and allocating different
23 parts of the province, different mixes of locations
24 to different classes. You may still be interested
25 in that information about the regional data for a

1 number of reasons, for example, where you have
2 missing data and you need to do some interpolation
3 or some estimation.

4 It may be useful to be using the most
5 representative examples to estimate Montreal data
6 from, missing data from the data that you actual
7 have for Montreal rather than province wide. And
8 also when the company is looking at policies about
9 expanding the system to have a sense of what the
10 costs are like in different areas may be useful in
11 terms of coming up with your guidelines about how
12 many metres of main you're willing to install at
13 the company's expense to pick up certain kinds of
14 customers. So there are reasons why you would want
15 to have those data but I don't see them flowing
16 into the heart of the cost of service study. Is
17 that good?

18 Q. **[116]** Yes.

19 A. Okay.

20 Q. **[117]** Yes. Ma première impression lorsque j'ai lu
21 votre mémoire, puis probablement qu'elle était
22 fausse ou elle était mauvaise, mais j'avais
23 l'impression et vous avez quelques informations,
24 enfin quelques assertions dans votre mémoire qui
25 laissent entendre que vous recommandez plutôt

1 d'allouer tout sur la base de la capacité et
2 pourtant votre recommandation très clairement, et
3 répétée à plusieurs reprises, c'est de calculer une
4 composante accès - là, je comprends sur la base de
5 « table 1 » donc...

6 A. Yes.

7 Q. **[118]** ... où est-ce que je me suis trompé? Est-ce
8 que votre recommandation c'est un « second best »
9 pour vous et que votre « first best » c'est cent
10 pour cent (100 %) capacité ou? Qu'est-ce que j'ai
11 mal compris?

12 A. I don't think I recommended that a hundred percent
13 (100%) capacity allocation for the mains...

14 Q. **[119]** Okay.

15 A. ... was really the fairest. I said that many
16 jurisdictions use that approach.
17 (10 h 55)

18 Q. **[120]** Hum hum.

19 R. ... and if, at some point, the board looks at the
20 messiness of the data and the difficulty in sorting
21 out all the different cases...

22 Q. **[121]** Hum hum.

23 R. ... and wants to have a simple rule, the simple
24 allocation which comes closest to being equitable
25 would be a demand allocation. But I think there's a

1 good point that there are some lines that are put
2 in for the small customers, and using Gaz Métro's
3 approach of allocating the two-inch lines to the
4 customers that predominantly use two-inch lines
5 seems equitable and addresses the complaint of the
6 industrials and Gaz Métro's own complaint. If you
7 have a neighbourhood and you are running small
8 mains up and down the street to pick up customers,
9 that's not something that you have to do for a
10 large industrial customer, you just run them the
11 main buy...

12 Q. **[122]** Hum hum.

13 R. ... the one customer then takes its gas. And so,
14 we're allocating those little pipes to the little
15 customers and we're allocating them a share of the
16 bigger pipes, representing the volume that they use
17 in those pipes. So that would be my recommendation.

18 Q. **[123]** O.K. Thank you, and sorry if I got you wrong.

19 R. I'm sorry, I confused the situation.

20 Q. **[124]** So that will be the end of our questions. So
21 Mr. Chernick and Monsieur... oui, ah oui, Maître
22 Gertler? Un réinterrogatoire, peut-être?

23 RÉINTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Thank you Mr. Chairman. Franklin S. Gertler pour le
25 ROEÉ. I just have a couple of things I'd like to

1 ask on redirect. Mr. Chernick, first I'd like to
2 look at the exhibit B-118, which is the
3 hypothetical cases that were put to you by my
4 friend maître Sigouin. Huh? Friend! That's what we
5 say in English, I won't tell you what we say in...
6 it's a polite form of address by English lawyers...
7 lawyers in English.

8 A. If you want to be very polite, you could refer to
9 him as your brother.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Right, and if I wanted to say that he was really
12 completely unreasonable, I'd say my learned friend,
13 or my very learned friend, and then you'd know
14 that... very bad insult.

15 (10 h 58)

16 So, in B-118, the hypotheticals, I, you
17 know, I think you agree with all the calculations.
18 But I wanted to just get your sort of overall take
19 on this on the relation between these examples and
20 your understanding of the reality of Gaz Métro in
21 your recommendations, in terms of, you know, this
22 theory and, I think, what you characterize as your
23 more realistic view.

24 A. Well, I would say that the most important deviation
25 for reality in this example is that the questions

1 assumed that this was a brand new gas utility that
2 had no customers. If we are talking about sort of
3 more realistically how my approach would function
4 for Gaz Métro adding in the first example a four-
5 inch line running one kilometre to serve an
6 industrial customer, my allocation method would
7 allocate about thirty-six thousand dollars
8 (\$36,000) of that line's cost to access, most of
9 which would be born by small customers, and there
10 are no small customers on this line.

11 Q. [125] Customer number when we say "access", that we
12 mean.

13 A. Yes, to access. And the connection number and...
14 effectively very close to the number of customers.
15 So, the residential and the small commercial would
16 be paying a large portion... a significant portion
17 of this line, even though they're not using it.
18 And, if they... in the same way, if you built a
19 larger line, the small customers would be paying a
20 portion of that as well. And, they... any
21 particular line, the amount that you assign to
22 access, and the part that's left for the industrial
23 or the large customers, generally to pay for maybe
24 more or less than the minimum cost of the pipe that
25 would have been necessary to serve this one

1 customer by itself, depends upon the size of the
2 pipe exactly and so on. But I think it's a... my
3 approach is pretty much fair overall. If you wanted
4 to get into the kind of detail Mr. Knecht discusses
5 of looking at each line and determining who uses it
6 and assign it to classes, in theory, that would be
7 possible. Alberta does a lot of that kind of
8 assignment. It's very complicated and very
9 difficult to review because of the level of
10 granularity and...

11 Q. **[126]** The level of what?

12 A. Of granularity, the fine grain of the picture that
13 you have to look at. And I was...

14 Q. **[127]** I thought you getting the lumpy... lumpy,
15 which would be another thing but...

16 A. No, no. Well, the... for the most part for cost
17 allocation, you do want to deal with fairly large
18 lumps of costs. You don't want to deal with the
19 minutia unless it's important and it really varies
20 in some way, and if you have good data, and if
21 you... there's a reasonable basis for how you treat
22 it. When you get into trying to direct assign
23 mains, for example, you have the problem of mains
24 that are part of networks, that loop around, and
25 you can serve customers from multiple directions. I

1 think this is something Dr. Overcast mentioned.

2 And, so, it's hard to say, "Well, who is it that
3 uses this particular main?" Because, normally, the
4 gas is flowing one way but perhaps the gas would
5 flow the other way if there were an outage and need
6 for maintenance somewhere along the line.

7 So, it's not a direction I take but,
8 nonetheless, these simple examples are useful in
9 highlighting the important issues. When we get down
10 to the third graph, the one where the small
11 customers are introduced...

12 Q. **[128]** This is option 2...

13 A. Yes.

14 Q. **[129]** ... but usage of extra capacity...

15 A. Right, exactly.

16 Q. **[130]** ... to the small customers. So, the third one
17 on the page.

18 A. Exactly.

19 Q. **[131]** Okay.

20 A. And... and there the small customers involved in
21 this example might be small compared to that
22 industrial customer but they still might be above
23 the thirty-six thousand five hundred (36,500) cut-
24 off. And they might very well be allocated... they
25 might be in classes that are allocated the capacity

1 component directly. And, it's not clear usually,
2 when you leave extra space in a pipe, who is going
3 to use that. You may have a sense that there's a
4 housing development that's in the permitting
5 process but that might or might not go forward and
6 there might be a shopping mall on the other side of
7 the pipe that actually winds up taking the gas.

8 So the use of the term "small" in that
9 example I think was supposed to suggest that they
10 would only be paying for the access-related part of
11 the costs, or their classes would only be paying
12 for the access-related part of the costs, and that
13 is not necessarily the case.

14 (11 h 04)

15 And in the final example, certainly, if you
16 had five small customers, in the sense of the under
17 thirty-six thousand (36,000) level, I doubt that
18 they would want to pay, if you were going to be
19 charging them the costs, I doubt that they would
20 want to pay the hundred and seventy-one thousand
21 dollars (\$171,000) for, spread between the five
22 customers, for that line extension, and I don't
23 think that Gaz Métro would be likely to make that
24 investment either.

25 So the fact that that line is dotted is

1 very useful because it is really very hypothetical,
2 it wouldn't be built, and we don't have those lines
3 on Gaz Métro's system that run longways to just
4 connect small customers.

5 Q. **[132]** Thank you. Now I would like to turn, if you
6 are done, I would like to turn to Mr. Knecht's
7 Table 6, which we have discussed on and off. And I
8 would just like you to make clear for the Board, at
9 that Table 6 in C-ACIG-0038, whether those, the
10 blue squares which, according to Mr. Knecht, refer
11 to your Table 4, whether that is, well, I think,
12 firstly, you said that it was, I won't go back over
13 that, you said that the real numbers even on that
14 table should be closer to sixty thousand
15 (60,000)... sixty percent (60%), sorry, but I just
16 want to know whether, beyond that, this is or is
17 not your recommendation, and explain what your
18 recommendation is as it would relate to the kind of
19 thing that is being dealt with here.

20 Mr. PAUL L. CHERNICK :

21 A. Well, first of all, I am not recommending that
22 Table 4 be used as the basis for the allocation.

23 Q. **[133]** Right.

24 A. As I said, I think that is a little bit too
25 generous to the small customers in charging them

1 related goes up as the pipe size goes up, because
2 more of the pipe is there for carrying additional
3 capacity. So if you went through the exercise that
4 Mr. Knecht did, based on what I am actually
5 recommending, you would see, not that the blue dots
6 would jump up to the sixty-five percent (65%) level
7 and stay there but that it would come up to forty
8 (40%), and fifty (50%), and sixty (60%), and stay
9 at those, there would be a more gradual curve,
10 which I think is one of the things that he thought
11 made sense.

12 (11 h 10)

13 But the other thing is that, of course, I
14 am not really suggesting that we need to know who
15 is using the four-inch lines or the six-inch lines
16 as opposed to the eight-inch or the ten-inch lines
17 that that's a... we're putting all these costs
18 together and allocating them the same way - that's
19 what Gaz Métro does and that's what I'm doing. If
20 Mr. Knecht's clients think that it's very important
21 to distinguish between the large D1 customers and
22 the D3 customers as opposed to D4 and D5, or the
23 smaller D4 or D5 from the larger D4 or D5 and they
24 really want to get into breaking up those groups in
25 more detail, you could do that and it might then

1 matter somewhat. It's unusual to get into that
2 level of detail but Mr. Knecht clearly likes a lot
3 of detail in cost allocation and I can't say that
4 he's wrong, it's a difficult thing to do, that's
5 all.

6 Q. **[137]** Okay. I'm wondering, I'm sure I'm confused
7 and nobody else is...

8 A. I do my best to confuse you.

9 Q. **[138]** ... but I'm wondering - because we've talked
10 a fair amount about Mr. Knecht's preferences or
11 approach - but I'm wondering, I think you're saying
12 you've got two-inch line costs attributed to
13 customers, basically the cost, and then those
14 customers, those small customers will also take a
15 part of the larger line, a part of the cost of the
16 larger line and I just want to get clarity from you
17 and for the Board, are we getting closer to, you
18 know, how is your recommendation different from
19 that of expert Overcast and what Gaz Métro is
20 doing? What are the points of distinction then?

21 A. Well, as you described it, I would say that our
22 approaches are very similar.

23 Q. **[139]** Okay.

24 A. That we take the same groups of customers and say
25 they're responsible for all the two-inch lines and

1 then some of the larger lines. The difference is
2 basically how we allocate out the economies of
3 scale in those larger lines and Gaz Métro and Dr.
4 Overcast say, "Charge the small customers as if you
5 had built a two-inch line just for them and then
6 give all the economies of scale to demand", to
7 essentially the larger customers, and I say, in my
8 tables 1 and 3, I say, "No, let's look at those
9 larger pipes and say what's the average cost and
10 let's take the capacity..." basically you've got
11 this big pipe and you say, "Okay, this piece of it
12 would be the equivalent of a two-inch pipe."

13 Q. **[140]** The witness is showing a smaller diameter
14 with his hands.

15 A. Right, a little piece of a big pipe, and it's
16 actually, it's a small piece because you can get
17 more gas through a larger pipe, it's more than
18 proportional both because the cross-section of the
19 pipe, the area of the pipe, goes up as the square
20 of the diameter, but also because as it gets
21 bigger, you have less friction, basically, along
22 the side of the pipe.

23 So there's benefits for everybody using
24 that pipe from the fact that it's one big pipe and
25 not a lot of little pipes and my approach is to

1 assume that the small customers would have needed
2 the entire capacity of a two-inch pipe which is not
3 likely the case, you know, obviously because there
4 are some smaller pipes and it's hard to believe
5 that each of the two-inch pipes is exactly filled
6 with gas at its maximum.

7 But I make that assumption and say, "Put
8 all of the cost of enough capacity to carry what a
9 two-inch pipe would carry, give that to the access
10 charge and hence, basically, to small customers, to
11 the customer charge, customer allocation and give
12 the rest of it to the demand classification". And I
13 forget what your original question was but I hope
14 I've resolved it.

15 Q. [141] Well, I asked you whether you are, in the
16 end, recommending essentially a two-inch minimum
17 system and I think you've...

18 A. It's based on a two-inch minimum.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Je me permets d'interrompre mon confrère dans sa
21 ligne de questions, Monsieur le Président, parce
22 qu'on est en réinterrogatoire. Si au niveau de sa
23 preuve en chef, il avait à faire préciser des
24 éléments, il pouvait le faire. Nous, on a contre-
25 interrogé sur la base de la preuve en chef, parce

1 que là, s'il continue à poser des nouvelles
2 questions pour faire éclairer les zones grises de
3 la preuve de monsieur Chernick, je vais avoir droit
4 à reposer des questions là-dessus puis on ne finira
5 pas notre journée aujourd'hui, je vous le soumetts
6 bien franchement.

7 Donc, j'inviterais bien franchement mon
8 confrère à limiter, à se limiter au concept du
9 réinterrogatoire sur la base des questions qui ont
10 été posées en contre-interrogatoire.

11 (11 h 15)

12 Me FRANKLIN S. GERTLER:

13 ... I didn't understand that to be an objection to
14 the question. I've got one more question and then,
15 I'm done, Mr. Chair.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, allez-y, mais effectivement, restez...

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 O.K.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... sur ce qu'on a déjà lu et vu et entendu.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Q. **[142]** Merci. Mr. Chernick, you talked, I think it
24 was in your testimony in particular with respect to
25 the questions from the Board about how you found

1 certain... at the end of the day, you said
2 something was, "if I was fair." And I just want to
3 know, are we talking about more... is that... mean,
4 tell me what you mean by "fair" in that context; is
5 it more equitable? Or is it more in line with
6 proper cost causation?

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Écoutez, à quoi mon confrère fait référence comme
9 question, moi, je ne le suis pas. Puis, de façon
10 générale, sur les concepts d'équité, et on revient
11 sur des principes de base, encore une fois, je ne
12 pense pas qu'on soit en réinterrogatoire ici. À
13 moins qu'il ne me précise une question bien, bien,
14 spécifique que vous avez posée, je pense qu'on
15 réfère à une question de la formation. Mais sinon,
16 on revient à des concepts de base puis on donne
17 l'occasion à monsieur Chernick à revenir sur les
18 concepts de base. Je m'objecte à la question.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Monsieur le Président, j'étais justement en
21 question de réinterrogatoire pour que monsieur
22 Chernick clarifie pourquoi il... vous avez posé la
23 question : est-ce qu'il y avait un écart ou une
24 différence entre sa recommandation dans son rapport
25 et qu'est-ce qui est dans sa présentation

1 PowerPoint. Puis, lui, il a utilisé ce terme-là de
2 « it would be fair » bien, more « fair allocation »
3 puis je voulais juste qu'il explique c'était quoi
4 le thème ou qu'est-ce qu'il voulait dire par
5 « fair » parce que dans un contexte de
6 réglementation, et c'est un terme quand même d'art
7 puis je voulais qu'il explique sa réponse.

8 Et ce n'est pas une... on ne repart pas...
9 C'est parce qu'il a beaucoup de questions, monsieur
10 Chernick, puis on s'est promené, puis je voulais
11 juste lui donner la chance de dire c'était quoi,
12 non seulement les réponses données à des questions
13 très pointues, mais c'est quoi sa recommandation en
14 tant que expert. Alors, c'est... je pense que la
15 question est assez simple et devrait être permise.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Alors, Maître Gertler, on va permettre au témoin de
18 répondre à votre question précise puisqu'elle fait
19 suite à une interrogation de la formation, mais on
20 va s'en limiter à ça, s'il vous plaît.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Q. [143] Comme j'ai... as I said, Mr. Chairman, that
23 was... it was my last question. Just... what...
24 basically, what meaning do you take from the... we
25 should take from the term "fair", you applied to

1 make some adjustment in your recommendation.

2 A. I focussed my recommendation on table 1, or table 3
3 if you want to include the supply mains, on the
4 basis of what I would consider fairness, or equity,
5 or using the average cost. When I originally
6 developed the methodology for tables 2 and 4, I was
7 thinking more about causality because, really, in
8 many situations, the smaller customers are only
9 causing that little incremental bump up in the size
10 of the pipe. And only sometimes are they even
11 causing that. If you were going to be a stickler
12 about following causation, you would use table 2.

13 But on the other end, you have a single
14 pipe that is carrying gas for multiple groups and
15 to say, "Well, historically, it was built first for
16 the industrial and was only made a little bit
17 bigger for the smaller customers." That's true but
18 then why shouldn't the industrials get a little
19 benefit from sharing that space in a larger pipe
20 with smaller customers.

21 So, again, there's a tension there between
22 strict causation and a sense of fairness. We have a
23 pot of dollars to split up, and how we use the
24 service, in this case, this main, that's divided
25 evenly in terms of how we use it. That's the

1 approach that seems to me to be more fair. And
2 that's what I meant when I was responding to the
3 Board.

4 Q. [144] Ça met fin au réinterrogatoire, puis c'est la
5 fin, je pense de la preuve, sous réserve d'autres
6 questions du ROEÉ. Je ne sais pas si maître
7 Sicard... Oui, mais je ne pense pas que...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Gertler voulait savoir si par hasard, vous
10 n'auriez...

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 En réinterrogatoire, monsieur Chernick, non, je
13 n'ai pas d'autres questions.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Très bien. Alors, effectivement, ça met un terme à
16 votre témoignage, Monsieur Schepper, Monsieur
17 Chernick. Merci beaucoup. You are free to go.

18 A. Thank you.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Et, pendant que ces messieurs s'en vont, Maître
21 Neuman...

22 (11 h 21)

23 LE PRÉSIDENT :

24 Vous êtes le prochain sur notre liste.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :
2 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur
3 les Régisseurs. Dominique Neuman pour Stratégie
4 énergétique et l'Association québécoise de lutte
5 contre la pollution atmosphérique. Notre témoin,
6 monsieur Jacques Fontaine, est prêt à être
7 assermenté.

8 _____
9 PREUVE DE SÉ/AQLPA

10
11 L'an deux mille quinze (2015), ce dix-septième
12 (17ième) jour du mois de d'avril, A COMPARU :

13
14 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
15 place d'affaires au 10946, avenue De Rome, Montréal
16 Nord;

17
18 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
19 solennelle, dépose et dit :

20
21 Me DOMINIQUE NEUMAN :
22 Alors, par notre affidavit, C-SÉ-AQLPA, je n'ai pas
23 le numéro, mais l'affidavit qui a été déposé
24 récemment, nous avons... monsieur Fontaine a
25 reconnu les trois documents comme ayant été préparé

1 par lui ou sous sa supervision, c'est-à-dire le
2 rapport, un erratum et une réponse à une demande de
3 renseignements.

4 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Q. **[145]** Monsieur Fontaine, est-ce que vous avez des
6 corrections à apporter à ces documents?

7 R. Oui. J'ai une modification à notre proposition 1.1,
8 sur le coût des conduites d'alimentation, que je
9 vais présenter dans quelques instants. Et je vais
10 également apporter une nuance à notre proposition
11 sur l'approche régionale.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Par ailleurs, Monsieur le Président, j'ai remarqué
14 qu'à l'occasion d'un témoignage précédent, vous
15 aviez exprimé le souhait d'avoir un curriculum
16 vitae pour... de chaque témoin, même un témoin non-
17 expert. Je ne sais pas si c'est un souhait de la
18 formation. Nous n'en avons pas préparé. Si la
19 Régie le souhaite, nous pouvons le déposer... un
20 déposer un, CV, prochainement. Mais je pense que
21 monsieur Fontaine est un peu connu de...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Un peu connu, oui. Non, non, ça va...

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Son CV se trouve déjà dans quelques dossiers

1 antérieurs.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui. Oui, effectivement. On ne veut pas faire de
4 discrimination, mais effectivement, dans le cas de
5 monsieur Schepper... enfin, pour la Formation,
6 c'est une figure moins connue.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Alors, je vous remercie.

9 Q. **[146]** Donc, Monsieur Fontaine, la recommandation
10 1.1 de votre rapport invite la Régie de l'énergie à
11 ne pas accepter la proposition de Gaz Métro
12 d'allouer le coût des conduites d'alimentation de
13 la même manière que le coût des conduites de
14 distribution, c'est-à-dire en combinant les
15 facteurs d'accès et de capacité, mais plus de
16 continuer à l'allouer de manière analogue au coût
17 des conduites de transmission en fonction de la
18 capacité de pointe et ainsi en ne dédiant aucune
19 part de capacité de ces conduites à la catégorie
20 tarifaire interruptible D5. Est-ce que cela
21 constitue toujours votre recommandation?

22 R. Bien, à la lumière des témoignages entendus, nous
23 modifions notre recommandation 1.1 et nous
24 recommandons désormais à la Régie d'appuyer la
25 proposition de Gaz Métro, c'est-à-dire d'allouer le

1 coût des conduites d'alimentation comme celles de
2 distribution. C'est-à-dire en combinant les
3 facteurs d'accès et de capacité tant auprès de la
4 clientèle en service continu qu'auprès de la
5 clientèle interruptible.

6 Nous modifions notre position pour deux
7 raisons. Premièrement, nous avons jusqu'à cette
8 semaine, assumé que la conception des conduites
9 d'alimentation ne tenait pas compte des besoins de
10 la clientèle interruptible. Or, en audience, Gaz
11 Métro nous a indiqué qu'au contraire, la conception
12 des conduites d'alimentation incluait de tels
13 besoins de la clientèle interruptible.

14 Deuxièmement, il en résulte non seulement
15 que la clientèle interruptible contribue ainsi à
16 causer, historiquement, le coût de ces conduits
17 d'alimentation, mais elle en bénéficie également,
18 expressément pour ses besoins hors interruption
19 annuellement prévisibles.

20 Donc, nos deux motifs tiennent à la fois à
21 la causalité historique liée à la conception du
22 réseau et au bénéfice réel, annuellement
23 prévisible, par cette clientèle des conduites. Cela
24 justifie, selon nous, d'allouer les conduites
25 d'alimentation, y compris à la clientèle

1 interruptible, selon une combinaison de l'accès et
2 de la capacité.

3 Cependant, nous ne renions pas nos propos
4 du chapitre 3 de notre rapport à l'effet que, pour
5 des raisons sociales et environnementales...

6 Q. [147] Excusez-moi, Monsieur Fontaine, c'est le
7 chapitre 2, je pense, qui traite de ce sujet.

8 (11 h 28)

9 R. J'ai lu ce qui était écrit. Que pour des raisons
10 sociales et environnementales, les tarifs
11 interruptibles que la Régie déterminera
12 ultérieurement en phase 2 du présent dossier
13 devront logiquement être fixés à un niveau
14 inférieur au coût alloué à cette clientèle.

15 Premièrement, afin d'inciter au maintien et
16 à l'accroissement d'un tel usage; deuxièmement,
17 afin d'inciter au remplacement du mazout en
18 fournissant une offre gazière concurrentielle;
19 troisièmement, afin d'aider à rentabiliser les
20 conduites sous-utilisées et, quatrièmement, afin de
21 retarder des besoins en investissement accrus en
22 conduites. Mais au strict niveau d'une allocation
23 basée sur la répartition du coût complet des
24 conduites dont bénéficie la clientèle
25 interruptible, nous sommes en accord avec la

1 position de Gaz Métro en étant bien conscients que
2 le coût ainsi alloué à l'interruptible sera plus
3 élevé qu'actuellement.

4 La Régie aura toutefois besoin, à un stade
5 ou un autre du processus d'affaires, de connaître
6 aussi le coût marginal de la clientèle
7 interruptible si elle veut pouvoir un jour fixer un
8 tarif juste et raisonnable qui serait inférieur au
9 coût complet des biens et services dont cette
10 clientèle bénéficie.

11 Q. **[148]** Monsieur Fontaine, je vais passer à un autre
12 sujet. Pourquoi préférez-vous l'utilisation du
13 réseau de taille minimale, défini comme étant celui
14 formé de conduites de deux pouces (2 po) de
15 diamètre, plutôt que l'Intercepte zéro pour
16 déterminer la composante accès de l'allocation des
17 coûts des produites principales?

18 R. Bien, toutes les deux... les deux méthodes
19 présentent des frictions, à notre sens. Un réseau à
20 zéro pouce de diamètre, un réseau entier de deux
21 pouces (2 po) de diamètre sont les deux, d'après
22 moi, les vues de l'esprit pour le réseau de Gaz
23 Métro. Mais la définition des coûts d'un réseau
24 fictif de deux pouces (2 po) de diamètre est
25 méthodologiquement plus satisfaisante que celle des

1 coûts d'un réseau de zéro pouce de diamètre. La
2 méthode de l'Intercepte zéro, c'est-à-dire du zéro
3 pouce de diamètre, fait en effet appel à un grand
4 nombre de données qui représentent des coûts, où
5 des longueurs dont l'amalgame, par le biais de la
6 courbe de régression, entraînent souvent des
7 résultats statistiquement peu significatifs.

8 À l'inverse, la méthode de conduite de deux
9 pouces (2 po) ne comporte pas les difficultés
10 techniques que présente l'approche de l'Intercepte
11 zéro puisque le coût moyen d'une conduite de
12 plastique d'un diamètre de deux pouces (2 po) est
13 calculé à partir des données comptables réelles,
14 bien qu'épurées, sans avoir à utiliser de
15 régression linéaire.

16 Q. **[149]** Monsieur Fontaine, Gaz Métro a établi, de
17 façon préliminaire, qu'un réseau minimal constitué
18 de conduites de deux pouces (2 po) de diamètre
19 couvrirait les besoins en capacité des clients
20 jusqu'à trente-six mille cinq cents mètres cubes
21 par an (36 500 m³/a), que pensez-vous de cette
22 limite?

23 R. Bien, nous sommes satisfaits de l'ouverture que Gaz
24 Métro montre à l'effet de revoir son estimation du
25 seuil de consommation correspondant à son réseau

1 minimal proposé de deux pouces (2 po). Il serait
2 donc essentiel de s'assurer, par des ajustements à
3 la règle si nécessaire, que la méthode d'allocation
4 proposée basée sur un réseau de deux pouces (2 po)
5 de diamètre est juste et respecte la causalité des
6 coûts dans le cas des petits clients dont les
7 besoins sont inférieurs à ce que leur offrirait un
8 tel réseau minimal de deux pouces (2 po).

9 Il serait aussi souhaitable de clarifier et
10 de décider de ces questions avant d'entreprendre
11 l'étude de la structure tarifaire du Distributeur
12 en phase 2 du présent dossier, R-3867-2013.

13 Q. **[150]** Monsieur Fontaine, pourquoi êtes-vous en
14 accord avec la proposition de Gaz Métro de baser le
15 facteur d'accès aux conduites principales sur le
16 nombre de branchements plutôt que sur le nombre de
17 clients?

18 R. Bien, notre accord à cette proposition est motivée
19 non seulement par le souhait exprimé par Gaz Métro
20 de corriger l'iniquité à l'égard des petits clients
21 mais plus généralement sur le principe de causalité
22 des coûts. En effet, le nombre de branchements sur
23 une conduite principale constitue manifestement un
24 facteur plus représentatif de l'accès à cette
25 conduite que le nombre de clients en tant que tel.

1 Tel qu'indiqué, un branchement peut desservir
2 plusieurs clients et ce nombre varie selon le
3 branchement lorsque les débits par client sont plus
4 faibles.

5 Q. **[151]** Je vais maintenant aborder la question de
6 l'approche régionale. Monsieur Fontaine, quels sont
7 vos commentaires sur cette approche par rapport à
8 l'approche globale quant aux composantes accès et
9 capacité?

10 R. Oui. Bien d'abord, nous avons vérifié et constaté,
11 dans notre rapport, que l'approche globale et
12 l'approche régionale fournissent toutes deux des
13 résultats satisfaisants pour déterminer la
14 composante accès pour un réseau minimal composé de
15 conduites de deux pouces (2 po) de diamètre.

16 C'est quant à l'allocation de la composante
17 capacité que nous ne sommes pas d'accord avec la
18 position de Gaz Métro de préférer l'approche
19 globale. Certes, nous sommes d'accord que
20 l'allocation des coûts de Gaz Métro est unique et
21 porte sur son réseau dans son ensemble. Nous
22 désirons corriger toute impression contraire
23 qu'aurait pu amener l'usage que nous avons fait du
24 mot « allocation » au chapitre 3.4 de notre
25 mémoire.

1 Mais il nous apparaît utile que Gaz Métro
2 détienne également et constitue des bases de
3 données régionales, permettant premièrement de
4 composer le facteur CONDPRIN d'allocation des coûts
5 de conduites au moyen d'une pondération de ces
6 coûts par région et, deuxièmement, qui permettra
7 aussi à la Régie, aux étapes ultérieures de son
8 processus, de pouvoir connaître le coût de service
9 sur une base régionale afin éventuellement de
10 décider s'il est opportun d'offrir, pour une région
11 donnée souffrant de problèmes de saturation de
12 réseau, un éventuel tarif interruptible accru ou un
13 programme d'efficacité énergétique accru dans cette
14 région, ou plus généralement, de développer
15 davantage, dans cette région, la sollicitation de
16 clients interruptibles et l'offre en efficacité
17 énergétique.

18 Plus globalement, cette information
19 permettra aussi de connaître le niveau de
20 rentabilité du développement des ventes dans cette
21 région et aussi de mieux évaluer la rentabilité
22 d'investissements éventuels. Conséquemment, nous ne
23 pensons pas qu'il faille, à ce stade, se priver
24 d'une information utile sur l'allocation des coûts
25 des conduites par région, tant des conduites de

1 transmission que d'alimentation et de distribution.

2 Q. **[152]** Merci, Monsieur Fontaine. Que pensez-vous du
3 différend qui oppose Gaz Métro à son expert, le
4 docteur Overcast, quant à l'allocation du gaz
5 perdu?

6 R. Bien, le docteur Overcast considère que les coûts
7 du gaz perdu devraient être alloués au niveau des
8 coûts de transport. Gaz Métro considère que, à
9 cause des dates de fin des contrats de transport
10 qui peuvent survenir à tout moment de l'année alors
11 que le taux du gaz perdu n'est déterminé qu'en fin
12 d'année gazière, il est préférable de les allouer
13 en tant que composante des coûts de distribution.

14 Nous reconnaissons que l'approche
15 préconisée par l'expert de Gaz Métro, le docteur
16 Overcast, est théoriquement plus satisfaisante que
17 celle préconisée par Gaz Métro, le gaz perdu est en
18 effet de la fourniture négative. Cependant, les
19 raisons pratiques avancées par Gaz Métro nous
20 amènent à appuyer sa position sur l'allocation du
21 gaz perdu pour des raisons pragmatiques de mise en
22 oeuvre.

23 (11 h 35)

24 Q. **[153]** Je vous remercie, Monsieur Fontaine.

25 Maintenant, ma dernière ma question porte sur

1 l'allocation des coûts du PGEE et je vous
2 demanderais d'indiquer votre position quant aux
3 différentes, aux différents aspects de ces coûts du
4 PGEE, c'est-à-dire les aides financières et les
5 frais reportés; deuxièmement, les coûts de
6 développement et de formation, commercialisation
7 suivie et évaluation; et troisièmement, le budget
8 d'exploitation incluant les autres activités,
9 études, consultations et administration.

10 R. O.K. D'abord, on va clarifier qu'il est entendu
11 dans nos réponses que seul le tarif D1 comporte des
12 sous-paliers. Pour ce qui est des aides financières
13 et les frais reportés, pour des raisons de
14 confidentialité, et même si le PGEÉ peut fournir
15 une prévision des aides financières versées par
16 paliers et pour tous les tarifs, Gaz Métro avait
17 décidé que les coûts associés aux tarifs D3, D4 et
18 D5 seraient alloués de façon globale plutôt que par
19 palier tarifaire.

20 Cette position est adéquate, selon Gaz
21 Métro, dans une perspective de répartition
22 tarifaire. Cependant, Gaz Métro propose dans une
23 perspective d'allocation des coûts d'allouer les
24 aides financières selon les paliers tarifaires où
25 se trouvent les clients qui en bénéficient. Nous

1 sommes en accord avec Gaz Métro de répartir les
2 aides directes du PGEÉ pour les tarifs D3, D4 et D5
3 de la même façon que pour le tarif D1, c'est-à-dire
4 par palier. Nous sommes aussi d'accord avec Gaz
5 Métro d'allouer les frais reportés du PGEÉ de la
6 même façon que les aides financières.

7 Pour ce qui est des coûts de développement,
8 de formation, commercialisation, suivi et
9 évaluation, en tenant compte de la question que Gaz
10 Métro nous a adressée et de la correction que nous
11 avons ensuite apporté à notre proposition numéro
12 1.8, nous recommandons à la Régie de l'énergie
13 d'agréer la proposition de Gaz Métro d'allouer les
14 coûts de développement et formation,
15 commercialisation, suivi et évaluation du PGEÉ par
16 type de clientèle - résidentielle, affaire, grande
17 entreprise - selon les programmes visés puis, pour
18 chaque type de clientèle et pour tous les tarifs
19 entre les paliers et sous-paliers, en fonction des
20 volumes de distribution et des revenus totaux
21 relatifs dans une proportion de cinquante-cinquante
22 (50-50).

23 Pour ce qui est du budget d'exploitation,
24 incluant les autres activités, études,
25 consultations et administration, nous appuyons

1 l'amélioration proposée par Gaz Métro d'utiliser,
2 dans un premier temps, les poids relatifs des
3 charges administratives, des programmes, même si
4 cette façon de faire peut sembler complexe et
5 qu'elle soit basée sur le jugement.

6 Dans un deuxième temps, les coûts
7 d'exploitation par type de clientèle sont répartis
8 comme actuellement entre les tarifs et paliers
9 tarifaires selon la méthode actuelle, soit en
10 fonction des volumes de distribution et des revenus
11 totaux relatifs dans une proportion de cinquante-
12 cinquante (50-50) en appliquant cette méthode à
13 tous les tarifs.

14 Q. **[154]** Je vous remercie beaucoup, Monsieur Fontaine.
15 Monsieur Fontaine est disponible pour répondre à
16 d'autres questions.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci Maître Neuman, merci Monsieur Fontaine.

19 Maître Sigouin-Plasse?

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Nous n'aurons pas de questions, Monsieur le
22 Président.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Très bien, merci. Maître Sarault?

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Pas de questions.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Pas de questions. Maître Gertler? Il brille par son
5 absence. On va attendre un petit peu mais, en même
6 temps, on pourrait demander à maître Sicard. Elle
7 aussi? Ah, désolé.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Pas de questions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Pas de questions. Maître Sicard non plus. Maître
12 Cardinal?

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Pas de questions moi non plus, merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Pas de questions. Bon, bien nous n'aurons pas de
17 questions, alors merci beaucoup, Monsieur Fontaine,
18 Maître Neuman. Alors vous êtes libéré.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Merci. Je n'ai pas de réinterrogatoire.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Vous n'avez pas de... Non? Je ne vois pas comment
23 vous auriez fait mais... Merci. Monsieur Prévost,
24 maître Lescop... Ah, maître Lescop est là. Oui, je
25 le sais, je vous ai vu arriver. Vous aviez annoncé

1 plus longtemps que ça pour présenter votre preuve
2 mais est-ce que vous seriez capables de nous faire
3 ça avant midi (12 h 00)?

4 Me RAPHAËL LESCOP :

5 En trente (30) minutes.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Ah, mais il y a maître Sicard qui se porte
8 volontaire, qui veut absolument. Oui? Non?

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 C'est parce que je ne veux pas prendre la place de
11 maître Lescop.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Sicard, venez au micro s'il vous plaît.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Tout ce que je voulais vous indiquer c'est que si
16 vous cherchez quelqu'un qui devrait prendre quinze
17 (15) à vingt (20) minutes, c'est nous. À moins
18 qu'il y ait des contre-interrogatoires, évidemment.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Bien, allons-y. Allons-y, Maître Sicard, dans ce
21 cas-là.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Alors voilà.

24 (11 h 21)

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Puisque, de toute façon, l'UMQ vous étiez prévus
3 plus loin dans le calendrier puis on vous avait dit
4 cet après-midi mais là, comme je voyais maître
5 Lescop qui était arrivé plus tôt. Très bien, alors
6 on va attendre UC. Puis je viens de réaliser,
7 Maître Sicard, je suis désolé, je viens de réaliser
8 que vous aviez prévu quinze minutes (15 min) de
9 présentation. Alors j'aurais dû aller à vous
10 directement.

11 Me HÉLÈNE SICARD :
12 Non non non. Écoutez, c'est...

13 LE PRÉSIDENT :
14 Mais c'était... Vous avez lu dans mes pensées. Je
15 cherchais justement quelqu'un qui...

16 Me HÉLÈNE SICARD :
17 J'ai juste...

18 LE PRÉSIDENT :
19 ... pourrait combler le petit vingt minutes
20 (20 min) que nous avons le dîner. Donc...

21 Me HÉLÈNE SICARD :
22 Alors Hélène Sicard, pour l'Union des
23 consommateurs. Évidemment, vous avez entendu...
24 Plus fort? Alors Hélène Sicard pour l'Union des
25 consommateurs. Ça va, Madame? Alors nous avons

1 monsieur Marc-Olivier Plante comme témoin, et les
2 affidavits ont été déposés. Tout est au dossier. Je
3 ne vous ferai pas la nomenclature des pièces; je
4 pense que vous avez tout ça. On va passer
5 directement à assermenter monsieur Moisan-Plante.

6

7 PREUVE UC

8

9 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce dix-septième (17^e)
10 jour du mois d'avril, a comparu :

11

12 MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE, analyste en énergie
13 Union des consommateurs, 6226 rue Saint-Hubert,
14 Montréal, Québec,

15

16 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
17 solennelle, dépose et dit comme suit :

18

19 INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

20 Q. **[155]** Alors Monsieur Moisan-Plante, je vous
21 inviterais à procéder à votre présentation, qui a
22 été annoncée comme étant les points principaux de
23 votre preuve et commentaires sur ce qui s'est dit
24 en audience. Allez-y.

25 R. D'accord. Alors bonjour Monsieur le Président,

1 Madame, Monsieur les Régisseurs. Je ne veux pas
2 relire la preuve qu'on a déposée, seulement
3 expliquer les grandes idées. Alors je vais
4 commencer avec l'allocation du rendement sur la
5 base de tarification. Gaz Métro propose d'utiliser
6 BASETARD, ce qui semble logique, hein? Parce que ça
7 se rapport à la base de tarification. Sauf que,
8 avant de conclure, on s'est demandé qu'est-ce que
9 le rendement sur la base de tarification dans le
10 cadre d'un exercice d'allocation des coûts? Bien le
11 rendement sur la base de tarification, ça
12 représente le coût du capital, c'est-à-dire la
13 compensation financière aux actionnaires, là, ou
14 autres créiteurs, qui ont décidé d'investir des
15 fonds dans Gaz Métro.

16 Autrement dit, c'est le coût que Gaz Métro
17 doit payer pour avoir accès à ces services
18 financiers là. Et bon, les fonds qui vont être
19 récoltés vont être injectés dans Gaz Métro. Et à
20 quelles fins?

21 Alors un dollar (1 \$) qui rentre dans Gaz
22 Métro peut servir à payer toutes sortes de choses;
23 des salaires, des fournisseurs, acheter du matériel
24 roulant, acheter des conduites principales,
25 renflouer les fonds de pension, et caetera. Donc,

1 on ne sait pas à l'avance à quoi ça va servir. Tout
2 ce qu'on sait, c'est qu'il y a un dollar (1 \$) de
3 disponible. Alors selon nous, notre première
4 réflexion, c'est que ça paraît un peu étrange, de
5 vouloir associer l'argent des capitaux qu'on reçoit
6 à un usage spécifique, qui serait celui de financer
7 uniquement la base de tarification, donc,
8 principalement des actifs physiques.

9 On comprend que la Régie, quand elle
10 accorde un rendement aux actionnaires, là, si on
11 parle spécifiquement des capitaux propres, elle le
12 fait en déterminant un taux de rendement, là,
13 qu'elle applique sur la base de tarification. Ça,
14 c'est comme ça qu'on calcule la rémunération des
15 actionnaires. Mais la Régie n'a jamais imposé à Gaz
16 Métro un usage spécifique avec ces capitaux
17 propres-là. Ça va être à Gaz Métro de décider
18 comment utiliser ces fonds. Les actionnaires, pour
19 ainsi dire, là, que ce soient les actionnaires ou
20 autres créditeurs, quand c'est de la dette, ils ne
21 donnent pas des bons d'achat pour que Gaz Métro
22 aille acheter une conduite principale ou du
23 matériel roulant, par exemple; ils donnent des
24 fonds.

25 Alors de la même manière, quand vous faites

1 des ventes, la clientèle, bien, il y a de l'argent
2 qui rentre chez Gaz Métro. Puis cet argent-là, il
3 n'est pas étiqueté non plus à une fin particulière,
4 comme par exemple payer des dépenses
5 d'exploitation.

6 (11 h 48)

7 Alors finalement, selon notre raisonnement,
8 les fonds, on ne le sait pas d'avance, à quoi ça va
9 servir. Si je regarde la valeur du revenu de
10 distribution, c'est environ cinq cent soixante-dix
11 millions (570 M) par année. Donc, si je prends
12 depuis dix (10) ans, ça fait cinq point sept (5,7)
13 milliards. Si j'actualise à un taux raisonnable,
14 environ six pour cent (6 %), ça va donner à peu
15 près quatre milliards. Donc, depuis dix (10) ans,
16 quatre milliards en dollars d'aujourd'hui ont été
17 reçus pour les ventes. La base de tarification est
18 de deux milliards. On aurait pu amplement la
19 financer juste avec les revenus des ventes. Mais
20 là, dans ce cas-là, l'argent qu'on aurait reçu des
21 autres créditeurs aurait servi à d'autre chose que
22 la base de tarification, là, ça aurait servi à
23 payer les dépenses d'exploitation ou autres
24 fournisseurs, etc. Donc, c'est facile de... bien,
25 dans cet exemple-là, j'inverse un peu la logique

1 habituelle d'associer les fonds qui viennent des
2 crédateurs à la base de tarification. J'ai fait
3 l'inverse, j'ai... mais est-ce que c'est
4 raisonnable? Peut-être pas plus raisonnable
5 qu'associer les fonds qui viennent des crédateurs à
6 payer uniquement des dépenses d'exploitation et
7 fournisseurs, mais ce n'est pas plus, à notre avis,
8 raisonnable de suivre l'approche de Gaz Métro et
9 utiliser uniquement... considérer que les fonds des
10 crédateurs servent uniquement à acheter de la base
11 de tarification, si vous le voulez.

12 Alors, c'est pour ça qu'on a proposé une
13 autre solution, si vous voulez, qui nous apparaît
14 plus raisonnable, qui apparaît plus être un entre-
15 deux, c'est-à-dire allouer le rendement sur la base
16 de tarification au prorata des autres dépenses déjà
17 réparties. Ça nous apparaît plus juste. Ça tient
18 compte de l'ensemble des activités de Gaz Métro.
19 Aussi, Gaz Métro, ultimement, je ne surprends
20 personne, ça livre du gaz. Toutes les activités
21 sont nécessaires pour créer du rendement,
22 ultimement, pour les actionnaires. Ce n'est pas
23 uniquement la base de tarification qui crée du
24 rendement dans la vraie vie. Si je pose un tuyau,
25 si je l'enterre puis je le déterre un an plus tard,

1 il n'y aura pas dix pour cent (10 %) de rendement à
2 côté. Ça prend l'interaction avec le reste des
3 activités de l'entreprise. Alors, bon, alors, ça,
4 c'est le sens de notre recommandation de répartir
5 le rendement en fonction de tout ce qui est déjà
6 réparti, donc dépenses d'exploitation,
7 amortissement. On va quand même prendre en
8 considération l'utilisation des actifs physiques et
9 autre coûts non répartis et autre dépenses. Alors,
10 ça, c'est pour notre suggestion sur l'allocation du
11 rendement sur la base de tarification.

12 Maintenant, un peu plus rapidement, je vais
13 vous parler de, voyons, l'allocation de l'impôt...

14 Q. **[156]** Monsieur Moisan-Plante, ce n'est pas une
15 course, là.

16 R. O.K. Bien...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Q. **[157]** Prenez votre temps, en effet.

19 R. O.K. Je ne réalisais pas que j'étais rapide. Oui.

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Q. **[158]** Les traducteurs, oui, surtout qu'on a pris la
22 peine de leur remettre un texte que vous... vous
23 nous exprimez, finalement, ce qu'il y a dans le
24 texte sans le suivre, alors pour les traducteurs...
25 Allez-y doucement.

1 R. D'accord. Dans le fond, je vais prendre le temps de
2 regarder mes notes, puis j'en oublie des sections,
3 ça fait que... Non, mais juste... juste une
4 observation, c'est que, par exemple, pour ce qui
5 est du « SPEDE »... « SPEDE », qui est la taxe sur
6 les émissions de gaz à effets de serre... Non,
7 excusez-moi, je...

8 Q. **[159]** Vous étiez rendu à, je pense, l'impôt sur le
9 revenu relié au rendement.

10 R. Oui, là, c'est... je vais continuer où j'étais et
11 puis... Là, je me suis mélangé avec cette remise à
12 l'ordre, bon, et plus lentement. Alors, l'impôt sur
13 le revenu relié au rendement, UC tient tout de
14 suite à dire qu'elle est d'accord avec l'idée de
15 présenter une mesure d'interfinancement avant et
16 après impôt. On comprend que tout le monde est
17 intéressé, tous les groupes clients, la Régie, à
18 savoir qu'est-ce qui arrive avec l'interfinancement,
19 alors... mais, néanmoins, l'impôt, selon nous,
20 devrait être alloué avec le facteur « REVNETD » et
21 non « BASETARD ». Pour nous, par exemple, le
22 « SPEDE » ou « SPEDE », c'est une taxe sur les
23 émissions de GES. Donc, ça devrait s'allouer au
24 volume. La taxe sur le réseau, qui vise
25 davantage... qui vise le capital physique comme des

1 conduites et les branchements, c'est raisonnable de
2 l'allouer en fonction de « CONDPRIN » parce que,
3 bon, c'est du capital physique. Mais maintenant,
4 l'impôt sur les bénéfices, c'est un impôt... l'impôt
5 sur les bénéfices, par définition, c'est la
6 différence entre les revenus et les dépenses
7 déductibles. La logique, normalement, veut que ceux
8 qui bénéficient ou qui... de l'organisation de la
9 société, qui dégagent des profits, paient en
10 proportion de ce dont ils bénéficient. Donc, ici,
11 la différence pour une entreprise, c'est la
12 différence entre les revenus et les dépenses
13 déductibles.

14 Comme on le sait, la Régie, elle détermine
15 le rendement, comme on a mentionné, en octroyant un
16 taux de rendement sur la base de tarification, pour
17 ce qui est du rendement.

18 (11 h 54)

19 Maintenant, on ne paie pas de l'impôt en
20 fonction de la base de tarification. Dans la vraie
21 vie, là, une entreprise non réglementée, ce n'est
22 pas sa dépense d'impôt qu'elle va payer en fonction
23 de ses actifs physiques, ça, ça sera une taxe sur
24 le capital physique, là, s'il y en a une dans cette
25 juridiction-là. Mais elle va payer de l'impôt selon

1 l'écart entre ses revenus et ses dépenses. Alors,
2 la proposition de Gaz Métro d'utiliser BASETARD, ça
3 dénature, en quelque sorte, la charge d'impôt
4 présumée.

5 Gaz Métro invoque... c'est l'aspect
6 prévisionnel de l'objet de l'étude d'allocation de
7 coût. Alors, sur une base prévisionnelle, selon UC,
8 l'impôt prévu est fonction de l'écart prévu entre
9 les revenus approuvés ou demandés et les dépenses
10 prévues ou demandées. C'est vrai que les revenus
11 prévus ou demandés, évidemment, dépendent des
12 tarifs prévus ou demandés, donc il y a un a priori
13 sur les tarifs. Mais ça c'est... il n'y a pas moyen
14 d'allouer une dépense d'impôt, selon moi, sans
15 avoir un a priori sur les tarifs ou, sinon,
16 dénaturer la dépense d'impôt, dire que c'est une
17 dépense d'impôt mais c'est une taxe sur le capital
18 physique, par exemple. Mais quand on parle d'impôt,
19 on parle de revenus. Donc, la proposition de Gaz
20 Métro d'allouer ça en fonction de BASETARD, de
21 façon à ce que ça ne crée aucun interfinancement,
22 ça implique, à quelque part, que les tarifs vont
23 être fixés en proportion des coûts déjà répartis
24 pour en sorte que ça fasse un... des tarifs qui
25 vont générer, là, d'après ce que je comprends, le

1 même taux de rendement par classe tarifaire. Donc,
2 ça aussi c'est un a priori sur les tarifs, c'est un
3 a priori qui nous apparaît moins raisonnable. Parce
4 que Gaz Métro nous a expliqué, notamment en
5 audience, que, les tarifs, elle ne les conçoit pas
6 uniquement en fonction de l'interfinancement, il
7 peut y avoir d'autres raisons, si on veut
8 encourager le développement d'une classe tarifaire
9 ou d'autres raisons sont possibles.

10 Donc, finalement, si je présume que l'impôt
11 est réparti, selon la suggestion de Gaz Métro, de
12 façon à ne créer aucun financement, à quelque part
13 je présume des tarifs fictifs qui ne correspondent
14 pas avec les tarifs demandés. Donc, pour nous, là,
15 c'est une hypothèse, c'est un a priori sur les
16 tarifs qui ne nous apparaît pas raisonnable. Dans
17 notre proposition de répartir l'impôt en
18 fonction... en fonction du revenu net par catégorie
19 tarifaire, bien, finalement, on prend pour
20 hypothèse que, dans notre répartition d'impôt que
21 les tarifs qui vont avoir généré ça c'est ceux qui
22 sont demandés, là, sur une base prévisionnel, donc
23 c'est beaucoup plus logique à notre avis. Donc,
24 voilà pour ça.

25 Puis, finalement, je vais parler des trop

1 perçus. Gaz Métro propose, encore une fois,
2 d'utiliser BASETARD mais, bon, c'est les... les
3 trop perçus des années précédentes qu'on remet dans
4 les tarifs de l'année à venir, on connaît leur
5 cause. Donc, je ne sais pas, moi, si c'est
6 possible, de la présentation de Gaz Métro, là, je
7 ne pouvais pas vous dire exactement si le niveau de
8 précision qu'ils ont à la fin de l'année, là, pour
9 pouvoir allouer... déterminer quelles sont les
10 causes des trop perçus mais, si c'est possible.
11 Mais ça c'est... ce n'était pas dans notre preuve,
12 mais on suggérerait de l'allouer en fonction des
13 causes constatées, que ce soit... si c'est aux
14 charges de dépenses d'exploitation, pourrait
15 utiliser EXPLOITD. Si c'est en fonction... par
16 exemple, si la base de tarification est plus petite
17 que prévu, bien, peut-être cette partie-là en
18 fonction de CONDPRIN ou de BASETARD. Mais si on le
19 sait spécifiquement, par exemple c'est des mises en
20 service sur les conduites principales qui n'ont pas
21 eu lieu, bien, ça pourrait être CONDPRIN.

22 Mais, autrement, si on n'a pas
23 l'information nécessaire, bien, là on va s'en tenir
24 à ce qu'on disait dans notre preuve; pour nous,
25 c'est une allocation du rendement. Donc, encore une

1 fois, utiliserait le facteur de répartition qu'on a
2 suggéré, là, pour le rendement, donc les... facteur
3 dérivé sur les coûts déjà répartis si on n'est pas
4 capable d'identifier la cause précise. Donc, moi,
5 ça termine ma présentation.

6 (12 h 00)

7 ME HÉLÈNE SICARD :

8 Q. **[160]** Est-ce que, Monsieur Moisan-Plante, est-ce
9 que UC a un commentaire à présenter à la Régie sur
10 la preuve qu'a soumis le docteur Chernick? Parce
11 que vous n'étiez pas, vous n'avez pas témoigné, là,
12 sur le même panel.

13 R. Oui. Bien nous, on, comment dire, on appuis ce qui
14 a été dit par le docteur Chernick sur les sujets
15 qu'il a abordés. Donc, on...

16 Q. **[161]** Vous recommandez à la Régie qu'elle suive...

17 R. Je recommande à la Régie de suivre les
18 recommandations du ROE...

19 Q. **[162]** Du docteur Chernick?

20 R. ... du rapport d'expertise de monsieur Chernick.
21 Oui.

22 Q. **[163]** Merci. Ça complète notre présentation,
23 Monsieur le Président.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci maître Sicard. Ce fût court et ciblé. Merci.

1 Merci Monsieur Moisan-Plante. Donc, Maître Sigouin-
2 Plasse?
3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
4 Pas de question Monsieur le Président.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Pas de question. Maître Sarault?
7 Me GUY SARAULT :
8 Pas de question.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Pas de question. Maître Gertler?
11 Me FRANKLIN S. GERTLER :
12 Pas de question.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Pas de question. Maître Neuman? Il n'est pas là; il
15 ne doit pas avoir de question. Maître Turmel, vous
16 n'aviez pas annoncé, non? Bon. Maître Cardinal?
17 Me AMÉLIE CARDINAL :
18 Non plus. Pas de question. Merci.
19 LE PRÉSIDENT :
20 Pas de question.
21 INTERROGÉ PAR LA FORMATION
22 MME LOUISE PELLETIER :
23 Q. **[164]** Peut-être... Oui. Louise Pelletier pour la
24 Régie. Peut-être un point de clarification, et
25 peut-être l'ais-je manqué dans la soit présentation

1 ou la preuve; est-ce que UC s'est prononcée sur la
2 demande de Gaz Métro, oui, à l'effet de procéder
3 dans l'avenir sur la base de données
4 prévisionnelles, plutôt que sur des budgets
5 acceptés par la Régie? Est-ce qu'il y avait une
6 position claire là-dessus, ou si c'est il n'y en a
7 aucune.

8 R. Il n'y avait pas de position claire. Il n'y avait
9 pas de position claire. Finalement, les deux
10 approches ont leurs avantages. Donc, on y a pensé
11 dès le début, sur la demande d'intervention, et
12 caetera. Mais à ce point-ci, on n'a pas tranché.
13 Donc, voilà.

14 Q. **[165]** Or vous laissez à la Régie de trancher.

15 R. Oui.

16 Q. **[166]** C'est sage. Merci. Pas d'autres questions.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci. Mon collègue et moi n'avons pas de question
19 non plus. Donc, merci beaucoup, Monsieur Moisan-
20 Plante. Vous êtes libéré.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Merci.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Nous sommes rendus à l'heure du lunch.

25 Contrairement à ce que vous pensiez, Maître Turmel,

1 vous ne serez pas le digestif. Non. Vous serez le
2 dessert. Et l'UMQ sera le digestif. Donc, au retour
3 de dîner, à disons treize heures quinze (13 h 15),
4 ce sera le tour de la FCEI. Merci à tous.

5

6 SUSPENSION

7 (13 h 20)

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9

10 LE PRÉSIDENT :

11 Bonjour, Maître Turmel.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Bonjour, Monsieur le régisseur Pilotto. Bonjour aux
14 régisseurs, au banc de la Régie. Alors une heure
15 vingt (1 h 20), vendredi, le Canadien joue ce soir,
16 c'est important. Les auspices sont bons, alors les
17 témoins de la FCEI ont pris leur place, on va les
18 assermenter.

19

20

21

22 PREUVE FCEI

23

24 L'AN DEUX MILLE QUINZE, ce dix-septième (17e) jour
25 d'avril, ont comparu :

1 ANTOINE GOSSELIN, économiste, 1039, rue de Dijon,
2 Québec;

3

4 JEAN-FRANÇOIS BLAIN, analyste, secteur de
5 l'énergie, 2267, boulevard Perrot, Notre-Dame-de-
6 l'Île Perrot, Québec J7V 8P4;

7

8 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, déposent et disent comme suit :

10

11 INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

12 Merci, Madame la greffière. Alors donc, merci,
13 Monsieur Blain et Monsieur Gosselin. Dans un
14 premier temps, j'ai passé donc à madame la
15 greffière une copie papier de la présentation
16 PowerPoint des analystes de la FCEI, que nous avons
17 cotée, ou que nous coterons sous la cote FCEI-0034,
18 dans un premier temps.

19

20 C-FCEI-0034 : Document de présentation du panel
21 de la FCEI

22

23 Évidemment, nous avons déposé déjà, la semaine
24 passée, donc deux affidavits produits par messieurs
25 Blain et Gosselin à l'égard, comme quoi la preuve

1 faite était sous leur connaissance, donc je prends
2 pour acquis que notre preuve, elle est adoptée et
3 conséquente.

4 Q. **[167]** Enfin, sauf erreur, je pense que monsieur
5 Gosselin a quelques corrections à apporter au
6 mémoire produit par la FCEI. Monsieur Gosselin?

7 M. ANTOINE GOSSELIN :

8 R. Oui. En fait, au tableau 1, qui est à la page 5,
9 deux nombres, deux nombres que je voudrais
10 corriger. Donc c'est dans la dernière colonne,
11 « Coût moyen FCEI (\$/m) », aux lignes « 88,9 »
12 millimètres, le coût moyen ne devrait pas être
13 « 167 » mais bien « 200 »; et à la ligne « 114,3 »
14 millimètres, le coût moyen devrait être « 232 »
15 dollars au lieu de « 116 ». Alors voilà.

16 Q. **[168]** Merci. Donc il n'y a pas d'autres
17 corrections?

18 R. Non.

19 Q. **[169]** Parfait. Alors si vous voulez procéder avec
20 votre présentation.

21 R. Merci. Donc je vais commencer par le début, c'est-
22 à-dire par l'épuration des données, parce que tout
23 l'exercice d'allocation de coûts part, au départ,
24 des données qu'on utilise. Alors comme je pense
25 vous vous en doutez un peu, on est en désaccord

1 avec l'approche qui a été utilisée par Gaz Métro
2 pour nettoyer les données comptables.

3 L'approche qui est utilisée par Gaz Métro
4 repose sur une hypothèse de normalité et donc ce
5 qu'on recherche, c'est, on cherche à prendre les
6 données qu'on a dans la base de données et leur
7 donner une distribution normale, les épurer pour
8 les ramener à une distribution normale.

9 Monsieur Overcast a dit, il y a quelques
10 jours, que, selon lui, ce n'était pas une attente
11 raisonnable pour ce genre de données-là, je
12 paraphrase un peu, là, mais, et notamment, une des
13 raisons, c'est que les coûts d'installation de
14 conduites varient selon les circonstances, selon le
15 type de sol, selon que c'est en ville ou c'est en
16 campagne. Et tout ça fait que vous n'avez pas de
17 raison de vous attendre à ce que votre distribution
18 soit normale.

19 Une autre raison, plus intuitive peut-être
20 encore que ça, qui fait en sorte que l'attente
21 d'une distribution normale ne paraît pas
22 raisonnable, c'est que des coûts unitaires, par
23 définition, c'est borné à zéro, ça ne peut pas être
24 négatif. Alors dans les données, on voit quelques
25 données aberrantes, là, mais de façon générale, ça

1 ne peut pas être négatif.

2 Alors si vous avez, par exemple, un coût
3 moyen de deux cents dollars (200 \$) puis vous savez
4 que vous avez de la variabilité dans votre coût
5 puis que certains coûts peuvent être, comme
6 monsieur Overcast le disait, trois, quatre, cinq
7 fois plus élevés que le coût moyen, ou que d'autres
8 conduites, nécessairement, vous ne pouvez pas vous
9 attendre à avoir une distribution normale.

10 Parce que, par exemple, si vous prenez un
11 coût moyen de deux cents dollars (200 \$) puis que
12 là, vous avez un cas plus compliqué puis que vous
13 vous ramassez à quatre fois le deux cents dollars
14 (200 \$), vous vous ramassez à huit cents dollars
15 (800 \$). Alors l'observation symétrique par rapport
16 à votre moyenne, ça serait moins six cents (- 600)
17 par rapport à votre deux cents (200) de départ,
18 vous vous ramasseriez à moins quatre cents (- 400).
19 (13 h 25)

20 Donc, ne serait-ce que par le fait de la
21 nature même du type de variable qu'on regarde, des
22 coûts unitaires qui sont bornés à zéro, c'est
23 normal d'observer une distribution qui est
24 asymétrique vers la droite. Et d'ailleurs, ce n'est
25 pas très surprenant que, quand on regarde les

1 données, puis maître Turmel vous a présenté la
2 semaine passée, bien plutôt cette semaine lors du
3 contre-interrogatoire d'un témoin, un extrait de la
4 pièce C-FCEI-0213, on voyait les données exclues et
5 les données incluses dans l'analyse...

6 Q. **[170]** Excusez-moi, donc C-FCEI-0023 vous voulez
7 dire?

8 A. C-FCEI-0023, oui, c'est un extrait...

9 Q. **[171]** Parce que vous avez dit 213. O.K.

10 A. J'ai dit 113?

11 Q. **[172]** 213. C'est vendredi, alors...

12 A. Alors ce n'est pas très surprenant, quand vous
13 regardez cette pièce-là, de voir qu'il y a
14 relativement peu de données qui sont exclues au
15 début mais il y a énormément de données qui sont
16 exclues à la fin parce que comme votre distribution
17 est asymétrique à droite, bien nécessairement, pour
18 retrouver quelque chose d'asymétrique, vous devez
19 en enlever beaucoup à droite pour trouver quelque
20 chose qui est symétrique.

21 Donc, le fait de rechercher cette
22 normalité-là fait en sorte qu'on enlève énormément
23 d'observations qui, à la base, paraissent tout à
24 fait raisonnables puis, encore une fois, quand on
25 regarde le même extrait que maître Turmel vous

1 avait distribué, à la colonne 9, les coûts
2 unitaires en dollars de deux mille douze (2012), et
3 qu'on regarde, par exemple, à la page 3, à la
4 jonction des données incluses et des données
5 exclues, on ne voit pas de saut important entre les
6 données.

7 On est vraiment dans la continuité, on
8 passe de, la dernière donnée incluse est à deux
9 cent quarante-huit virgule deux dollars (248,2 \$)
10 par mètre, la première donnée exclue est à deux
11 cent cinquante-quatre virgule neuf dollars
12 (254,9 \$) par mètre. Ce n'est pas des données qui
13 sont loin. Puis si on continue ensuite, il y en a
14 tout plein à deux cent cinquante (250), deux cent
15 soixante (260), deux cent soixante-dix (270). Alors
16 monsieur Overcast disait, il y a quelques jours,
17 pour savoir si une donnée est un « outlier », si je
18 la regarde ou je ne la regarde pas, je les mets sur
19 un graphique, je regarde le nuage de points puis,
20 si j'en vois un qui est à l'autre bout en haut bien
21 lui, je me doute que c'est un « outlier ». Mais
22 ici, toutes ces données-là qu'on exclut, elles sont
23 toutes dans le nuage de points, elles sont toutes
24 relativement proches les unes des autres.

25 Les seules données qui sont peut-être un

1 peu plus loin de la masse se trouvent à la toute
2 fin, il y en a une, deux, peut-être trois
3 observations qui pourraient être jugées vraiment...

4 Q. **[173]** On me demande de vous demander de vous
5 rapprocher du micro, si c'est possible.

6 R. Oui, je vais faire l'inverse, je vais rapprocher le
7 micro de moi.

8 Q. **[174]** Voilà.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Q. **[175]** Quelle que soit la stratégie, le résultat
11 obtenu est important.

12 R. Donc, je m'excuse, ça m'a fait perdre le fil. Donc,
13 en somme, cette méthode-là mène, selon nous, à une
14 épuration qui est déraisonnable. Gaz Métro a déposé
15 un complément de preuve vendredi dernier sur ce
16 thème-là et puis, essentiellement, il a présenté
17 des analyses puis il concluait que « De toute
18 façon, épuration ou pas, j'obtiens essentiellement
19 les mêmes résultats quand j'utilise l'approche du
20 système minimal ».

21 Alors, je pense que quand on regarde les
22 données, c'est grossièrement vrai mais un, je pense
23 que ça ne veut pas dire qu'il faut néanmoins ne pas
24 prendre la bonne méthode d'épuration si on pense
25 qu'il y en a une qui est meilleure que l'autre. Ces

1 conclusions-là aussi, il faut le dire, sont basées
2 sur un indice de prix puis sur certains critères
3 assez spécifiques qu'on a utilisés pour faire
4 l'épuration.

5 Donc, notamment, on a exclu les données de
6 dix-neuf cent soixante-dix-neuf (1979) dans un cas,
7 on les a gardées dans l'autre. Mais, dans le
8 fond, ce que je cherche à dire c'est que ce n'est
9 pas parce qu'en utilisant l'indice HW on tire cette
10 conclusion-là que, nécessairement, on aurait tiré
11 la même conclusion en utilisant un indice IPC et,
12 bon, à ce stade-ci, on ne sait pas encore ce que
13 vous choisirez comme indice : l'un ou l'autre ou
14 peut-être même un troisième indice. Alors, je ne
15 pense pas que c'est suffisant pour conclure que la
16 méthode d'épuration n'est pas importante.

17 (13 h 30)

18 L'autre chose, c'est que les données
19 comptables, c'est quelque chose qui est en
20 évolution aussi. Alors là, on regarde un ensemble
21 de données aujourd'hui, on peut tirer cette
22 conclusion-là sur des données aujourd'hui. Mais il
23 va se rajouter des observations. Puis ce n'est pas
24 dit que si on faisait le même exercice dans trois,
25 quatre, cinq ans, qu'on arriverait à la même

1 conclusion, l'indifférence à la méthode
2 d'épuration. Donc, je pense c'est important de
3 faire les choses comme il se doit, à notre avis.

4 Pour ce qui est de la méthode de
5 l'Intercepte Zéro, Gaz Métro dit : pour
6 l'Intercepte Zéro, c'est inévitable. Il faut faire
7 l'épuration parce que sinon, on ne peut pas
8 appliquer la méthode, les données ne sont pas assez
9 fiables. Et pour supporter son point, Gaz Métro,
10 notamment, dit : bon, bien regardez comme les
11 valeurs extrêmes que je trouve quand je n'épure pas
12 les données sont très loin de ce qu'il est
13 raisonnable d'attendre.

14 Le premier point, c'est que bon, au départ,
15 on faisait cette analyse-là sur la base de
16 l'ensemble des conduites, alors que l'Intercepte
17 Zéro est appliqué seulement sur les conduites de
18 plastique. Alors les valeurs extrêmes qu'on
19 observait étaient basées essentiellement sur des
20 conduites d'acier. En réponse à l'engagement numéro
21 5, on voit que quand on se limite aux conduites de
22 plastique, les valeurs extrêmes sont beaucoup moins
23 extrêmes que dans le cas des conduites d'acier.

24 L'autre chose qu'il est important de noter,
25 c'est que ces valeurs extrêmes là, la régression de

1 l'Intercepte Zéro est faite à partir des moyennes.
2 Ces valeurs extrêmes là, elles ont relativement peu
3 d'importance dans le calcul de la moyenne. Quand
4 vous les excluez, la moyenne ne change pas
5 beaucoup. Et vous pouvez le voir, notamment, dans
6 la réponse à l'engagement 5, dans le tableau qui a
7 été déposé.

8 Alors si vous prenez par exemple les
9 colonnes A et B de ce tableau-là, et les lignes 1 à
10 6 qui sont pour les conduites de plastique, vous
11 voyez que... Non. Là, je me trompe. Je m'excuse.
12 Oui. Non. Non. C'était correct, ce que je disais.
13 Donc, vous voyez que, essentiellement, les dollars
14 par mètre cube qu'on calcule sont identiques, qu'il
15 n'y ait pas d'épuration ou qu'il y en ait un peu.
16 Donc, ce n'est vraiment pas ces données-là, ici, en
17 tout cas, dans ce cas-ci, les données inférieures à
18 zéro qui faisaient une grosse différence sur le
19 calcul de la moyenne.

20 On l'a fait. J'ai fait l'exercice hier, là,
21 sur des, en appliquant ce que nous on avait fait.
22 Bien d'ailleurs, je dis hier, mais, ce qu'on avait
23 fait dans notre preuve, ce qui a mené à la
24 correction de la preuve de ce matin, là, puis ce
25 qu'on avait appliqué, nous, ce n'était pas

1 d'exclure seulement les données inférieures à zéro,
2 mais c'était essentiellement d'appliquer le même
3 critère que Gaz Métro avait mis de l'avant, mais de
4 l'appliquer une seule fois pour chaque type de
5 conduite.

6 Et quand vous regardez les données qui sont
7 au tableau 1 de notre preuve avec la correction que
8 je vous ai donnée tout à l'heure, bien, vous voyez
9 qu'entre les données non épurées puis les données
10 épurées tel que nous on les a épurées, puis donc,
11 dans l'épuration qu'on a faite, il y a des données
12 aussi très élevées. Non seulement il y a des
13 données négatives qui ont été enlevées, mais il y a
14 aussi des données très élevées qui ont été
15 enlevées.

16 Et donc, si vous comparez l'engagement 5
17 pour les données non épurées, la colonne D, à la
18 colonne 2 du tableau 1 de notre preuve, bien vous
19 voyez que pour les conduites de quarante-deux
20 virgule deux millimètres (42,2 mm), c'est le même
21 chiffre. Pour les conduites de soixante virgule
22 trois millimètres (60,3 mm), on a deux cent quatre
23 dollars (204 \$), et deux cent neuf (209) dans
24 l'autre cas. Pour les conduites de quatre-vingt-
25 huit virgule neuf (88,9), on a deux cents (200) et

1 deux cent treize (213). Pour les conduites de cent
2 quatorze (114), on a deux cent trente-deux (232) et
3 deux cent trente-six (236). Pour les conduites de
4 cent soixante-huit (168), on a deux cent soixante-
5 deux (262) et deux cent soixante-trois (263). Puis
6 pour les conduites de deux cent dix-neuf (219),
7 bien, c'est trois cent treize (313) et trois cent
8 treize (313).

9 Mais essentiellement, c'est simplement pour
10 dire que quand on compare les résultats non épurés
11 avec les résultats, les moyennes, les coûts moyens
12 qui résultent de l'épuration faite par Gaz Métro,
13 on a des écarts, il y a peut-être une quarantaine
14 de dollars. Mais ces écarts-là, ils ne viennent pas
15 de l'épuration des premières observations qui sont
16 à l'extérieur. Ces écarts-là sont surtout amenés
17 par le fait qu'on enlève beaucoup d'observations
18 qui ne sont, finalement, pas vraiment des outliers,
19 si vous me permettez l'anglicisme.

20 Donc, l'argument selon lequel le fait qu'il
21 peut y avoir des valeurs extrêmes invalide
22 l'application de la méthode de l'Intercepte Zéro,
23 pour nous, n'est pas valide.

24 (13 h 35)

25 Maintenant, je passe aux indices. Donc, il

1 y a deux indices qui sont devant nous. Il y a
2 l'indice Handy-Whitman qui a l'avantage d'être
3 spécifique aux conduites de gaz naturel mais qui a
4 le désavantage d'être un indice américain qui est
5 sujet aux taux de change. Puis, on a l'IPC qui est
6 moins spécifique mais qui est en dollars canadiens
7 puis qui n'est pas soumis aux fluctuations du taux
8 de change.

9 Il y a aussi, je pense, un autre enjeu avec
10 l'indice Handy-Whitman et c'est ce que maître
11 Turmel a essayé de faire ressortir un peu lors du
12 contre-interrogatoire, quand il a déposé les pièces
13 C-FCEI-32 et 33, si... oui, c'est ça, 32 et 33,
14 donc, notamment la pièce C-FCEI-33 qui reprenait un
15 tableau... - c'est bon? - qui reprenait un tableau
16 qui provenait des feuilles de calcul de Gaz Métro
17 où, en fait, le simulateur, où on calcule la
18 composante accès et la composante capacité, par
19 différence; donc, essentiellement où on calcule la
20 composante accès. Et là, je... l'exemple qui est à
21 cette pièce-là a été faite en fonction des données
22 de Gaz Métro. Donc, les colonnes A à E dans cet
23 exemple-là reproduisent exactement ce qui est dans
24 le fichier de calcul. Puis, ce qu'on voit, c'est
25 qu'en fonction des valeurs de l'indice Handy-

1 Whitman en deux mille douze (2012), bien, le coût
2 moyen de l'ensemble des conduites de Gaz Métro,
3 c'est deux cent soixante-treize dollars par mètre
4 (273 \$/m). Et l'intercept zéro, c'est... non, dans
5 ce cas-là, c'est... bon, le diamètre minimal, c'est
6 cent soixante et onze dollars par mètre (171 \$/m).
7 Ce qui fait qu'on a une composante accès qui est de
8 soixante-trois pour cent (63 %) qui correspond à
9 cent soixante et onze (171) divisé par deux cent
10 soixante-treize (273). Là, on s'est demandé : mais
11 si l'indice Handy-Whitman acier avait été, par
12 exemple, vingt pour cent (20 %) plus faible, ce qui
13 correspond à peu près à la valeur qu'il était en
14 deux mille dix (2010), ça aurait été quoi l'impact
15 sur le calcul? Puis, donc, ce qu'on fait aux
16 colonnes F et G de cette pièce-là, donc, à la
17 colonne G, essentiellement... oui, à la colonne G,
18 on fait seulement qu'ajuster le coût moyen par
19 conduite pour chaque type de conduite, donc pour
20 les... pour chaque conduite d'acier. Donc, les
21 conduites d'acier de vingt et un virgule trois
22 millimètres (21,3 mm) qui sont à... elles étaient
23 originellement trois cents dollars (300 \$) du... de
24 deux mille douze (2012) par mètre. Là, on le
25 rajuste. On multiplie par quatre-vingts pour cent

1 (80 %) et elles deviennent deux cent vingt-cinq
2 dollars (225 \$) de deux mille douze (2012) par
3 mètre. Et on fait ça pour tous les diamètre de
4 conduites. Et, ensuite de ça, à partir de là, on
5 recalcule le coût moyen des conduites dans la
6 franchise. Et, ce qu'on obtient, c'est deux cent
7 trente-sept dollars (237 \$) plutôt que deux cent
8 soixante-treize (273). Et l'impact sur la
9 composante accès, c'est qu'elle passe de soixante-
10 trois pour cent (63 %) à soixante-douze pour cent
11 (72 %).

12 Le problème que l'on voit c'est que, si on
13 regarde les dix (10) dernières années, l'indice
14 Handy-Whitman acier a été très volatil. Et là, ça
15 aurait été peut-être intéressant de comprendre un
16 petit peu mieux qu'est-ce qui a amené ces
17 mouvements-là dans l'indice, mais je crois
18 comprendre que il y a, en bonne partie, le prix de
19 l'acier qui a fluctué. Si cette volatilité là est
20 maintenue, puis si on continue à observer ce genre
21 de mouvement-là, bien ça veut dire que, en quelques
22 années, on est susceptible de voir des mouvements
23 de trente (30) ou dix (10)... dix (10), vingt (20),
24 trente pour cent (30 %) de l'indice HW
25 relativement... acier, relativement à l'indice

1 plastique et, donc, de voir des mouvements de la
2 composante accès qui se promènent potentiellement
3 pas mal.

4 (13 h 41)

5 Et donc, évidemment, bien, c'est un petit
6 peu problématique quand on cherche une stabilité de
7 la méthode. Puis Gaz Métro, bon, reconnaît que
8 c'est important puis, nous aussi, je pense que ça
9 va de soi qu'on ne veut pas une méthode qui... on
10 fait des tarifs dans la mesure où l'allocation de
11 coût est considérée dans l'établissement des
12 tarifs. On fait des tarifs, une année sur une
13 certaine base puis, un an ou deux après, on se rend
14 compte tout à coup, bien : « Oups! je n'ai mis
15 aucun tuyau dans le sol mais mon indice de prix a
16 changé puis, tout à coup, ma composante accès a
17 bougé puis mon client qui je pensais était
18 interfinancé ne l'est plus. »

19 Donc, c'est le mouvement relatif des
20 indices acier puis plastique qui devient un facteur
21 déterminant dans le niveau d'allocation de coût.
22 Alors, je ne prétends pas que ce n'est pas une
23 bonne chose d'avoir des indices qui sont plus
24 spécifiques peut-être aux conduites de gaz naturel
25 qu'un indice général mais je vois, en tout cas, cet

1 enjeu-là puis je pense dans votre réflexion sur le
2 choix de l'indice c'est quelque chose qui devrait
3 être pris en considération.

4 Ensuite, dans cette diapositive-là, ce
5 qu'on a mis c'est qu'on a repris une réponse de Gaz
6 Métro à la demande de renseignements, je pense,
7 numéro 2 de la Régie. Où Gaz Métro,
8 essentiellement, présentait pour... bien, un peu
9 ça, finalement, pour différents diamètres de
10 conduites, le prix qu'ils obtenaient en utilisant
11 l'IPC, le prix qu'ils utilisaient en utilisant
12 l'indice Handy-Whitman, et les prix obtenus de leur
13 service d'ingénierie.

14 Et Gaz Métro concluait que l'indice Handy-
15 Whitman, et notamment c'est un peu une conclusion
16 conjointe, là, bien, ça suggérait, en tout cas,
17 cette réponse-là, que finalement le fait d'avoir
18 l'épuration qu'ils avaient et d'utiliser l'indice
19 Handy-Whitman étaient bon parce que ça nous amenait
20 à des prix qui étaient proches des prix de
21 l'ingénierie de la construction.

22 Alors, si on change la méthode d'épuration
23 puis qu'on change l'indice, bien, là on arrive à
24 une conclusion qui, je pense, est quand même assez
25 différente parce que dans ce tableau-ci on peut

1 voir que les prix faits avec l'IPC et avec
2 l'épuration que vous avez demandée pour
3 l'engagement numéro 5, bien, finalement, nous
4 rapproche beaucoup plus des coûts de construction,
5 surtout pour les conduites de plastique en
6 particulier, que l'indice Handy-Whitman.

7 Donc, je le dis parce que Gaz Métro a fait
8 cette comparaison-là aussi dans... en réponse à sa
9 question 8.2.

10 Cela étant dit, j'aurais quand même un
11 certain commentaire à faire par rapport à ces
12 fameux coûts de construction là. On s'en est servi
13 à beaucoup de sauces. Hein, c'était ça, à la base,
14 qui justifiait la normalité dans l'épuration. C'est
15 ça qui justifiait aussi, d'une certaine façon, le
16 choix de la méthode d'épuration puis l'indice de
17 prix, dans ce tableau-là.

18 Et puis, dans le complément de preuve, ce
19 que j'en comprends c'est qu'essentiellement, on
20 dit : « Bien, là la méthode qui va être la bonne ça
21 va être la méthode qui va me donner les résultats
22 qui vont être proches de ce que mes coûts de
23 construction sont. » Alors, le bémol peut-être que
24 je voudrais mettre à ça c'est que ces coûts de
25 construction là, un, Gaz Métro, au départ, nous a

1 dit : « Bien, j'ai des coûts de construction mais
2 je ne suis pas certain, là, si on devrait s'en
3 servir, j'en ai... », puis là peut-être... je ne
4 suis pas sûr que c'est tout à fait exact, là, ce
5 que je dis, puis si je me trompe on me corrigera.
6 Mais ce que je comprends c'est qu'on disait :
7 « Bien, on n'a pas beaucoup d'observation, on n'a
8 pas beaucoup de diamètres, on n'est pas certain
9 qu'on devrait nécessairement utiliser ces données-
10 là et donc, on se rabat sur la base de données
11 comptables. »

12 Alors donc, d'une part, il y avait déjà un
13 certain doute, que j'en comprends, chez Gaz Métro,
14 là, à l'effet qu'on puisse s'appuyer complètement
15 sur ces données-là.

16 (13 h 47)

17 L'autre chose que je vois, c'est... l'autre
18 chose c'est que, un, on ne les a pas vues, ces
19 données-là. Je pense avoir une compréhension de ce
20 qu'il y a derrière mais ce n'est pas si clair que
21 ça. Est-ce que ce sont des données représentatives
22 des données historiques? Est-ce que, dans les deux
23 dernières années, on a surtout mis des tuyaux dans
24 un contexte, par exemple, favorable en
25 développement résidentiel, dans les nouveaux

1 développements? Alors que, historiquement, on était
2 dans un contexte différent. Est-ce que ça a été
3 plus dans une... il peut y avoir toutes sortes de
4 facteurs qui font en sorte que ces données-là ne
5 sont peut-être pas représentatives des données
6 historiques.

7 Alors, je pense que d'utiliser ces nombres-
8 là comme la mesure ultime du bon et du mauvais, il
9 faudrait, je pense, avoir peut-être un peu plus de
10 matière puis avoir un petit peu plus de, peut-être
11 que Gaz Métro l'a, cette confiance-là en ces
12 chiffres-là, puis peut-être à raison, mais nous, on
13 n'a pas pu se la donner, puis vous non plus je
14 pense. Alors j'inviterais à la prudence quant à
15 l'utilisation, c'est ça, de ces chiffres-là comme
16 la mesure ultime de ce qui est bon puis ce qui ne
17 l'est pas.

18 Maintenant, au niveau des conduites
19 d'alimentation, je vais passer beaucoup plus vite
20 sur cette diapositive-là parce que, bon, je pense
21 que notre position était assez clairement expliquée
22 dans la preuve puis en plus, on en a parlé beaucoup
23 hier puis aujourd'hui et je vous dirais que, en
24 fait, j'aurais assez peu à ajouter sur ce que
25 monsieur Chernick a dit, là, au niveau de ce type

1 de conduites-là, à tout le moins.

2 Donc, essentiellement, je pense qu'on a un
3 peu une communauté de pensée sur le fait que
4 d'attribuer, d'allouer ces conduites-là de la même
5 façon que les conduites de distribution, ce n'est
6 pas cohérent avec la réalité historique du
7 développement puis la causalité aussi du
8 développement dans le temps.

9 Un des arguments qui a été mis de l'avant
10 pour appliquer à ces conduites-là la même méthode
11 qu'aux plus petites conduites de distribution,
12 c'est le fait que, bien, les critères de conception
13 sont les mêmes. Alors je conviens certainement que
14 les critères de conception puissent être les mêmes
15 mais ça ne veut pas dire que parce que les critères
16 de conception sont les mêmes, on va nécessairement
17 prendre les décisions par rapport à ce type de
18 conduites-là de la même façon. Et dans les faits,
19 je pense que ce n'est pas le cas. Alors je ne pense
20 pas que les critères de conception devraient être
21 un... oui, un gage de causalité.

22 Il y a aussi eu, ce matin, une question de
23 maître Sarault, puis je vais en profiter pour peut-
24 être rajouter une diapositive dans la présentation,
25 il y a eu une question...

1 Mme LOUISE PELLETIER :

2 Je m'excuse, Monsieur Gosselin?

3 R. Oui?

4 Q. **[176]** Pouvez-vous vous rapprocher ou parler plus
5 fort, s'il vous plaît?

6 R. Oui.

7 Q. **[177]** Moi, je vieillis puis c'est mes oreilles qui
8 prennent le coup, c'est de valeur mais...

9 R. Je suis désolé.

10 Q. **[178]** Merci.

11 R. Je suis désolé, puis si, gênez-vous pas pour me le
12 rappeler.

13 Donc monsieur Sarault posait une question à
14 monsieur Chernick ce matin puis il disait : « Bon,
15 vous avez entendu monsieur Overcast qui disait : il
16 y a des économies d'échelle qui sont prises en
17 compte dans la méthode du système minimal », et je
18 voulais présenter quelque chose pour répondre à ça,
19 parce que jepense qu'il n'y a pas d'économies
20 d'échelle qui sont prises en compte dans la méthode
21 du système minimal.

22 Ici, ce qu'on a, c'est un exemple tout
23 simple où on a deux diamètres de conduite, une de
24 deux pouces (2 po), une de quatre pouces (4 po);
25 chacune a cent mètres (100 m) de long puis le coût

1 unitaire de la conduite de deux pouces (2 po),
2 c'est deux cents dollars par mètre (200 \$/m), puis
3 celle de quatre pouces (4 po), c'est quatre cents
4 dollars par mètre (400 \$/m).

5 Alors quand on calcule la valeur totale de
6 ces conduites-là, on arrive à vingt mille
7 (20 000 \$) pour les conduites de deux pouces
8 (2 po), quarante mille (40 000 \$) pour les
9 conduites de quatre pouces (4 po), puis au total,
10 soixante mille (60 000 \$) pour deux cents mètres
11 (200 m) de conduites. Ce qui nous donne un coût
12 unitaire global de trois cents dollars par mètre
13 (300 \$/m).

14 Alors dans la méthode du système minimal,
15 on va calculer la composante accès en prenant le
16 deux cents dollars par mètre (200 \$/m) puis on va
17 le diviser par le coût total moyen, puis ça va
18 donner une composante accès qui est égale aux deux
19 tiers (2/3). Et donc, en termes de dollars, c'est
20 égal à quarante mille dollars (40 000 \$).

21 Quarante mille dollars (40 000 \$), c'est le
22 coût de votre système minimal sur l'ensemble du
23 réseau, donc c'est le coût que vous auriez si,
24 effectivement, vous aviez mis du soixante virgule
25 trois millimètres (60,3 mm), du deux pouces (2 po),

1 sur l'ensemble du réseau parce que vous avez deux
2 cents mètres (200 m) à deux cents dollars par mètre
3 (200 \$/m), et ce qui vous donne un coût de quarante
4 mille dollars (40 000 \$).

5 (13 h 53)

6 Donc l'économie d'échelle qui est faite au
7 niveau des conduites de deux pouces, cent quatorze
8 virgule trois millimètres (114,3 mm). Elle n'est
9 pas incluse dans le montant qui va être alloué à la
10 capacité dans ce modèle-là.

11 Maintenant, alors, on descend
12 tranquillement, là, vers les plus petites
13 conduites. Donc, les conduites de distribution. Il
14 y a deux méthodes qui sont, qui ont surtout été
15 discutées pour ce type de conduite-là. Il y a
16 monsieur Chernick aussi qui a proposé une méthode
17 qui est peut-être plus globale, là, qui, en fait,
18 qui englobait un peu à la fois les conduites
19 d'alimentation et de distribution, et qui, si on la
20 regardait juste de l'angle des conduites de
21 distribution, serait également une troisième
22 possibilité, là, par rapport à l'Intercepte Zéro et
23 au système minimal.

24 Juste... Ça me fait penser, là, juste avant
25 d'aller là. Donc, pour conclure sur les conduites

1 d'alimentation, donc, notre recommandation, c'est
2 que l'allocation soit faite sur la base de la
3 capacité. Et c'est également que ça soit fait sur
4 la base de la capacité, mais incluant la capacité
5 des clients interruptibles, parce que le design du
6 réseau est fait comme ça.

7 Donc, trois méthodes. Je vais commencer
8 peut-être par ce qui est proposé par monsieur
9 Chernick, et ce n'est pas ici dans la présentation,
10 mais je veux quand même faire un bref commentaire.
11 Conceptuellement, la méthode est très attrayante.
12 Puis je pense qu'au niveau des conduites
13 d'alimentation, je n'ai, comme je vous disais,
14 aucun problème avec cette façon de voir les choses
15 là. Peut-être qu'elle s'applique également au
16 niveau des conduites de distribution. Je ne sais
17 pas. Je n'ai pas l'impression que, bien, en tout
18 cas que nous, on a suffisamment une compréhension
19 assez peut-être fine de comment les décisions se
20 prennent, au niveau de l'extension du réseau, dans
21 ce type de conduite-là, pour étendre, si vous
22 voulez, le raisonnement jusque là. Peut-être qu'il
23 y a lieu de l'étendre jusque là. Peut-être pas.
24 Mais disons que, en tout cas, en ce qui nous
25 concerne, il faudrait qu'on ait une meilleure

1 compréhension pour pouvoir vraiment en juger.

2 Encore? Oui. Pourtant... Là, c'est... Je ne
3 serai plus capable de voir ma feuille.

4 Donc, pour l'Intercepte Zéro, quelques
5 commentaires. Donc, il y a Gaz Métro qui a reconnu
6 que, bon, c'était une méthode qui était, en
7 théorie, supérieure sur le plan conceptuel, mais
8 qui avait des problèmes de données, qui avait des
9 problèmes dans son application. Et donc, elle était
10 dure à mettre en pratique. Donc, cette première
11 critique-là, je pense qu'on y a répondu un peu plus
12 tôt, tout à l'heure, quand je parlais de
13 l'épuration des données. Je vais passer dessus.

14 L'autre critique qui a été formulée, c'est
15 par rapport à la forme fonctionnelle. C'est en
16 réponse à une demande de la Régie, où le docteur
17 Overcast, je pense, répondait à une question de la
18 Régie, par rapport à ce modèle-là, et qui disait :
19 la spécification du modèle est mauvaise, parce que
20 la capacité croît au carré, ou en tout cas à une
21 certaine puissance du diamètre. Et donc, on ne
22 reconnaît pas bien ça dans le modèle.

23 Alors je suis en désaccord avec cette
24 affirmation-là. Je ne suis pas en train de vous
25 dire que le modèle a nécessairement une bonne

1 spécification, mais je ne pense pas qu'il en est
2 une mauvaise nécessairement pour cette raison-là.

3 De la façon dont je comprends les choses,
4 la capacité, c'est ce qui va dicter quel type de
5 conduite on va mettre dans le sol. Donc, ça guide
6 la décision. Ça affecte la décision. Mais ça
7 n'affecte pas si la capacité nous dit, bon, bien,
8 mets, le besoin de capacité exige quatre, une
9 conduite de quatre pouces versus une conduite de
10 deux pouces, ça ne veut pas dire que le coût de
11 mettre la conduite de deux pouces versus la
12 conduite de quatre pouce dans le sol est une
13 relation de la capacité.

14 (13 h 59)

15 Donc, la capacité, c'est ce qui va
16 déterminer le choix mais l'opération de mettre les
17 tuyaux dans le sol, je ne vois pas de raison pour
18 que ce soit une fonction de la capacité. Et sur ce,
19 je vais passer la parole à monsieur Blain qui va
20 vous parler du système minimal.

21 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

22 R. Alors, dans la proposition principale de Gaz Métro
23 basée sur le système minimal, la question de la
24 détermination d'un seuil volumétrique était
25 vraiment centrale. C'est une question dont on a,

1 bien, saisi le caractère central peut-être un peu
2 tardivement en cours de processus parce que, en
3 fait, à partir des premières demandes de
4 renseignements adressées par la Régie à la pièce B-
5 0045, qui portaient notamment sur le passage de la
6 preuve de monsieur Overcast, qui était, en fait, à
7 la page 11 de la pièce B-0005... je vais y référer.
8 Donc, en haut de la page 11 de la pièce B-005,
9 premier paragraphe, monsieur Overcast écrit :

10 If for example, we use a customer
11 density for the Gaz Metro system of 20
12 customers per kilometer of line
13 (slightly above the average density of
14 Gaz Metro),
15 qui est de vingt et un (21) clients par kilomètre,
16 the minimum size of pipe installed
17 will serve the design day load
18 characteristics of the smallest
19 residential or commercial customers
20 and even for larger customers up to
21 65,481 m3 per year assuming a 25
22 percent annual load factor.

23 Bon, l'essentiel de la formule de définition, de
24 détermination du seuil volumétrique marquant la
25 limite, en fait, des clients qui seront appelés à

1 contribuer à la composante capacité est dans ce
2 paragraphe-là. A priori, quand les questions ont
3 été soulevées par la Régie, on s'est demandé en
4 lisant les réponses aux demandes de renseignements
5 puis l'échange, en fait : est-ce qu'il s'agit
6 simplement d'un exemple illustratif? Et, aussitôt,
7 on s'est dit : « Non, non, c'est central dans
8 l'application de la formule selon l'approche du
9 système minimal. »

10 Par la suite, au gré de la... des demandes
11 de renseignements successives, les nôtres,
12 certaines de l'ACIG, du ROEÉ, les réponses aux
13 demandes de renseignements numéro 3 de la Régie,
14 notamment les réponses 6.1 et 6.2 de la demande de
15 renseignements numéro 3, donc la pièce B-0097, on a
16 compris que c'était non seulement un exemple
17 illustratif, mais véritablement une illustration du
18 principe même d'application de la répartition des
19 coûts des composantes capacité versus accès entre
20 les petits clients jusqu'à un certain seuil
21 volumétrique en deçà duquel ils seraient exemptés
22 de contribution.

23 C'est central dans la méthode d'allocation
24 des coûts des conduites principales qui est
25 proposée parce que précisément, la composante

1 accès, c'est reconnu, comporte une part de
2 capacité, et donc dans la proposition principale de
3 Gaz Métro, pour compenser la présence d'une partie
4 de composante capacité des coûts dans la composante
5 accès, la proposition était effectivement à l'effet
6 d'exempter les plus petits clients jusqu'à un seuil
7 volumétrique correspondant à la capacité d'un
8 système minimal de deux pouces à approvisionner
9 d'un point de vue volumétrique.

10 Alors, il demeure que... il y a deux
11 questions qui se posent aussitôt : est-ce qu'on
12 doit choisir, comme le suggère Gaz Métro, et on l'a
13 appris seulement en audience, de retenir une
14 densité de clients correspondant à une des zones,
15 sinon la zone, de l'ensemble du réseau, une partie
16 en fait de la région de Montréal, où on a une
17 densité de clients de trente-huit (38) clients par
18 kilomètre, ce qui donne, en vertu de la formule, un
19 seuil volumétrique d'un peu moins que trente-six
20 mille cinq cents mètres cubes (36 500 m³), arrondi
21 à la valeur nominale, disons, de trente-six mille
22 cinq cents mètres cubes (36 500 m³), ou s'il
23 faudrait plutôt choisir une densité de clients qui
24 correspond à la moyenne de densité de l'ensemble du
25 réseau. Il nous apparaît, nous, quand on recherche

1 l'application d'une formule théorique basée sur la
2 recherche d'un coût moyen, que c'est la densité
3 moyenne du réseau qui, d'un point de vue théorique,
4 devrait être retenue. D'autant plus qu'on propose
5 l'application de cette approche méthodologique-là,
6 l'allocation des coûts d'une façon globale.

7 (14 h 04)

8 Mais, en fait, qu'on retienne... et c'est
9 ça l'essentiel de la réflexion un peu plus poussée
10 sur la question de la détermination du seuil
11 volumétrique, qu'on retienne la densité la plus
12 élevée de la région de Montréal ou qu'on retienne
13 la densité moyenne de l'ensemble du réseau de vingt
14 et un (21) clients par kilomètre c'est, en fait,
15 une vue de l'esprit - je pense que j'ai...
16 d'ailleurs, j'ai remarqué, je n'étais pas le seul
17 analyste à utiliser cette expression - mais qui est
18 sans lien avec la réalité de la composition de la
19 clientèle de Gaz Métro comme telle.

20 Dans aucun cas il n'y aura trente-huit (38)
21 clients sur un segment d'un kilomètre qui vont
22 consommer trente-six mille cinq cents mètres cubes
23 (36 500 m³). Pas plus qu'il y aurait vingt et un
24 (21) client sur un segment d'un kilomètre qui
25 consommeraient à peu près soixante-cinq mille

1 mètres cubes (65 000 m³), si on retient plutôt
2 cette densité-là en application de la formule.

3 On va avoir, sur vingt et un (21) clients,
4 en moyenne, par kilomètre de réseau, une proportion
5 de clients qui consomment jusqu'à quatre cents
6 mètres cubes (400 m³) annuellement ou jusqu'à mille
7 quatre-vingt-quinze mètres cubes (1095 m³)
8 annuellement, qui correspond au pourcentage de ces
9 clients-là dans l'ensemble de la clientèle de Gaz
10 Métro multiplié par vingt et un (21) clients.

11 Et donc, à l'acétate de la page 8, on a,
12 dans un premier temps, la répartition réelle du
13 nombre de clients par palier tarifaire, en
14 commençant par les plus petits paliers. En fait,
15 ces chiffres-là sont tirés de la pièce détaillée du
16 dossier R-3837, budget deux mille treize - deux
17 mille quatorze (2013-2014), c'est la pièce B-0165.
18 Donc, ce n'est pas, évidemment, le budget de
19 l'année la plus récente mais c'est relativement
20 représentatif pour ce qui est des proportions. On
21 constate qu'au plus petit sous-palier du tarif 1.1,
22 c'est-à-dire le 1.1A, jusqu'à concurrence de trois
23 cent soixante-cinq mètres cubes (365 m³) par année,
24 les petits, petits clients, il y en a toujours bien
25 trente-six mille zéro zéro un (36 001). Ce qui

1 représente dix-huit virgule soixante-cinq pour cent
2 (18,65 %) de toute la clientèle de Gaz Métro dans
3 la pièce en question, pour un total de cent quatre-
4 vingt-dix-sept mille zéro cinquante (197 050), si
5 ma mémoire est bonne.

6 Et là, de palier en palier, on a la
7 répartition des clients, la véritable répartition
8 de la clientèle de Gaz Métro en proportion du
9 nombre de clients totaux. Maintenant, si on retient
10 donc les proportions, donc les pourcentages de
11 clients dans l'ensemble de la franchise de Gaz
12 Métro par palier et qu'on transpose ces
13 proportions-là à l'acétate de la page 9, à une
14 densité moyenne de vingt et un (21) clients par
15 kilomètre, bien, ça va nous donner dix-huit point
16 soixante-cinq pour cent (18.65 %) des vingt et un
17 (21) clients ou à peu près trois virgule quatre-
18 vingt-douze (3,92) clients sur vingt et un (21),
19 qui sont des tout petits clients auxquels on
20 pourrait attribuer le maximum, en fait, ou presque,
21 du volume de chaque palier, on dit trois cents
22 mètres cubes (300 m³) dans ce cas-là. Ainsi de
23 suite, de palier en palier.

24 Et on se rend compte que, lorsqu'on a
25 réparti en fonction des volumes supérieurs de

1 chaque palier, même l'approche est relativement
2 conservatrice, on arrive à un total... un volume
3 total d'environ cent quatre-vingt-sept mille neuf
4 cent trente mètres cubes (187 930 m3) sur une base
5 annuelle. Ce qui est, de loin et par presque sept
6 (7) fois, inférieur à la capacité volumétrique - si
7 on peut reculer, Antoine, à l'acétate 7 maintenant
8 - d'un million trois cent neuf mille mètres cubes
9 (1 309 000 m3) par an qu'un système minimal peut
10 supporter pour un coefficient d'utilisation de
11 vingt-cinq pour cent (25 %).

12 Et donc, il en découle que, nécessairement,
13 le système minimal peut, dans les faits, accommoder
14 des clients, si on considère que le vingt et un
15 (21) clients en moyenne présents par kilomètre sont
16 constitués d'un mixte de clients correspondant à la
17 réalité de la clientèle de Gaz Métro, le système
18 minimal peut accommoder un potentiel volumétrique
19 qui est de six (6) fois plus élevé qu'un seuil
20 arbitrairement établi à trente-six mille cinq cents
21 (36 500) clients pour une densité de trente-huit
22 (38). Et qui correspondrait, en fait, à cent
23 quarante-trois (143) clients par kilomètres.

24 Et donc, il demeure que les clients qui
25 seraient au-delà du seuil volumétrique établi selon

1 la formule théorique, mais en deçà du seuil
2 volumétrique réel que le système minimal a la
3 capacité d'approvisionner, en fait, se trouveraient
4 à payer, en quelque sorte, en vertu de la formule
5 telle que proposée pour la composante capacité
6 alors qu'en réalité, la portion des coûts en
7 capacité couverts par un système de réseau minimal
8 devrait les en exempter.

9 (14 h 10)

10 Donc, il y a une très grande, il y un très
11 grand écart entre le résultat de la formule
12 appliquée, telle que conçue d'un pont de vue
13 théorique, et la capacité réelle de desserte d'un
14 réseau minimal d'un diamètre de deux pouces si on
15 applique la formule en lui superposant, hein, la
16 composition de clientèle spécifique de Gaz Métro.

17 L'autre question qui nous a un peu surpris
18 en contre-interrogatoire, c'est qu'on s'est dit,
19 bien, écoutez, même en supposant que le seuil
20 volumétrique résultant de la formule était
21 correctement établi, le mixte clientèle, comme dans
22 le territoire de n'importe quel distributeur, va
23 évoluer d'année en année. Les investissements, dans
24 des nouveaux kilomètres de réseau vont se
25 poursuivre, ils vont être motivés, si le passé est

1 garant de l'avenir, plus souvent qu'autrement, pour
2 raccorder d'abord des clients à moyen ou grand
3 débit en espérant de densifier le réseau par la
4 suite.

5 Et donc, dans les faits, on s'attendait à
6 ce que Gaz Métro nous dise, bien, « la formule
7 d'établissement du seuil volumétrique au-delà
8 duquel les clients contribuent à la composante
9 capacité des conduites principales va être revue au
10 fur et à mesure que le réseau va être étendu, que
11 la densité de clientèle pourra éventuellement
12 évoluer, parce qu'elle va nécessairement changer,
13 et donc, que cette détermination-là du seuil
14 volumétrique va être ajustée pour refléter
15 l'évolution de la situation », et on a été surpris
16 de constater plutôt que la proposition de Gaz Métro
17 s'appuyait sur la détermination, à un moment donné,
18 en deux mille quinze (2015), aujourd'hui, selon la
19 formule proposée, sans perspective de révision et
20 d'ajustement subséquent. Ça, c'est quand même assez
21 étonnant.

22 Donc, je pense que ça m'importe aussi de
23 préciser sur la question de l'approche du système
24 minimal qu'on n'a pas conclu, dans notre preuve
25 écrite, Antoine et moi, pour la FCEI, que ce

1 n'était pas une approche théorique reconnue,
2 utilisée ailleurs, qui pourrait être valable. On a
3 conclu qu'elle était inappropriée ou contre-
4 indiquée compte tenu des caractéristiques
5 particulières de la franchise de Gaz Métro, compte
6 tenu de son développement actuel et prévisible et
7 compte tenu aussi de l'absence de précision quant à
8 ses modalités d'application.

9 Et dans nos contre-interrogatoires, on
10 s'attendait franchement à ce que Gaz Métro précise
11 ces éléments-là de sa proposition et on a été
12 surpris de voir, en fait, que les éléments étaient
13 déjà tous connus, sans plus.

14 Donc, ça, ça fait, je pense, un résumé
15 assez complet de nos motifs d'inconfort avec la
16 formule, la méthode d'allocation des coûts basée
17 sur l'approche du système minimal telle que soumise
18 par Gaz Métro.

19 Il y avait deux catégories d'éléments qu'on
20 a fait ressortir, si vous me permettez, maître
21 Turmel, vous alliez me le rappeler, lors du contre-
22 interrogatoire du Panel 1 qui concernait la
23 conception et l'opération du réseau. Il s'agit de,
24 en fait, deux éléments qui ne sont pas directement
25 en lien avec la méthode ou les principes

1 d'allocation des coûts, mais qui sont directement
2 en lien avec les coûts qu'on est susceptible
3 d'allouer, notamment des coûts découlant de
4 renforcements du réseau qui sont requis, on a en ce
5 moment, justement, le dossier d'investissement R-
6 3916, qui concerne des investissements quand même
7 significatifs dans les régions de l'Estrie et de
8 Mauricie-Saguenay, hein? Et dans ces zones, ces
9 portions de petits territoires du réseau, en fait,
10 qui sont saturées, on a des problèmes de deux
11 ordres, qui ont été reconnus et qui pourraient
12 faire l'objet de modalités tarifaires, en tout cas,
13 en phase 2 du dossier, pourraient être corrigés.

14 (14 h 15)

15 D'une part, le nombre quand même
16 significatif de retraits interdits ou de non-
17 respect des avis d'interruption par des clients
18 interruptibles, on a abordé cette question-là, on a
19 aussi fait référence à l'origine des préoccupations
20 énoncées par la Régie dans la décision D-2012-158,
21 les demandes de suivi qui ont été faites dans le
22 cadre des rapports annuels de Gaz Métro.

23 Gaz Métro a d'ailleurs, en réponse à une
24 demande d'engagement que nous avons formulée,
25 produit la réponse à l'engagement numéro 2, dans

1 laquelle on voit que, bien, évidemment, pour les
2 hivers deux mille treize (2013), deux mille
3 quatorze (2014), compte tenu des périodes très
4 froides, il faut le reconnaître, il y a eu, d'un
5 côté, des interruptions beaucoup plus fréquentes et
6 beaucoup plus importantes en volumes, personne le
7 nie.

8 Mais il y a eu aussi une augmentation des
9 retraits interdits, proportionnellement encore plus
10 importante, on est passé de quatre cent quarante
11 mille neuf cents mètres cubes (440 900 m³) en deux
12 mille douze (2012) à deux millions cinq cent
13 quarante mètres cubes (2 540 Mm³) en deux mille
14 quatorze (2014), ce qui est significatif.

15 Donc il y a un élément là qui nous apparaît
16 devoir être corrigé, non seulement pour des motifs
17 de sécurité du réseau, pour éviter que des non-
18 respects des avis d'interruption puissent,
19 lorsqu'ils seraient coïncidents et en plus
20 constatés seulement par des lectures télémétriques,
21 qui sont obtenues le lendemain; la connaissance est
22 là, on a un autre problème d'instrumentation, des
23 clients que la Régie pourrait peut-être considérer,
24 sinon pour des recommandations de principe ou de
25 méthode en phase 1, pour des exigences à énoncer

1 pour la phase 2.

2 Mais on a aussi des modifications aux
3 Conditions de service et tarifs qui pourraient être
4 considérées par Gaz Métro pour assurer le respect
5 des avis d'interruption, et aussi assurer qu'un
6 déplacement intrajournée des consommations de gaz
7 d'appoint interruption, ou encore dans les cas des
8 clients qui sont en combinaison tarifaire D4-D5 ne
9 risquent pas de se traduire par un déficit de la
10 capacité de desserte du réseau de distribution, qui
11 serait constaté ponctuellement dans des situations
12 de froid extrême pour des cas de, en fait, de non-
13 respect d'avis d'interruption qui risqueraient
14 d'être coïncidents.

15 D'ailleurs, je porterais à votre attention
16 le fait que, dans la pièce B-0011 du dossier R-
17 3919-2015, le dossier d'investissements, il y a une
18 très grande concentration du nombre de non-respects
19 des avis d'interruption, mais plus
20 particulièrement, c'est le deuxième volet sur
21 lequel je vais venir aussitôt, des dépassements de
22 la demande horaire contractuelle, dans la zone
23 Mauricie en particulier, qui est justement une des
24 deux zones faisant l'objet d'investissements.

25 Et pour ce qui est du deuxième point qu'on

1 a soulevé en contre-interrogatoire du panel 1,
2 encore une fois, c'est l'importance du nombre de
3 dépassements des débits horaires contractuels par
4 des clients D4 ou D5. Je vais aller directement,
5 là, à une petite compilation que j'ai faite d'un
6 fichier Excel qui a été produit en annexe aux
7 réponses à la DDR no 1 du ROEÉ... pardon, pas du
8 ROEÉ, de l'ACIG; donc c'est la pièce Gaz Métro-3,
9 Document 2, annexe 3, cote Régie B-0061.

10 Gaz Métro produisait, pour les années deux
11 mille douze (2012), treize (2013) et quatorze
12 (2014), le nombre de dépassements des débits
13 horaires contractuels qui avaient été recensés
14 parmi deux cent onze (211), un total de deux cent
15 onze (211) clients des tarifs D4, D5, ou en
16 combinaison; et dans ce fichier Excel là on
17 constate, je vais simplement vous lire mes notes
18 conclusives, là...

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Attendez une minute. On nous parle d'une
21 compilation de tableau que nous n'avons pas entre
22 les mains, j'aimerais ça voir ce que monsieur lit
23 en ce moment, si on pouvait...

24 R. Ah! tout à fait, je pourrais le...

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
2 Puis je vous avouerai, puis je fais une
3 intervention, il y a tellement de preuve nouvelle,
4 et je vous annonce d'emblée, Monsieur le Président,
5 je vais demander une pause, là, pour évaluer, puis
6 c'est un peu dommage, je me lève, on est vendredi
7 après-midi, il y a tellement de nouvelles choses
8 qui sont avancées par monsieur Blain dans les
9 dernières minutes que là, on va devoir évaluer de
10 faire une contre-preuve puis de devoir revenir
11 lundi pour pouvoir évaluer tout ce qui se dit.

12 On importe des données qui proviennent
13 d'autres dossiers, deux dossiers qu'on nous a cités
14 par monsieur Blain dans les dernières minutes, il
15 va falloir que j'aille voir si ce qui est dit dans
16 ces autres dossiers-là est exact. Je suis un peu
17 surpris par la tournure des événements, je vais
18 vous dire bien franchement.

19 (14 h 19)

20 Me ANDRÉ TURMEL :
21 Je pense que je donnerais raison à mon confrère sur
22 juste, peut-être, les trois derniers mots qu'a dit
23 monsieur Blain. Quand il parle de ses compilations
24 personnelles, je suis d'accord que ça, on n'en a
25 pas besoin.

1 Mais jusqu'à ce moment-là, monsieur Blain
2 faisait référence à des preuves versées au dossier
3 pour l'essentiel, et même le dossier R-3819, oui,
4 Estrie et Saguenay, plusieurs y ont fait référence
5 tout au cours du dossier. Et il est assez, il est
6 de coutume, à la Régie, dans les dossiers qui,
7 surtout des dossiers actifs déposés pour Gaz Métro,
8 qu'on ne nous dise pas qu'ils ne connaissent pas
9 leurs propres dossiers, dans laquelle ils font une
10 demande. Alors... Alors sous réserve. Moi, je suis
11 d'accord avec l'objection de mon confrère sur les
12 trois derniers mots. Je pense que monsieur Blain
13 pourra retirer ses notes personnelles ou...

14 Mais ceci étant dit, jusqu'à maintenant, et
15 monsieur Gosselin et monsieur Blain ont, ce que mon
16 confrère ajoute de la preuve nouvelle. Identifions
17 la preuve nouvelle; c'est des réactions aux
18 témoignages à l'audience, comme monsieur Gosselin
19 l'a fait pour l'interrogatoire, le contre-
20 interrogatoire de maître Sarault sur le témoin
21 Chernick ce matin, où monsieur Blain, sur notre
22 propre interrogatoire sur les témoins de Gaz Métro.
23 Alors certainement, ce n'était pas dans la preuve
24 écrite de la FCEI. Là, ça sert à ça, une audience.
25 Alors on réagit à chaud à ce qu'on a appris. Voilà.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
2 Écoutez. Je comprends que monsieur Blain n'a pas
3 terminé, là. Je ne veux pas interrompre outre-
4 mesure sa présentation. Mais je peux vous dire
5 d'emblée que je ne suis pas d'accord avec mon
6 confrère, lorsqu'il me dit qu'on réagit par rapport
7 à ce qui s'est dit cette semaine. Et on a parlé de
8 densité, densification de réseau. On a parlé...
9 Dans la... Il y a des demandes de renseignement
10 spécifiques qui nous ont été posées là-dessus. Il y
11 a le docteur Overcast qui fait état, qui... Bien en
12 fait, puis on ne viendra pas me dire que c'est
13 nouveau, là, ce que le docteur Overcast avance dans
14 son rapport écrit qui date, excusez-moi, là, je
15 n'ai pas, d'octobre deux mille treize (2013) je
16 crois. Ce sont des données qui existent depuis
17 longtemps.

18 Puis je vous avouerai bien franchement, on
19 entend des choses depuis quelques minutes qui sont
20 nouvelles pour nous, et qui auraient pu faire
21 l'objet de divulgation de la part de la FCEI depuis
22 beaucoup plus longtemps qu'aujourd'hui.

23 Écoutez, ceci dit, je ne veux pas... Je
24 pense que mon confrère ne remettra pas en question
25 mon droit à une contre-preuve le cas échéant, sur

1 revenir sur les éléments que monsieur Blain apporte
2 aujourd'hui dans sa présentation. Puis par exemple,
3 je vais vous donner un autre exemple, monsieur
4 Gosselin nous parle, fait une preuve, puis je pense
5 que là on va admettre que c'est une nouvelle
6 preuve, sur les économies d'échelle. Monsieur a
7 fait des calculs. Je peux vérifier ces calculs-là.
8 Puis je vais devoir, je vais devoir m'asseoir avec
9 mes collègues pour vérifier si les calculs de
10 monsieur Gosselin, au soutien de ses prétentions
11 quant à l'absence d'économies d'échelle, sont
12 exacts ou pas. Alors voilà.

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 D'accord. Merci. Alors... Bien écoutez... Sur les
15 économies d'échelles, ce sont des mots qui sont
16 apparus, sauf erreur, ce matin. Alors c'est
17 nécessairement, ça émane, ça émane de l'audience.
18 Alors je ne pense pas que la Régie peut empêcher un
19 témoin d'en parler. Puis ensuite de ça, monsieur
20 Gosselin fait une règle, bien à ma compréhension,
21 fait, et je ne veux pas banaliser le travail, mais
22 c'est une règle de trois. Il nous a fait une règle
23 de trois que même moi j'ai compris, comme avocat.
24 Alors il n'a pas été chercher des données extraites
25 de l'extérieur qui n'ont pas pu être contre-

1 interrogées mon témoin; il a fait une règle de
2 trois.

3 Même chose pour monsieur Blain. Son calcul,
4 là, de la densité. La densité, à trente-six mille
5 (36 000) ou trente-huit (38), c'est une densité qui
6 a été utilisée par Gaz Métro dans leur preuve
7 depuis le début. Et ce qu'a fait monsieur Blain, ce
8 n'est que de jouer... bien, jouer entre guillemets,
9 là, d'utiliser des données de Gaz Métro pour dire :
10 bien, selon les paliers que l'on connaît, à la
11 connaissance de Gaz Métro, bien, trente-huit (38)
12 clients, une densité de trente-huit (38) au
13 kilomètre, j'ai essayé moi à vingt et un kilomètres
14 (21 km); encore là, c'est une règle quasi de trois,
15 ou ce sont des proportions.

16 Alors si c'est pour ça, tenter de
17 contredire cette nouvelle preuve-là, il n'y aura
18 pas grand-chose à dire dans sa preuve nouvelle.
19 Mais je vous laisse le tout à votre discrétion.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Maître Sicard, sur le même sujet ou... Oui?

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Oui. En fait, en tant qu'intervenante dans la salle
24 et amie de la Cour d'une certaine façon, je
25 voudrais inviter la Régie à entendre ce que les

1 intervenants ont à dire. Et je ne commente pas ce
2 que mes confrères peuvent avoir dit, même si je
3 suis d'avis que ça touche des choses dont on a
4 traité et qu'on peut ajuster nos preuves en cours
5 d'audience, comme SÉ-AQLPA a modifié ses
6 conclusions, face à certaines choses qui ont été
7 dites. Vous êtes un tribunal de réglementation.
8 Vous n'êtes pas une Cour supérieure, où il faut
9 avoir une demande devant vous pour que vous
10 adjudiez sur la demande seulement.

11 (14 h 24)

12 Vous devez disposer du maximum
13 d'informations pertinentes que l'on peut vous
14 offrir. Si vous jugez que l'information est
15 pertinente, et moi, je vous soumetts qu'elle l'est,
16 pour, en tout cas, nous, dans la salle, qui
17 écoutons, vous devez être ouvert et la recevoir.
18 C'est évident que mon confrère, les règles de droit
19 sont là, pourra faire une contre-preuve. C'est
20 dommage de ne peut-être pas terminer aujourd'hui.
21 Mais c'est le genre de dossier qu'on fait... il y a
22 trente (30) ans la dernière fois et on espère ne
23 pas le refaire dans deux ans ou trois ans, mais de
24 vivre avec ce que vous allez décider pendant un
25 certain temps. Alors, moi, je vous soumetts que

1 l'objection présentée par maître Sigouin-Plasse
2 n'est pas recevable dans le contexte réglementaire
3 et dans le contexte de ce dossier-ci aujourd'hui.
4 Et on vous demande... nous, on voudrait l'entendre
5 et on voudrait que ce soit au dossier. Merci.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Alors, Maître Sigouin-Plasse, d'abord, je veux vous
8 rassurer, on a prévu une période lundi, puis si on
9 n'en a pas besoin, bien, on sera tous en congé
10 d'audience. Mais si on en a besoin, parce que vous
11 sentez le besoin de faire une contre-preuve, ça va
12 nous faire plaisir d'être là, puis on va être là,
13 puis on va vous écouter. Soyez-en assuré.

14 L'objectif, ce n'est pas absolument de finir
15 aujourd'hui. Si on finit aujourd'hui, bien, tant
16 mieux mais si on a besoin de revenir lundi, ça va
17 nous faire plaisir. Je ne vous dis pas qu'on va
18 être ici à huit heures et demie (8 h 30) mais on va
19 venir.

20 Cela étant dit, effectivement, monsieur
21 Blain, vers la fin, j'ai peur que vous vous soyez
22 un peu égaré du plate dossier de l'allocation des
23 coûts mais... alors, je vous enjoins à vous
24 concentrer sur notre sujet puis, effectivement, on
25 peut évoquer ce qui se passe dans d'autres dossiers

1 mais, évidemment, bon, bien, on a des collègues qui
2 s'occupent de cet autre dossier-là. Oui, il y a des
3 éléments d'allocation des coûts qui peuvent être
4 rattaché à ce qui se passe dans ce dossier-là ou à
5 la situation générale d'investissement dans le
6 réseau, effectivement. Mais restez concentré sur
7 notre sujet, s'il vous plaît.

8 M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN :

9 R. Et ça va être très rapide parce que j'allais
10 terminer. En fait, sur la question des dépassements
11 des débits horaires contractuels, je m'abstiendrai
12 de lire mes propres... mon propre décompte du
13 nombre de dépassements mais je vous invite à
14 regarder la pièce, le fichier, déposé sous la cote
15 B-0061 et dans laquelle vous verrez qu'il y a un
16 nombre significatif de dépassements des débits
17 horaires contractuels sur les années deux mille
18 douze (2012) à deux mille quatorze (2014). Bon. Et
19 pour ce qui est de la pièce à laquelle je faisais
20 référence du dossier, R-3919, la pièce B-0011,
21 c'est Gaz Métro elle-même qui, dans cette demande
22 d'investissement là, aborde la problématique de
23 l'absence de tarification horaire et qui mentionne
24 elle-même aux lignes 15 à 17 et 1 à 4 des pages 13
25 et 14, la pièce B-0011 du dossier R-3919, que :

1 L'introduction d'une composante en
2 m3/h ne permet donc pas de résoudre
3 les enjeux de saturation du réseau
4 qui sont mentionnés au soutien de cette demande
5 d'investissement là, mais
6 Cependant, comme les m3/h sont à la
7 base du design du réseau de
8 distribution, cet élément pourrait
9 être considéré
10 c'est Gaz Métro qui écrit
11 Lors de la phase 2 de la vision
12 tarifaire.
13 C'est ce dossier-ci. C'est Gaz Métro elle-même qui
14 écrit ça dans le dossier 3919.
15 LE PRÉSIDENT :
16 Q. **[179]** C'est bien ce que je pensais... c'est bien ce
17 que je pensais...
18 R. Voyez-vous...
19 Q. **[180]** Donc, ce sujet sera pertinent en phase 2.
20 R. Et c'est essentiellement le point que je voulais
21 simplement mentionner, que... évidemment, on est
22 dans une appréciation de question de principe et de
23 méthode en phase 1, mais il s'agit de sujets pour
24 lesquels Gaz Métro devrait être appelée à proposer
25 des solutions notamment de nature tarifaire,

1 possiblement, en phase 2. Voilà ce qui conclut ma
2 partie de la présentation.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Alors, je pense que nos témoins sont bien prêts à
5 être contre-interrogés.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Turmel. Maître Sigouin-Plasse. Oui,
8 oui, oui.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Pour le contre-interrogatoire, Monsieur le
11 Président, j'aurai besoin d'une pause...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui.

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 ... pour faire le ménage dans nos idées, dans nos
16 lignes de questions, le cas échéant. Et on me...
17 quinze (15), vingt (20) minutes seraient
18 nécessaires. Alors, je ne sais pas si dans la
19 gestion de votre instance ça... c'est ce dont on
20 aurait de besoin.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Bien, pendant que... je n'ai pas de problème...

23 bien, évidemment, de notre côté, il n'y a aucun

24 problème mais, entre-temps, je ne sais pas si

25 d'autres intervenants ont des questions pour qu'on

1 puisse...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui, bien, j'allais le faire justement. Je voulais
4 faire le tour rapidement de ceux qui sont encore
5 parmi nous. Maître Sicard? Non. Maître Neuman? Oh!
6 Maître Lescop? Pas de questions. Maître Gertler,
7 excusez-moi, je ne vous voyais pas. Merci. Maître
8 Neuman, vous vous habillez. Est-ce que c'est parce
9 que vous sortez? Non, il s'en vient.

10 (14 h 30)

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Bonjour, Monsieur le Président et Madame, Monsieur
13 les Régisseurs, simplement une question.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Q. **[181]** Dominique Neuman pour Stratégie énergétique
16 et l'AQLPA. Bonjour, Messieurs. J'ai une petite
17 question sur l'acétate 4, qui a été présenté il y a
18 quelques minutes. Lorsque vous avez traité de cet
19 acétate, et également d'un acétate ultérieur, vous
20 avez indiqué votre position, votre proposition
21 concernant l'allocation des conduites
22 d'alimentation et j'ai été un peu surpris puisque,
23 si j'ai bien compris, donc vous ne proposez pas de
24 les allouer de la même manière que les conduites de
25 distribution, comme Gaz Métro le propose. Mais

1 votre proposition est également différente de
2 l'allocation actuelle, similaire à celle des
3 conduites de transmission puisque vous proposez une
4 allocation sur la base de la capacité mais en
5 incluant également la capacité de la clientèle
6 interruptible.

7 Est-ce que vous pouvez élaborer un petit
8 peu sur la raison d'être de cette différence que
9 vous faites en ajoutant la capacité de la clientèle
10 interruptible par rapport à la méthode actuelle,
11 qui n'inclut pas cette capacité?

12 M. ANTOINE GOSSELIN :

13 R. Oui. Ça découle directement des critères de
14 conception. Gaz Métro nous a dit que le critère de
15 conception pour ce type de conduites là incluait la
16 capacité des clients interruptibles.

17 Q. **[182]** O.K. Et, même si vous suivez les critères de
18 conception de Gaz Métro sur ce point, vous n'allez
19 pas jusqu'à assimiler les conduites d'alimentation
20 au régime des conduites de distribution?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[183]** Et pourquoi vous ne faites pas ce chemin-là,
23 si vous vous fondez sur les critères de conception?

24 R. Parce que, le critère de conception, il définit le
25 besoin de capacité. Puis le besoin de capacité

1 définit quel type de conduite va être mise en sol.
2 Mais le critère de capacité ne cause pas le fait de
3 mettre la conduite en sol. Ce n'est pas le critère
4 de capacité qui... le critère de conception,
5 pardon, qui... qui amène la décision ou pas de
6 mettre la conduite en sol. C'est un élément dans la
7 décision. Un élément qui va affecter les coûts, qui
8 va affecter, ultimement, la décision mais...
9 écoutez, ce n'est pas de mettre une conduite en sol
10 parce qu'elle a un certain critère de conception ou
11 pas.

12 Q. **[184]** C'est le critère de conception qui fait qu'on
13 va aboutir à mettre des conduites en sol.

14 R. Pas du tout. Pas du tout. Le critère de conception,
15 il vous dit quelle conduite vous allez mettre en
16 sol. Mais comme monsieur Chernick l'expliquait très
17 bien hier, ce qui va faire en sorte que vous allez
18 mettre la conduite en sol c'est qu'il va y avoir un
19 client qui va vouloir acheter du gaz à quelque
20 part.

21 Q. **[185]** O.K. Je vous remercie bien.

22 R. Je vous en prie.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître Neuman. Donc, il ne reste que Gaz
25 Métro. Donc, vous avez toujours besoin de quinze

1 (15) minutes. Très bien. Donc, de retour à moins
2 dix, trois heures moins dix (2 h 50).

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5 LE PRÉSIDENT :

6 Rebonjour.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Écoutez, ça sera, Monsieur le Président, très bref.
9 Alors, ces quelques minutes là où je vous ai fait
10 patienter dans le corridor auront peut-être fait en
11 sorte que le contre-interrogatoire sera aussi bref
12 qu'une seule question qui sera destinée à monsieur
13 Gosselin.

14 (14 h 55)

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Q. **[186]** Monsieur Gosselin... bien, en fait, je vous
17 la destine parce que je comprends que vous avez
18 accompagné monsieur Blain et monsieur... monsieur
19 Gosselin ont accompagné la FCEI, tous deux, dans ce
20 dossier-là, mais vous vous êtes divisé des tâches
21 bien respectives dans votre présentation. Enfin, je
22 n'ai pas besoin de votre présentation.
23 Essentiellement, c'est pour revenir sur
24 l'épuration. Et puis c'est bien simple, Monsieur
25 Gosselin, pour Gaz Métro, on veut bien saisir, je

1 comprends que vous n'êtes pas contre l'épuration,
2 je pense même que, Maître Turmel, dans le contre-
3 interrogatoire, vous aviez fait cette affirmation-
4 là, donc ce n'est pas au niveau du concept même
5 d'épuration que vous en avez, c'est sur la méthode,
6 et jusqu'où on doit y aller avec, maître Turmel
7 avait parlé de ménage du printemps, sur le degré de
8 vigueur d'épuration.

9 Puis je vais vous faire certaines
10 affirmations puis vous me direz, nous, on comprend
11 votre recommandation en quelque part sur deux
12 angles, et vous me direz si notre lecture est
13 exacte, c'est que vous êtes d'accord avec une
14 épuration qui consiste à effectuer une itération à
15 deux écarts types, est-ce que c'est exact?

16 R. C'est une possibilité qui paraît raisonnable. Il
17 pourrait y en avoir d'autres, je pense que si
18 j'avais, là, à vraiment faire l'exercice,
19 probablement que j'essaierais deux ou trois
20 méthodes pour, puis je les comparerais, puis mon
21 intuition, c'est que quelle que soit la méthode
22 qu'on prend, là, dans la mesure où on reste assez
23 frugal dans notre appétit pour avaler des données,
24 on va avoir à peu près le même résultat, je pense.

25 Ça fait que le choix exact de la procédure,

1 là, je ne suis pas sûr que, il n'est pas obligé
2 d'être deux écarts types, moyenne des deux écarts
3 types, ça pourrait aussi être ça. Mais
4 essentiellement, je pense que la clé, là, c'est
5 vraiment de, je pense que c'est monsieur Knecht qui
6 le disait hier, dans le doute, il disait : « Dans
7 le doute, la donnée, je la garde. » Je pense que
8 c'est la philosophie que j'adopterais.

9 Q. [187] O.K. Et autre variable peut-être à prendre en
10 considération dans vos recommandations, si je
11 comprends bien, concernant les indices relatifs à
12 l'inflation, c'est de prendre l'IPC plutôt que
13 Handy-Whitman?

14 R. Non, je n'en ferais pas une recommandation
15 nécessairement, là, l'idée, c'était de, parce qu'il
16 y a les pour et les contre puis je serais bien
17 embêté de dire qu'on doit prendre celui-là plutôt
18 que l'autre. Mais c'est sûr que je vois quand même
19 un risque avec la Handy-Whitman, malgré ses
20 avantages, là, un risque de manque de stabilité,
21 puis ça me, c'est quand même un aspect important,
22 là.

23 Si on a une méthode d'allocation de coûts
24 instable, en quelque part, l'exercice, là, perd
25 beaucoup de son utilité. Alors je ne sais pas s'il

1 y aurait moyen de trouver quelque chose qui soit à
2 la fois spécifique et plus stable, là, je n'ai
3 peut-être pas...

4 Q. **[188]** Ça va.

5 R. Oui.

6 Q. **[189]** Je comprends de votre témoignage que vous
7 n'êtes pas en mesure de nous formuler une
8 recommandation spécifique, je comprends, sur
9 l'utilisation d'un indicateur ou d'un indice
10 canadien, d'autres indices ou...

11 R. Non, l'indice que j'avais vu qui me, qui m'était
12 apparu peut-être pertinent, c'est que je pense
13 qu'il y a un indice chez Statistique Canada sur le
14 coût de construction des, en distribution
15 d'électricité. Honnêtement, je ne sais pas, peut-
16 être que ça ne serait pas un bon proxy. Mais, en
17 tout cas, je me dis, c'est peut-être un indice
18 qu'on pourrait essayer de voir s'il pourrait servir
19 d'alternative, mais je ne suis pas, je n'en ferais
20 pas une recommandation, là...

21 Q. **[190]** O.K. Un instant... Puis, mais si la Régie se
22 range derrière votre critique, si je peux le
23 formuler comme ça, à l'égard de l'indice Handy-
24 Whitman quant à son instabilité...

25 R. Hum-hum.

1 Q. **[191]** ... est-ce que ce n'est pas dire que, à ce
2 moment-là, la Régie doit se rabattre vers l'IPC, et
3 c'est un peu ça, là, j'essaie de circonscrire
4 davantage votre point de vue, là, est-ce que ce
5 n'est pas justement vers là qu'on doit tendre?

6 R. Si j'étais forcé d'en choisir un, je pense que
7 j'irais vers l'IPC.

8 Q. **[192]** O.K.

9 R. Mais tout en étant conscient que ce n'est pas non
10 plus la perfection.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Parfait. Alors ça complète les questions, Monsieur
13 le Président. Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Cardinal?

16 Me AMÉLIE CARDINAL :

17 Je n'aurai pas de questions. Merci beaucoup.

18 LE PRÉSIDENT :

19 O.K. Il ne reste donc que les questions de la
20 Régie.

21 (15 h 00)

22 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

23 LE PRÉSIDENT :

24 Q. **[193]** Restons sur l'indice, Monsieur Gosselin. J'ai
25 souvenir, dans un dossier, vous avez évoqué un

1 indice de Stat Can, j'ai souvenir, dans un dossier
2 qui remonte à quelques années chez Hydro-Québec où
3 on cherchait une façon d'inflationner les postes
4 élévateurs pour les centrales. Dossier Magpie. Et à
5 l'époque, il avait été proposé par Hydro-Québec un
6 indice composite qu'ils ont, je crois, composé eux-
7 mêmes, à partir d'indices existants chez Stat Can.
8 Mon feeling d'économiste, là, qui n'a pas pratiqué
9 depuis belle lurette, là, dans le fin détail à ce
10 niveau-là, c'est que, en général, Stat Can, il y en
11 a, excusez-moi l'expression, mais un char puis une
12 barge, là, d'indices d'inflation disponibles chez
13 Stat Can. Si on confiait la tâche à quelqu'un, est-
14 ce que j'ai raison de croire qu'il y a moyen de
15 s'en construire un, s'il n'existe pas quelque chose
16 de précis, proche de ce qu'on recherche? Il y a
17 moyen de se...

18 Parce que vous évoquiez tantôt un truc
19 relatif à la construction du réseau électrique. Je
20 pense que ça doit fluctuer en fonction du prix du
21 cuivre, ce qui n'est pas nécessairement pertinent
22 quand on enfouit des tuyaux de plastique dans le
23 sol.

24 R. Oui.

25 Q. **[194]** Mais il existe, il existe des indices sur la

1 valeur de l'acier au Canada, sur des, comme
2 monsieur Overcast évoquait ça, sur la construction
3 de réseaux d'égouts. Je ne sais pas. Enfin, bref,
4 ma question est plus d'un économiste à un
5 économiste. Est-ce que mon a priori est bon, qu'il
6 est possible, à partir des indices quand même de
7 qualité que produit Stat Can, de s'en construire un
8 qui s'approche?

9 R. Écoutez. Je ne connais pas tellement les indices
10 que Stat Can construit. Je serais un peu embêté. Je
11 n'ai pas le background, là, sur les données Stat
12 Can, pour vous aider. Mais j'imagine, j'imagine
13 qu'en principe c'est possible de construire quelque
14 chose de plus spécifique, si les données existent,
15 là. Mais si les...

16 Q. **[195]** Évidemment, le « si » est important.

17 R. Le « si » est important.

18 Q. **[196]** O.K. Bien non. Ça fait... C'était ma seule
19 question que je voulais adresser avec vous. C'était
20 justement sur l'indice Handy-Whitman.

21 R. Mais...

22 Q. **[197]** Oui?

23 R. Par rapport à ça, par contre, l'indice Handy-
24 Whitman, bon, c'est sûr qu'il y a le problème du
25 taux de change. Puis si, bon, dans les conduites

1 d'acier, là, je comprends que le prix de l'acier
2 est peut-être un élément important dans l'évolution
3 de l'indice. Puis généralement, les commodités
4 comme ça sont transigées en dollars américains.
5 Alors quand vous avez une fluctuation du taux de
6 change, ça peut probablement amplifier. Si vous
7 avez des indices équivalents en dollars canadiens,
8 bien, je ne suis pas sûr que ça règle le problème
9 non plus, parce que votre indice canadien de
10 conduite d'acier est peut-être même susceptible de
11 fluctuer encore plus que l'indice américain.

12 Donc, je, le problème n'est pas tant le
13 fait que c'est un indice américain, qu'il y a deux
14 indices distincts pour deux types de tuyaux
15 distincts, puis qu'il y en a un des deux qui est
16 volatil, potentiellement volatil.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Ça va. On pourrait en discuter longtemps, mais ce
19 n'est pas l'objet. Merci. Merci beaucoup. Alors la
20 Régie n'a pas d'autre question. Donc, Maître
21 Turmel, on peut...

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Je peux tu faire un ré-interrogatoire...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 ... sur la volatilité? Non. C'est une blague. Je
3 n'oserais surtout pas m'aventurer sur un terrain,
4 sur ce terrain-là. Non, je n'ai pas d'autre
5 question. Je vous demanderais de libérer les
6 témoins. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Ce que nous allons faire à l'instant. Alors
9 Messieurs, merci beaucoup. Vous êtes libérés. Oui.
10 Oui. Venez. Venez vous installer, Maître Lescop et
11 monsieur Prévost.

12 (15 h 06)

13 Me RAPHAËL LESCOP :

14 Donc, bonjour. Raphaël Lescop, procureur de l'UMQ.
15 Donc, simplement comme commentaire introductif, on
16 a produit, donc, sur le site de la Régie
17 aujourd'hui des notes de présentation de Pierre
18 Prévost, notre analyste à l'UMQ depuis maintenant
19 deux ans. Donc, elles ont été produites sous la
20 cote C-UMQ-0015, ainsi que la présentation de
21 monsieur Prévost, neuf pages, C-UMQ-0016. Sur ce,
22 Monsieur Prévost, je vais vous laisser le soin de
23 présenter les faits saillants de votre mémoire qui
24 se retrouvent donc dans votre présentation
25 PowerPoint que vous allez présenter à l'instant.

1 Merci.

2

3 PREUVE DE L'UMQ

4

5 L'an deux mille quinze (2015), ce dix-septième

6 (17 ième) jour du mois d'avril, A COMPARU :

7

8 **PIERRE PRÉVOST**, économiste consultant, 7085, avenue

9 Giraud, Anjou, Québec;

10

11 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

12 solennelle, dépose et dit :

13

14 M. PIERRE PRÉVOST.

15 R. Ça va? Alors, bonjour, Monsieur le Président et

16 Madame, Monsieur, les Régisseurs. C'est le... c'est

17 quoi? C'est le digestif? Bon. O.K. On est rendu au

18 digestif. J'ai l'impression que le dessert à été un

19 peu lourd.

20 Mme LOUISE PELLETIER :

21 Mais on n'abuse jamais des digestifs.

22 M. PIERRE PRÉVOST :

23 Non, c'est vrai, on n'abuse pas. Bon, alors,

24 écoutez, on va essayer de faire ça léger. De toute

25 façon, on avait annoncé quarante-cinq (45) minutes,

1 mais je pense qu'on est bon pour s'en tirer avec
2 une présentation plus brève qui va aller chercher
3 quand même le reste de votre énergie.

4 Je présente tout de suite, sommairement, au
5 fond, le résumé de la présentation. Trois blocs :
6 premièrement, une seule acétate qui va suivre
7 celle-ci, qui explique, au fond, puis vous l'avez
8 vu dans la preuve qu'on a déposée, on fait un
9 rapide survol de ce qui encadre les municipalités.
10 Parce que, au fond, ce qui est intéressant de la
11 situation des municipalités, au-delà d'être des
12 clients du gaz naturel, c'est que c'est aussi des
13 opérateurs de réseaux, des réseaux souterrains.
14 Donc, on s'est dit, on va aller voir s'il n'y a pas
15 quelque chose à tirer de notre propre situation qui
16 pourrait être intéressant du point de vue de la
17 Régie. Donc, on va le faire, ça, à l'acétate... à
18 la page suivante.

19 Ensuite, on va commenter, je vais le faire
20 le plus brièvement possible parce que vous
21 connaissez la position de l'UMQ désormais mais,
22 donc, commenter les principales propositions du
23 Distributeur. Et puis, à la fin, bien, on fera lors
24 de... sur la dernière page, on fera peut-être une
25 mise à jour, même avec une proposition, qui est

1 quelque chose de nouveau par rapport à la preuve
2 qu'on a présentée. En fait, c'est une proposition
3 qui est venue suite à l'écoute de l'ensemble des
4 interventions cette semaine. Vous avez noté qu'on a
5 été très sage. On a écouté beaucoup, très peu
6 parlé, mais on avait quand même... on était tout
7 ouïe.

8 Donc, ce qui est important de dire, c'est
9 que, effectivement, quand on lit notre preuve,
10 c'est assez étonnant, quelqu'un m'en a fait la
11 remarque, d'ailleurs, c'est qu'on est... on est
12 très positif à l'égard des propositions du
13 Distributeur. C'est tant mieux parce que c'est un
14 dossier... tant mieux qu'on soit heureux des
15 propositions qui sont faites.

16 Je pense qu'en termes de philosophie, dans
17 un travail d'allocation des coûts, l'idéal, ce
18 serait parfait à atteindre mais c'est un petit peu
19 hors de portée, souvent. Donc, on est parti du
20 point de vue que, dans la mesure où ça
21 améliorerait... à nos yeux, que ça améliorerait la
22 situation par rapport aux critères d'allocation
23 actuelle, on était favorable à la proposition.
24 Donc, ça montre un petit peu pourquoi, d'une part,
25 on était satisfait de la majorité des propositions.

1 D'autre part, il y a certains éléments sur
2 lesquels on s'est beaucoup moins attardé. En fait,
3 on les a survolés, ou alors, on n'a pas... tout
4 simplement, on a pris acte sans appuyer ou être
5 contre parce qu'on savait que ce serait un débat
6 d'expert. Puis, comme on n'avait pas retenu
7 d'expert, on s'est dit, on va essayé d'être
8 complémentaire à ce qui va se dérouler pendant
9 cette audience-là, dans la mesure où ce sera utile
10 à la Régie.

11 (15 h 11)

12 Bon, la page que je voulais vous soumettre,
13 ça rejoint donc le premier élément de la page
14 précédente. Est-ce que les municipalités sont
15 soumises à certains critères en matière
16 d'allocation de coût dans leurs différentes
17 activités? Les municipalités ont des activités de
18 services à la population, de toutes sortes. Elles
19 opèrent aussi des services d'eau : aqueduc et
20 égout. Puis certaines d'entre elles opèrent des
21 services de distribution électrique.

22 Là j'ai juste repris le schéma de la preuve
23 qui traite de situations où on a une intervention
24 par un tiers. C'est-à-dire, elles sont...
25 normalement, la règle, là, c'est que c'est du gré à

1 gré, donc c'est de la négociation de gré à gré de
2 conditions. Donc, on alloue les coûts, on s'entend
3 pour allouer des coûts et donc faire en sorte que
4 les coûts séparés entre municipalités.

5 Mais lorsqu'on n'arrive pas à s'entendre,
6 soit lors d'un renouvellement ou au moment où on
7 fait une première entente, on a des mécanismes, des
8 modalités qui sont prévues par les lois. Et, dans
9 deux (2) cas, c'est-à-dire des activités
10 municipales sans réseau et les services d'eau, le
11 recours c'est la Commission municipale du Québec;
12 CMQ c'est Commission municipale du Québec. Et il y
13 a, essentiellement, des critères d'allocation de
14 coût qui ne sont pas, en soi, la causalité mais qui
15 se rapprochent de la causalité.

16 C'est-à-dire qu'on dit, dans les différents
17 articles de la législation, qu'il faut tenir compte
18 de l'ensemble des coûts, donc coût complet, le
19 principe du coût complet. Essayer de répartir les
20 coûts en fonction de celui qui en est la source,
21 donc, en soi, c'est un principe de causalité.

22 Dans le cas de l'eau, vous l'avez à
23 l'extrême droite de l'écran. Dans le cas de l'eau
24 il y a deux modalités qui sont prévues dans... aux
25 articles 468.5 et suivants de la Loi des cités et

1 villes. C'est-à-dire tout ce qui est
2 immobilisation, on répartit en fonction de la
3 capacité maximale, donc capacité... on alloue la
4 capacité en fonction du maximum de consommation
5 prévu pour chaque Municipalité. Et puis, pour les
6 dépenses d'opération, d'exploitation, les OPEX, en
7 anglais, on y va sur la consommation réelle. Et là
8 ça veut dire mesurage. Donc, ça c'est un premier
9 cas de figure. Un cas de figure où on est proche,
10 là, d'une causalité en termes de partage des coûts.

11 Dans l'autre cas, plus bas dans le tableau,
12 les systèmes de distribution électriques. Bon, je
13 pense que ça n'est jamais arrivé mais, la Régie,
14 vous avez une compétence là-dedans pour intervenir
15 si deux municipalités... deux ou plus, ou
16 plusieurs, voulaient s'entendre pour mettre en
17 place un système de distribution électrique. Sauf
18 erreur, je pense que ce sont tous des systèmes de
19 distribution électrique à une seule municipalité. À
20 moins qu'on... peut-être qu'on peut penser à celui
21 de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, qui est une
22 coopérative de plusieurs municipalités rurales.
23 Mais je ne sais pas. Finalement, c'est là que la
24 Régie a un rôle donc, d'allouer en fonction, cette
25 fois-là, de la causalité parce que c'est en

1 fonction de votre loi.

2 Alors, ça, c'est les... essentiellement,
3 j'ai fait bouillir, là, c'est l'information tirée
4 de la réalité municipale à l'égard de la... pas de
5 la reddition... oui, de la reddition de services à
6 la population dans certains cas de figures où on
7 peut aller chercher des principes d'allocation de
8 coût qui se rapprochent du principe de causalité.

9 Maintenant c'est que la... le principal
10 principe, dans une municipalité, c'est que c'est le
11 principe de représentativité. C'est écrit comme ça,
12 je ne me rappelle pas où, là, je pense qu'on l'a
13 mis dans la preuve. La représentativité est simple.
14 À partir du moment où c'est un corps dirigé par des
15 élus, bien, ils ont un pouvoir de taxation, donc
16 ils n'ont pas... ce n'est pas comme un monopole qui
17 bénéficie d'un territoire exclusif de distribution
18 dans lequel, au lieu du marché, on remplace par un
19 organisme de régulation. Alors, là on a des cas de
20 figures très différents. Mais il y a quand même des
21 points d'interface où on pouvait constater qu'il y
22 avait des similitudes.

23 Bon. Venons-en à la proposition comme
24 telle. Cette page-là traite uniquement des
25 principes. On les a divisés en deux blocs. Ce qui

1 nous semble fondamental, évidemment, c'est bien sûr
2 la causalité des coûts, on ne va pas s'éloigner de
3 ça, le traitement du coût complet puis l'absence de
4 service gratuit. Ça a été ramené, ça, hier, par un
5 expert, je ne me rappelle plus lequel, mais il me
6 semble que c'est hier. C'est important parce que,
7 pour la Régie, c'est le fondement de votre... de la
8 décision que vous allez devoir rendre.

9 Et à ça s'ajoutent d'autres principes mais
10 qui sont des principes davantage d'un second ordre
11 ou d'ordre administratif, la simplicité et la
12 robustesse. Simplicité, c'est être capable de
13 comprendre. C'est-à-dire, si on veut s'entendre il
14 faut d'abord se comprendre et donc, la simplicité
15 des principes et des modalités d'allocation de coût
16 c'était quand même assez important. La robustesse,
17 bien, c'est le fait d'être capable de survivre à
18 des modifications méthodologiques mineures ou à la
19 disposition de données qui peut changer d'une année
20 à l'autre. Là vous venez d'avoir une discussion
21 intéressante sur les indices de prix.

22 (15 h 16)

23 Effectivement, les indices de prix chez
24 Stat Can, ça change à tous les sept, huit ans, à un
25 moment donné, woup! on a un bris dans la, on a un

1 bris dans la série puis là, il faut recalculer,
2 donc c'est extrême... C'est pour ça que l'idée de
3 Handy-Whitman n'est pas parfaite mais elle est là
4 depuis longtemps, donc c'est stable, c'est, à mon
5 avis, c'est robuste.

6 J'ai noté que les trois experts ont dit que
7 l'allocation de coûts, en définitive, c'est une
8 affaire de jugement puis de compromis, donc si on
9 doit redire autrement ce que je disais tout à
10 l'heure, il y a un idéal, et puis il y a la
11 pratique, il y a ce que la réalité nous permet
12 d'atteindre comme objectif.

13 Bon, dans les points qui, sur lesquels
14 l'UMQ s'est prononcée, dont l'approche théorique du
15 réseau minimale modifiée au paragraphe 35. Les
16 paragraphe, là, c'est en fonction de la demande
17 réamendée, c'est la dixième, je pense... on est
18 rendus à la onzième... je pense que c'est la
19 onzième, en tout cas, j'espère que les paragraphes
20 n'ont pas changé.

21 Donc, c'est ça, c'est en référence à ces
22 paragraphes-là, oui, en faveur d'une approche
23 théorique du réseau minimal; on ne s'est pas
24 prononcé sur le deux pouces (2 po), j'ai vu que ça
25 a fait la moitié de la semaine, juste cette

1 question-là. Pourquoi être en faveur de cette
2 approche-là? Bien, parce qu'on a été convaincu de
3 l'argument qui nous a été, qui a été apporté par le
4 Distributeur à l'effet que cette approche-là était
5 moins sujette à des difficultés méthodologiques.

6 Et puis d'autre part, je vois qu'il n'en
7 est pas nécessairement de soi, enfin, ça ne va pas
8 nécessairement de soi mais d'autre part, nous, très
9 souvent dans toutes les causes tarifaires avec le
10 Distributeur, on est un peu achalants là-dessus, on
11 parle beaucoup de balisage, et comme s'il s'agit,
12 cette approche-là semble plus fréquente chez les
13 autres distributeurs, bien, ça permettrait un
14 balisage plus facile. Donc c'est les raisons pour
15 lesquelles on était spécifiquement en accord avec
16 ça.

17 La question de la composante accès allouée
18 sur la base des branchements, bien, il nous semble
19 aussi que le driver de coût, c'est davantage le
20 branchement que le client, donc ça, on n'a pas
21 besoin de passer beaucoup de temps là-dessus.

22 La même méthode d'allocation pour les
23 conduites d'alimentation et de distribution, c'est
24 également quelque chose, je vais me, je ne veux pas
25 aller trop vite, je vais regarder voir qu'est-ce

1 qu'on... oui, c'est ça, bien en fait, la raison,
2 puis ça, c'est des raisons pratiques de conception
3 de réseaux, que nous connaissons beaucoup dans les
4 municipalités, les gens que j'ai consultés à
5 l'interne des municipalités me disaient : « On fait
6 la même chose puis pourquoi est-ce qu'on le fait,
7 c'est parce que ça coûterait plus cher... », même
8 si théoriquement c'est ça qu'on devrait faire, là,
9 théoriquement, on devrait se construire une petite
10 conduite de distribution, mais on ne fait pas ça
11 dans la réalité.

12 Et semble-t-il, ce qu'on m'a dit, moi,
13 c'est, les ingénieurs que j'ai consultés, c'est que
14 maintenant, il y a des méthodes qui sont encore
15 moins... moins intrusives pour brancher directement
16 sur des canalisations à très haute pression. Là,
17 nous autres, dans notre cas, c'est de la pression
18 d'eau, mais donc, on peut de plus en plus recourir
19 à cette approche-là, alors... donc ça, autre raison
20 pour être d'accord avec la proposition du
21 Distributeur.

22 Maintenant, l'autre... oui, la question des
23 données, d'utiliser les données de toute la
24 franchise pour les composantes, calculer les
25 composantes accès et capacité, bien ça, on l'a

1 aussi appuyé parce qu'on se disait que, au fond,
2 là-dessus, on avait peut-être un point de vue qui
3 n'a pas été soulevé cette semaine, ou c'est-à-dire
4 que oui, je pense que c'est le docteur Overcast qui
5 en a parlé.

6 Ce qu'un réseau, ça ne vieillit pas tout en
7 même temps, il y a des vieilles composantes qui
8 vont devoir être changées bientôt, donc à un moment
9 donné, il y a comme un roulement qui se fait puis
10 on ne peut pas attribuer à chaque, facilement à
11 chaque portion les coûts nouveaux. Donc on se
12 disait, bien, ces deux raisons-là militaient pour
13 aller vers l'ensemble de la franchise pour le
14 calcul de ces composantes-là.

15 Les clients qui sont directement raccordés
16 à une conduite de transmission, ça, je pense que
17 c'est l'exception, hein, c'est l'exception chez
18 vous, chez le Distributeur, je pense qu'on a parlé
19 de deux ou trois exceptions, je me trompe... non,
20 je ne me trompe pas. Écoutez, moi, ce qu'on m'a
21 dit, les ingénieurs que j'ai consultés m'ont dit :
22 « On essaie d'éviter ça mais une fois que c'est
23 fait, c'est-à-dire, une fois que ça arrive, on le
24 fait », je veux dire, sinon, c'est toujours la
25 fameuse question : est-ce qu'on ajoute une conduite

1 de distribution, si oui, donc c'est des travaux qui
2 vont devoir être assumés par les prochains clients
3 de ce secteur-là. Donc ce n'est pas évident à, mais
4 ce qu'on me dit, c'est qu'on essaie d'éviter cette
5 chose-là mais que c'est des choses qui peuvent
6 arriver.

7 Les nouveaux facteurs pour les dépenses
8 d'exploitation, on les a regardés, ils nous
9 semblaient logiques; ça, c'est 50. C'est en
10 fonction de certains regroupements; là, je ne les
11 ai pas en tête précisément mais c'était, on ne
12 voyait pas de raison d'aller à l'encontre de ça.

13 (15 h 23)

14 Et puis après ça, c'est des autres coûts de
15 distribution. Mise au rancart des facteurs; bien
16 j'ai compris que les facteurs n'étaient pas
17 utilisés, ou alors, je pense qu'ils n'étaient plus
18 utilisés, les FS-21A et FS-22A, ou ils ne l'étaient
19 plus je pense, parce que, bon, dans la mesure où on
20 ne fait que refléter la réalité, on ne peut pas
21 être contre ça.

22 Le fait que le trop perçu et l'impôt sur le
23 revenu lié au rendement soit alloué sur le facteur
24 non pas bastard, mais BASETARD, BASETARD, en
25 distribution... Comment?

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est mieux BASETARD.

3 R. Oui. Oui. Oui. C'est ça. Ce n'est pas pour...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Q. **[198]** Il ne faut pas l'angliciser ni le prononcer
6 trop vite.

7 R. Non. Non. C'est tard. C'est le BASETARD. Oui. On a
8 été également en faveur. Les raisons, je pourrais
9 vous... Je vais quand même prendre le temps de vous
10 les... Oui. Bien c'est parce que si je me souviens
11 bien, là, on passait de facteurs qui étaient liés
12 aux revenus, donc, on essaie de se sortir de ce
13 genre de facteurs-là. Donc, c'est tout à fait
14 logique. Est-ce que BASETARD est le meilleur? Je
15 l'ignore. Mais en tout cas, il est sûrement
16 meilleur qu'un facteur basé sur les revenus.

17 Les taxes foncières des places d'affaires
18 allouées selon le facteur EXPLOIT DISTRIBUTION :
19 oui aussi. Pour les mêmes raisons dans le fond.
20 C'est lié, les taxes d'affaires, c'est lié beaucoup
21 aux dépenses d'exploitation. Et les taxes sur le
22 réseau selon le facteur CONDPRIN, c'est logique
23 aussi, parce que là, on est vraiment sur la
24 distribution des conduites.

25 Alors les volets non analysés, bien c'est

1 des gros, gros, gros pans, qui ont beaucoup
2 d'espace cette semaine; alors la question de la
3 taille minimale, le diamètre de deux pouces,
4 l'allocation de la composante capacité avec la
5 pointe non coïncidente pour l'interruptible, ça a
6 fait l'objet aussi de beaucoup de discussions, et
7 puis l'allocation des coûts du réseau de
8 transmission selon la composante, selon la CAU
9 plutôt que la CA, tel que recommandé, je pense, par
10 le docteur Overcast. Bon. Bien ça, ça, ces trois
11 éléments-là, on ne les a pas, on les a laissés aux
12 experts.

13 D'ailleurs, je dois souligner que je suis
14 impressionné par les présentations qui ont eu lieu,
15 notamment la dernière. Même si ce n'est pas des
16 experts, c'est des personnes bien compétentes.

17 La dernière page de la présentation nous
18 permet de revenir à quelque chose qui, finalement,
19 donne lieu à une proposition. Mais je veux
20 expliquer la raison pour laquelle on migre vers ça;
21 la question de la validité des données fournies par
22 le distributeur. Lors de l'étape de la DDR, les
23 question 1, question 7, question 11 ont toutes
24 porté sur le degré de confort que le distributeur
25 avait avec les bases de données avec lesquelles il

1 travaillait, le besoin potentiel d'investir en
2 technologies de l'information pour améliorer ces
3 bases-là. Et on m'a répondu de façon bien assurée
4 que ça va très bien madame la marquise, il n'y a
5 pas de problème. On a de bonnes... On est
6 conscient, pas conscient, mais on est confiant en
7 la qualité des données qui sont fournies par les
8 deux bases de données principales, bases
9 comptabilité et ingénierie.

10 Bien cette semaine, on a quand même eu un
11 petit peu un flottement là-dessus. Et bon, je
12 trouve ça inquiétant; ça ne remet pas en cause
13 l'accord de l'UMQ sur les principaux points. Vous
14 avez vu que ça ne tenait pas essentiellement à ça.
15 Ça affecte beaucoup, plutôt, les points que nous,
16 on n'a pas approfondis. On a posé des questions
17 aussi sur le fait, sur le caractère peu onéreux de
18 la mise à jour des données et tout ça. Bon. Alors
19 on nous a beaucoup rassurés là-dessus. Avec ces
20 réponses-là, on s'est dit bon, bien, on tire la
21 plug, on n'a pas besoin d'approfondir. On est
22 heureux de voir que le distributeur a toutes les
23 informations dont il a besoin pour mener à bien son
24 mandat.

25 Ceci dit, deuxième petit paragraphe, dit :

1 ça a soulevé des inquiétudes quant à la
2 disponibilité de données aux fins de l'exercice de
3 répartition. J'ai l'impression que cet exercice-là
4 est un peu le parent pauvre chez le distributeur,
5 puis je comprends très bien. L'implantation de
6 systèmes comme SAP, j'ai posé des questions de ce
7 type-là à des gens qui sont à la trésorerie des
8 villes puis ce qu'ils me disent, c'est qu'à partir
9 du moment où tu ne priorises pas ce genre
10 d'extraction-là dès le moment où on fait de la
11 programmation, c'est fini. Après ça, tu passes en
12 dernier. Ça doit être la même chose chez un
13 distributeur, là. Je ne vous demande pas de faire
14 de commentaire là-dessus. C'est juste une opinion.
15 Mais en général, dans les organisations, ça marche
16 comme ça, dans le privé comme dans le public.

17 (15 h 26)

18 Alors donc, il y a des inquiétudes. Alors,
19 on s'est dit, c'est vendredi après-midi, le
20 printemps est arrivé, il faut beau, puis le
21 Canadien a gagné mercredi soir, alors soyons
22 positifs. On fait une proposition, parce qu'il y
23 aurait un coût à vouloir trop aller dans la fine
24 précision; on ne veut pas retarder le processus. On
25 pense que, d'ailleurs, la correction de... je pense

1 que c'est la correction de l'interfinancement, la
2 stratégie tarifaire est bloquée depuis au moins
3 trois ans, en attente de ce dossier-ci. Donc, ce
4 qu'on s'est dit, c'est - j'en ai discuté avec
5 maître Lescop qui m'a approuvé là-dessus - on s'est
6 dit, on pourrait faire une proposition qui
7 demanderai finalement que la Régie puisse demander
8 au Distributeur de rendre compte annuellement de
9 ses initiatives d'amélioration de la fiabilité des
10 bases de données qui soutiendront à l'avenir son
11 étude de répartition des coûts. On pense que,
12 finalement, ce serait un peu itératif, si on peut
13 dire comme ça. Mais ça démontrerait, enfin, il
14 faudrait que le Distributeur démontre quelles sont
15 améliorations qu'il a identifiées qu'il pourrait
16 être possible d'apporter à ces bases de données de
17 façon... ou à ses méthodes, mais en général, les
18 méthodes sont dépendantes de la qualité des données
19 qui sont fournies. Alors, ça, ça permettrait
20 d'aller de l'avant, de ne pas retarder le dossier,
21 puis de quand même aller chercher une information
22 qui est meilleure au fil des ans. C'est peut-être
23 une façon de se sortir de... sortir de l'impasse
24 actuelle.

25

1 Me RAPHAËL LESCOP :

2 Q. **[199]** Donc, monsieur Prévost, dans votre
3 présentation, vous faites la proposition
4 conditionnelle. Est-ce que je comprends que c'est
5 une proposition que vous faites officiellement et
6 que vous amendez votre... le mémoire de l'UMQ?

7 R. Si je...

8 Q. **[200]** Pour ajouter cette proposition?

9 R. Si j'ai le pouvoir de le faire, je le ferais, oui.

10 Q. **[201]** Mais donc, je vous le dis que vous avez le
11 pouvoir de le demander.

12 R. Ah, oui?

13 Q. **[202]** Et ensuite, ce sera à la Régie de déterminer
14 si elle accepte l'ajout au mémoire.

15 R. Bien, alors, j'en fais la demande.

16 Q. **[203]** Parfait. D'accord.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Il n'y a pas de problème, à moins que quelqu'un ici
19 ne s'y oppose. Ça s'ajoute à votre preuve.

20 Me RAPHAËL LESCOP :

21 Parfait. Donc, l'affidavit qui a été produit au
22 soutien du mémoire, je comprends, dans la mesure où
23 monsieur Prévost a prêté serment pour son
24 interrogatoire, est-ce que... il n'est pas
25 nécessaire de produire un nouvel affidavit.

1 LE PRÉSIDENT :
2 Non, non. Non, non.
3 Me RAPHAËL LESCOP :
4 Parfait. Parfait.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Aucunement.
7 M. PIERRE PRÉVOST :
8 R. Est-ce que je peux ajouter quelque chose...
9 Me RAPHAËL LESCOP :
10 Q. **[204]** Oui.
11 R. ... sur ce sujet-là? Je retrouve une feuille de
12 notes. Ça va prendre trente (30) secondes.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Allez-y.
15 R. Je notais que, autant monsieur Knecht que monsieur
16 Chernick ont eu des commentaires qui, enfin, en
17 notant ça, c'est un peu ça qui a fait germer
18 l'idée. Ce que monsieur Knecht disait, il dit que
19 c'est also... l'épuration, il parlait de
20 l'épuration des données, il disait, c'est « it's
21 also a matter of judgement. » Donc, une question de
22 jugement. Je pense que vous, Monsieur le Président,
23 vous aviez dit : « L'épuration de données a sans
24 doute été fait de bonne foi. » Moi, je n'en doute
25 pas. Ça a été fait au meilleur de la connaissance

1 des gens. Mais il est quand même important de... si
2 on se lance dans un processus comme celui-là,
3 d'épurer des données, de ne pas dépendre de l'à peu
4 près ou de la personne qui, à un moment donné, va
5 avoir le mandat d'épurer des données. Est-ce que
6 c'est la même à chaque année? Est-ce qu'elle est
7 encadrée par des paramètres? Est-ce qu'on a des
8 tests de validité de ce qui se fait? Ça, c'est
9 important puis ça fait partie de, un peu, la... ce
10 que j'amène comme idée de souligner au Distributeur
11 qu'il est capable d'améliorer son processus de
12 l'épuration de données.

13 (15 h 30)

14 Puis, je terminerais avec monsieur Chernick
15 qui disait la... il disait lui-même, il disait :
16 « Gaz Métro data availability is limited, process
17 should be continued after hearing. » Donc c'est un
18 « ongoing », là, c'est, je pense que ça va dans le
19 sens des intérêts de tout le monde de faire ça.
20 Alors je termine là.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Monsieur Prévost.

23 Me RAPHAËL LESCOP :

24 On a terminé avec la présentation de l'UMQ donc
25 notre preuve est close. Merci beaucoup de

1 l'attention.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Très bien. Maître Sigouin-Plasse?

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 Pas de questions, Monsieur le Président.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Pas de questions. Maître Gertler? Non. Maître

8 Neuman? Non. Maître Sicard? Non. Monsieur Turmel,

9 Maître Turmel, excusez-moi. Maître Cardinal?

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Non plus. Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Pas de questions non plus. Madame Pelletier?

14 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

15 Mme LOUISE PELLETIER :

16 Oui. Louise Pelletier, pour la Régie.

17 Q. **[205]** Un point de, vous me direz si je fais erreur

18 ou non, mais si je comprends de votre présentation,

19 l'élément qui a, qui est ajouté soit de votre

20 proposition, c'est ce qui s'ajoute à la suite de

21 votre présence à l'audience, n'eût été cela, vous

22 auriez pu mettre fin à votre intervention il y a

23 déjà un petit bout de temps, et ça aurait été

24 essentiellement, là, l'essentiel du mémoire et du

25 document qu'on a là, ça aurait été la même chose,

1 c'est ça que je comprends?

2 M. PIERRE PRÉVOST :

3 R. Oui, tout à fait.

4 Mme LOUISE PELLETIER :

5 O.K., merci.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Je n'ai moi-même pas de questions. Merci beaucoup,

8 Monsieur Prévost. Maître Lescop?

9 Me RAPHAËL LESCOP :

10 Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci beaucoup. Alors vous êtes libéré.

13 R. Libéré?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui, you are free to go.

16 R. Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Un peu d'intendance, oui, Maître Sigouin-Plasse,

19 vous regardez derrière?

20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Bien, est-ce que vous...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Non, il n'y a plus d'interprète.

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Il n'y a plus d'interprète, je peux aller, mon

1 débit peut aller plus vite maintenant, plus
2 rapidement. Je teste, monsieur, fin de la semaine.
3 Non mais écoutez, je me permets de me lever parce
4 que, enfin, sauf erreur, là, on est rendus à
5 déterminer si on fait une contre-preuve avec ce que
6 je vous ai dit tout à l'heure.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Bon bien vous pourriez être en droit de vous
11 attendre à ce que je vous dise oui. Puis je sais
12 que vous avez pour habitude de vouloir interrompre
13 aujourd'hui, bien enfin, à quinze heures trente
14 (15 h 30) normalement. Je vous demanderais peut-
15 être un cinq minutes, parce que ça pourrait ne pas
16 être le cas puis évidemment, si on peut tous éviter
17 de revenir lundi, ça ne décalera pas les
18 argumentations et tout ça; je ne peux pas rien vous
19 garantir mais je pense qu'un cinq minutes serait un
20 bon investissement pour tous, me permettre de
21 revisiter mes notes.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Très bien puis en même temps, bien peut-être vous
24 ne serez pas en mesure de le faire mais concernant
25 le dernier engagement, je ne sais pas si vous avez

1 l'information additionnelle?
2 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
3 Oui, est-ce que j'ai de l'information
4 additionnelle... je n'ai malheureusement pas
5 d'information additionnelle. Je ne peux que
6 réitérer notre engagement à l'engagement que
7 l'engagement soit fourni rapidement. Mais
8 malheureusement, je ne peux pas vous en dire
9 davantage.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Pas de téléphone à SAP, là?
12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
13 Non.
14 LE PRÉSIDENT :
15 O.K., bien on vous laisse cinq minutes, c'est tout?
16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
17 Cinq minutes, Monsieur le Président.
18 LE PRÉSIDENT :
19 O.K., très bien.
20 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
21 Merci.
22 LE PRÉSIDENT :
23 De retour dans cinq.
24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 LE PRÉSIDENT :

2 Rebonjour.

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Bonjour, Monsieur le Président. Alors Gaz Métro
5 n'aura pas de contre-preuve, donc ça clôt la preuve
6 de Gaz Métro. Voilà, c'est aussi simple que ça.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Vous ne vouliez pas venir nous voir lundi?

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Alors, écoutez, si ce n'est que peut-être,
11 maintenant que je suis debout, vous annoncer qu'on
12 est rendus donc à la fin de cette belle semaine-là,
13 permettez-moi de remercier donc la Régie et le
14 personnel technique, mais pour nous, ça fait le
15 tour et ça clôt la preuve de Gaz Métro.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Je vous remercie, Maître Sigouin-Plasse. Alors donc
18 ça confirme les dates qu'on avait déjà annoncées
19 pour les plaidoiries, qui se feront par écrit,
20 puisque notre horaire d'origine n'a pas été changé,
21 le calendrier des plaidoiries ne sera pas changé
22 non plus. Alors justement, voilà la pêcheuse qui
23 arrive; je suppose qu'elle va aller à la pêche,
24 c'est pour ça qu'elle n'a pas de wifi ou elle n'a
25 pas d'internet.

1 Me HÉLÈNE SICARD :
2 Vous avez absolument raison.
3 LE PRÉSIDENT :
4 Oui, bon!
5 Me HÉLÈNE SICARD :
6 Monsieur Méthé m'avait fait le signe, parce que
7 j'ai dit : je pars en vacances après, depuis toutes
8 ces années, la Régie connaît mes habitudes...
9 LE PRÉSIDENT :
10 Bien, moi, je ne les connaissais pas mais je les ai
11 déduites. Mais donc, c'est ça, donc j'étais en
12 train de dire que les dates déjà annoncées, le
13 calendrier pour les plaidoiries.
14 (15 h 41)
15 Me HÉLÈNE SICARD :
16 Parce qu'il n'y a pas de contre-preuve.
17 LE PRÉSIDENT :
18 Parce qu'il n'y a pas de contre-preuve.
19 Me HÉLÈNE SICARD :
20 C'est parfait.
21 LE PRÉSIDENT :
22 Alors, bonne pêche.
23 Me HÉLÈNE SICARD :
24 Ah! non, vous aurez ma plaidoirie avant.
25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Donc, vous pourrez supposer que, s'il n'y a pas
3 d'autres décalages dans le calendrier, que la Régie
4 prendra le dossier en délibéré dès la réception de
5 la réplique de Gaz Métro, donc le six (6) mai.
6 Me HÉLÈNE SICARD :
7 Mais je prends pour acquis que Gaz Métro va être en
8 mesure de plaider pour le vingt-quatre (24),
9 c'était la date qui était prévue au calendrier.
10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
11 Écoutez, bien, oui, le calendrier, nous verrons à
12 nous y conformer.
13 Me HÉLÈNE SICARD :
14 O.K. Non, non, c'est juste que...
15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
16 Loin de moi l'idée de vouloir gâcher vos vacances,
17 là.
18 Me HÉLÈNE SICARD :
19 Non, non, mais c'est parce que s'il devait y avoir,
20 et ça arrive, des décalages, bien, on vous écrira à
21 ce moment-là. Puis même si c'est dans l'autre banc,
22 je confirme quand même, dû à la lourdeur technique
23 de ce dossier pour notre toute petite équipe, qu'on
24 va vous envoyer une lettre en fin de semaine de
25 demande de report de quelques heures dans le 3879

1 phase 3 pour les dépôts des demandes de
2 renseignements, et on en a déjà discuté.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Gaz Métro vous a sûrement entendue.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Non, non, mais c'est la Régie qui doit décider.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui, bien sûr. Alors, il ne me reste qu'à vous
9 remercier tous. Merci beaucoup. Ça a été une
10 semaine chargée, fort intéressante. On a appris
11 beaucoup, on a débattu beaucoup, c'était l'objet de
12 la phase 1, on s'y est collés. Merci. Merci au
13 sténographe et aux traducteurs qui nous ont déjà
14 quittés et à madame la greffière, ainsi qu'à
15 l'équipe de la Régie. Alors, merci à tous. À la
16 prochaine!

17 FIN DE L'AUDIENCE

18

19

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
7 Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

Sténographe officiel. 200569-7

13

14

15